

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE  
L'INNOVATION

\*\*\*\*\*

UNIVERSITÉ OUAGA 1 PR. JOSEPH

KI ZERBO

\*\*\*\*\*

UNITE DE FORMATION ET DE

RECHERCHE EN SCIENCES

HUMAINES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE  
ET PSYCHOLOGIE



BURKINA FASO  
*Unité-Progrès-Justice*

MASTER INTERNATIONAL EN  
INNOVATION ET  
DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL

\*\*\*\*\*

SIXIEME PROMOTION



**MEMOIRE DE MASTER INTERNATIONAL EN INNOVATION ET  
DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL**

**DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES EN EAU DANS  
L'ESPACE DE GESTION DU « CLE MOUHOUN TA »**

**Présenté par** : Adama BAMBARA

**Sous la direction du** : Pr. Alkassoum MAIGA  
Professeur Titulaire de Sociologie à l'Université  
OUAGA 1 PR. JOSEPH KI ZERBO

**Sous la co-direction du** : Dr. Liza DEBEVEC  
Chef du Projet, International Water Management  
Institute (IWMI)

Octobre 2017

## DEDICACE

A

Mon père et ma mère,

Ma fille, mes frères et sœurs,

Tous ceux qui souffrent du manque d'eau,

Tous les intervenants de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

## REMERCIEMENTS

L'achèvement de ce travail n'a été possible que grâce à une assistance soutenue ainsi qu'une collaboration prompte, spontanée, bénévole et permanente d'un panel de personnes.

Mes remerciements s'adressent particulièrement :

- ❖ à mon directeur de mémoire, Pr. Alkassoum MAIGA, qui, malgré ses multiples occupations, n'a ménagé aucun effort pour mettre à notre disposition toute l'expertise nécessaire pour la réalisation de ce mémoire ;
- ❖ à ma co-directrice de mémoire, Dr. Liza DEBEVEC, pour sa disponibilité, ses critiques constructives et son appui sur le plan scientifique tout au long de cette expérience ;
- ❖ à mon maître de stage, Monsieur Saïdou KANAZOE pour ses précieux conseils, sa disponibilité et les soins apportés à notre document ;
- ❖ à tous les professeurs du département de philosophie et psychologie en général et à ceux du Master « *Innovation et développement en milieu rural* » qui ont participé à notre formation ;
- ❖ à Monsieur Jacques NANEMA, Coordonnateur du Master AGRINOVIA pour ses précieux conseils durant toute la formation ;
- ❖ à l'Austrian Development Cooperation (ADC) à travers son projet intitulé « *Participatory planning for more inclusive and sustainable water management in rural Burkina-Faso (2015/03-IWMI)* » qui a bien voulu m'accorder la bourse d'études ainsi que le financement de ce Master ;
- ❖ à la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun pour l'approbation de la bourse et pour m'avoir accueilli en tant que stagiaire pour une durée de neuf mois ;
- ❖ aux autorités locales et coutumières, aux responsables des services techniques ainsi qu'aux paysans rencontrés sur le terrain qui, malgré leurs multiples occupations, ont bien voulu répondre aux questionnaires ;
- ❖ aux étudiants de la sixième promotion du Master AGRINOVIA pour l'esprit de famille cultivé tout au long de la formation ;
- ❖ à tous les membres du jury qui ont bien voulu consacrer leur temps pour examiner et apprécier notre travail afin de l'améliorer.

## RESUME

La gestion des ressources en eau dans le bassin hydrographique du Mouhoun au Burkina Faso a connu ces dernières années des mutations profondes dont la plus importante reste la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE), maillon essentiel de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ils constituent des cadres de concertation de l'ensemble des acteurs au niveau local et des tremplins pour leur implication dans les prises des décisions relatives à la gestion des ressources en eau à l'échelle des sous-bassins. L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », situé dans le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval, dispose de ressources en eau souterraine et superficielle. Il a également un potentiel en terres cultivables. Cependant, il subit une pression exercée par la population, essentiellement rurale. Cette pression a pour conséquence la dégradation des berges, la pollution des eaux, etc. La mise en place du CLE « *Mouhoun Tâ* » a permis d'asseoir une gouvernance locale des ressources en eau du sous-bassin du Mouhoun supérieur aval. La présente étude vise l'amélioration de la gouvernance locale des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

La méthodologie utilisée a consisté en des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès des acteurs de l'eau de l'espace de gestion du CLE. Elle s'est également basée sur des observations, menées sur le terrain, des divers usages de l'eau, des activités menées autour de l'eau et des modes de gestion de la ressource. Les données traitées ont permis de faire ressortir les problèmes qui entravent le bon fonctionnement du Comité Local de l'Eau. Il s'agit des problèmes financiers, du déficit d'information et de la faible participation des acteurs, particulièrement les communes.

Selon les résultats de l'étude, la faible implication des communes et des autres acteurs de l'espace de gestion de ce CLE s'explique par son faible niveau de fonctionnement. Ainsi, plus de 67% des acteurs interrogés ne sont pas impliqués dans le fonctionnement du CLE. Pour endiguer ces problèmes, des recommandations telles que la dotation du CLE en ressources financières suffisantes et la recherche de partenariats ont été formulées à l'attention des principaux acteurs de l'eau pour un meilleur fonctionnement du Comité Local de l'Eau « *Mouhoun Tâ* » et une collaboration effective et efficace avec les communes de son espace de gestion.

**Mots-clés :** gouvernance locale, décentralisation, Comité Local de l'Eau, ressources en eau, Burkina Faso.

## ABSTRACT

The management of water resources in the Mouhoun watershed in Burkina Faso has undergone profound changes in recent years, the most important of which is the setting up of Local Water Committees (CLE), which are an essential link in the Implementation of Integrated Water Resources Management (IWRM).

They constitute a framework for consultation of all the actors at the local level and also a springboard for their involvement in decision-making related to the management of water resources at sub-basin level. The management area of the “*Mouhoun Tâ*” CLE located in the upper Mouhoun sub-basin has surface and surface water resources and potentials in land and pasture which are not negligible but are subject to a rather anarchic pressure from a mainly rural population. The setting up of the “*Mouhoun Tâ*” CLE since 2013 created a space for local governance of water resources.

This study aims to improve the local governance of water resources within the watershed of “*Mouhoun Tâ*”.

The methodology used consisted of qualitative and quantitative methods to identify and understand water actors from the CLE management area and field observations of the various uses made of water, water activities and of the management of the resource.

According to the results of the study, the weak relationship between the Local Water Committee “*Mouhoun Tâ*” and the players in its space is explained by less than active existence.

To solve these problems, solutions and recommendations have been formulated for the main water stakeholders for a better functioning of the Local Water Committee “*Mouhoun Tâ*” and an effective and efficient collaboration with the municipalities of its space of management.

**Key words:** local governance, decentralization, local water committee, water resources, Burkina Faso.

## SOMMAIRE

DEDICACE .....	i
REMERCIEMENTS .....	1
RESUME .....	2
<b>ABSTRACT</b> .....	3
SOMMAIRE .....	4
Liste des tableaux, figures et graphiques .....	5
Sigles et abréviations .....	6
INTRODUCTION .....	9
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE .....	13
1. CADRE THEORIQUE .....	13
2. CADRE METHODOLOGIQUE .....	41
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE .....	49
1. PRESENTATION DE L'ESPACE DE GESTION DU CLE .....	49
2. CADRE BIOPHYSIQUE .....	50
3. MILIEU HUMAIN .....	56
4. MISE EN PLACE DU COMITE LOCAL DE L'EAU MOUHOUN TA .....	61
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS .....	65
1. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAU .....	65
2. MODE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU .....	69
3. GESTION DES CONFLITS DANS L'ESPACE DU CLE .....	71
4. GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU .....	73
5. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU .....	75
6. GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU .....	78
7. DIAGNOSTIC DU CLE MOUHOUN TA .....	82
8. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS .....	89
9. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE .....	90
CONCLUSION .....	94
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	96
ANNEXES .....	x
TABLE DES MATIERES .....	xviii

## LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau au Burkina Faso .....	14
Figure 2 : Dimensions de la gouvernance de l'eau.....	20
Figure 3 : Organigramme du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> » .....	63
Figure 4 : Mécanismes de gestion des conflits .....	72

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Avantages et risques de la gestion participative de l'eau.....	28
Tableau 2 : Récapitulatif des variables et de leurs indicateurs .....	32
Tableau 3 : Répartition et taux de recouvrement des questionnaires.....	43
Tableau 4 : Répartition et taux de recouvrement des entretiens.....	43
Tableau 5 : Caractéristiques des barrages de l'espace de gestion « <i>Mouhoun Tâ</i> » .....	54
Tableau 6 : Population de l'espace de gestion « <i>Mouhoun Tâ</i> » .....	56
Tableau 7 : Répartition des villages par commune .....	57
Tableau 8 : Répartition du cheptel par commune dans l'espace de gestion du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> » .....	60
Tableau 9 : Connaissance de la GIRE par les acteurs par commune .....	73
Tableau 10 : Synthèse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la gestion de l'eau .....	77
Tableau 11 : Composition du bureau exécutif du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> ».....	82

### LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la pluviométrie dans l'espace de gestion .....	51
Graphique 2 : Degré de connaissance du CLE par les acteurs, par commune .....	74
Graphique 3 : Implication des acteurs dans la GIRE.....	80
Graphique 4 : Appréciation de l'implication des communes par les acteurs .....	81
Graphique 5 : Degré de connaissance du CLE parmi les acteurs .....	85

### LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de l'espace de gestion du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> » .....	50
Carte 2 : Géologie de l'espace de gestion du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> ».....	52
Carte 3 : Occupation des terres dans l'espace de gestion du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> ».....	58

### LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Approvisionnement en eau dans un puits ordinaire à Kouadougou .....	67
Photo 2 : Puits moderne à Nokuy .....	68
Photo 3 : Château d'eau du réseau d'adduction d'eau à Sanaba .....	69
Photo 4 : Corvée d'eau dans les villages de Bendougou.....	84

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action Contre la Faim
AEM	Agence de l'Eau du Mouhoun
AE	Agence de l'Eau
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPS	Adductions d'Eau Potable Simplifiée
AG	Assemblée Générale
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
AN	Assemblée Nationale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BP	Budget-Programme
CC	Cellule de contrôle
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CIRD	Centre d'Information sur la Recherche et le Développement
CISE	Comité Inter-Services sur l'Eau à l'échelle de région
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEau	Conseil National de l'Eau
CNUEE	Conférence des Nations Unies sur l'Eau et l'Environnement
CNUEH	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CRD	Conseil Régional du Développement
CTE	Comité Technique de l'Eau
DC	Diagnostic Conjoint
DGAEM	Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DM	Directeur de Mémoire
DPAH	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DPASA	Direction Provinciale de l'Agriculture et de la sécurité Alimentaire
DPEDD	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DRAH	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Hbts/Km <sup>2</sup>	Habitants au kilomètre carré
HC	Haut-Commissariat
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INOH	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
IWAGO	Integrated Water Governance
IWMI	International Water Management Institute
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MATS	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MCA BF	Millenium Challenge Account Burkina Faso
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MI	Méthode des Itinéraires
MIO	Modèle Intégré d'Organisation
MOS	Maîtrise d'Œuvre Sociale
MS	Maître de Stage
NA	Nouveaux Acteurs
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PADEAR	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en Milieu Rural
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAGREN	Programme d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plan Communal de Développement
PNBG	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF	Partenaire Technique et Financier
PPEA	Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole
RBMHN	Région de la Boucle du Mouhoun
RCPB	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
RGPH	Recensement Général des Populations et de l'Habitat
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SG	Secrétariat Général
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunites, Threats
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Agency for International Development
UDE	Union Départementale des Eleveurs
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
WGF	Water Gouvernance Facility

## INTRODUCTION

Des années 1990 à nos jours, les ressources en eau sont devenues un sujet d'inquiétude pour la plupart des pays du monde et spécifiquement pour les pays africains. Ces ressources sont soumises à des contraintes majeures que sont la variabilité et le changement climatiques, l'accroissement de la demande en eau, la dégradation de la qualité des eaux et les conflits d'usage, tant au niveau international que national.

Face à cette situation et dans la perspective d'une recherche de solutions à la crise mondiale de l'eau, la communauté internationale s'est mobilisée en engageant des réflexions sur l'épuisement des ressources naturelles (Fondation 2iE, 2010). A cet effet, plusieurs rencontres de haut niveau ont été tenues, dont la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (CNUEH/Stockholm-1972) et le sommet de Rio sur l'Environnement et le Développement (CNUCED/Rio de Janeiro-1992). Les réflexions menées au niveau international sur l'épuisement des ressources en eau ont conduit à l'adoption d'un certain nombre de textes tels que les conventions relatives aux changements climatiques, la conservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification.

Au niveau africain, une prise de conscience similaire avait également été amorcée en raison de la pollution et de l'amenuisement des ressources en eau par le fait des actions humaines. Une nouvelle approche envers l'environnement et les ressources en eau était nécessaire pour tous les pays africains. C'est dans ce sens que le Burkina Faso a fait le choix d'une politique de gestion des ressources en eau dénommée Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)<sup>1</sup>. Selon GWP (2003), la GIRE repose sur quatre grands principes dits principes de Dublin :

- ✓ l'eau est une ressource finie et vulnérable, essentielle à la vie, au développement et à l'environnement ;
- ✓ la mise en valeur et la gestion de l'eau doivent avoir un caractère participatif et associer les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux ;
- ✓ les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau ;

---

<sup>1</sup> Selon GWP (2003), la GIRE est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes en vue de maximiser de manière équitable le bien-être économique et social en résultant sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux.

- ✓ l'eau est utilisée à de multiples fins et a une valeur marchande, elle devrait être considérée comme une denrée économique.

A la différence des politiques antérieures, ce nouveau mode de gestion des ressources en eau tient compte du rôle primordial des femmes en tant qu'utilisatrices de l'eau et gardiennes du milieu vivant.

Le concept de « *GIRE* » exige une conscience « *genre* » en prônant la participation entière et efficace des femmes à tous les niveaux de prise de décision (Fondation 2iE, 2010). Selon le rapport, les femmes jouent un rôle extrêmement important dans la collecte et la sauvegarde de l'eau pour les utilisations domestique et agricole. Malgré leur importance, elles ont un rôle beaucoup moins influent que les hommes dans la gestion de l'eau ainsi que l'analyse des problèmes et les processus de prise des décisions relatives aux ressources en eau.

Dans la perspective d'une gestion durable et participative, il s'agit de faire en sorte que tous les acteurs soient parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier. Cela permettrait aux communautés à la base de prendre en main les problèmes des ressources en eau auxquels elles sont confrontées et de donner à tous leurs membres la possibilité de s'exprimer librement dans le cadre d'une bonne gouvernance.

Cette gestion en commun des ressources en eau part du constat que les communautés locales, tout comme le gouvernement, peuvent mieux gérer les ressources en eau pour un développement durable (Olivier de Sardan, 1998).

Selon la Banque mondiale (1998), ce modèle de développement ne peut se faire sans l'implication des populations à la base. Il passe par la gouvernance locale et la décentralisation. Cette vision a été comprise par le Burkina qui a décidé de responsabiliser les populations dans la gestion locale des ressources en eau en organisant le territoire national en cinq bassins hydrographiques, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-bassins.

Dans le bassin du Mouhoun, un des cinq bassins hydrographiques nationaux, des structures de gestion des ressources en eau ont été mises en place pour asseoir la gouvernance des ressources en eau. Elles ont pour rôle la gestion, la protection et la préservation des ressources en eau de ce bassin. Les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont des structures de gestion de l'eau au niveau local et plus précisément au niveau des sous-bassins. Parmi elles, le CLE « *Mouhoun Tâ* » administre le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval. Il a pour mission principale de rechercher l'adhésion

permanente des acteurs (administration, usagers, collectivités locales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau dans cet espace. Pour y parvenir, le CLE « *Mouhoun Tâ* » mène des actions de sensibilisation, de concertation, d'information et de formation.

L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est soumis à des contraintes multiformes. Dans cet espace, les effets du réchauffement climatique et de la sécheresse poussent les populations à rechercher les terres arables. Ils concentrent ainsi l'essentiel de leurs activités le long des berges des cours d'eau (agriculture, maraîchage, culture et élevage).

A cette situation s'ajoutent les effets pervers de l'orpillage favorisant la dégradation des berges, la pollution des eaux et la destruction des milieux aquatiques.

Les multiples menaces auxquelles est soumis le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval justifient le besoin d'une politique de gestion intégrée des ressources en eau. Cependant, la réussite de la GIRE à l'échelle du sous-bassin du Mouhoun supérieur aval n'est-elle pas conditionnée par le jeu des rapports entre le CLE « *Mouhoun Tâ* », les communes et les populations locales de son espace de gestion ?

La gouvernance locale est une réponse à une telle problématique. Sa résolution est essentielle pour la préservation effective des ressources en eau de cet espace de gestion.

La présente recherche, intitulée « *Gouvernance locale et gestion durable des ressources en eau dans le bassin hydrographique du Mouhoun : cas de l'espace de gestion du CLE Mouhoun Tâ* », vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale de l'eau dans l'espace de gestion de ce CLE.

Notre travail a l'ambition de contribuer à l'instauration de conditions optimales de réussite de la GIRE par l'entremise des efforts combinés du CLE et des communes de son espace de gestion.

Le présent mémoire est structuré en trois chapitres. Le premier chapitre porte sur le cadre théorique et méthodologique. On y retrouve principalement le contexte général de la gestion des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE, la littérature y relative ainsi que l'approche théorique, les objectifs, questions et hypothèses de la recherche. Nous y définissons les concepts relatifs à notre recherche. Ce chapitre décrit l'ensemble de notre démarche méthodologique. Il s'agit de la procédure de collecte, de traitement et d'analyse des données.

Le deuxième chapitre est consacré à la présentation de la zone d'étude. Il vise à dresser le portrait de l'espace de gestion du CLE à travers la situation géographique, les caractéristiques physiques (climat, sols, réseau hydrographique) et démographiques (répartition de la population, activités économiques et présentation du CLE « *Mouhoun Tâ* »).

Nous terminerons avec le troisième chapitre qui présente les résultats de nos analyses. Dans cette partie, on retrouve aussi les propositions de solutions et les recommandations qui découlent de notre étude.

## **CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE**

---

Ce chapitre est subdivisé en deux parties. La première est consacrée à la présentation du cadre théorique de la recherche. La seconde présente la démarche méthodologique.

### **1. CADRE THEORIQUE**

Le cadre théorique comprend essentiellement la revue de littérature, la problématique et la définition des concepts.

#### **1.1. REVUE DE LITTERATURE**

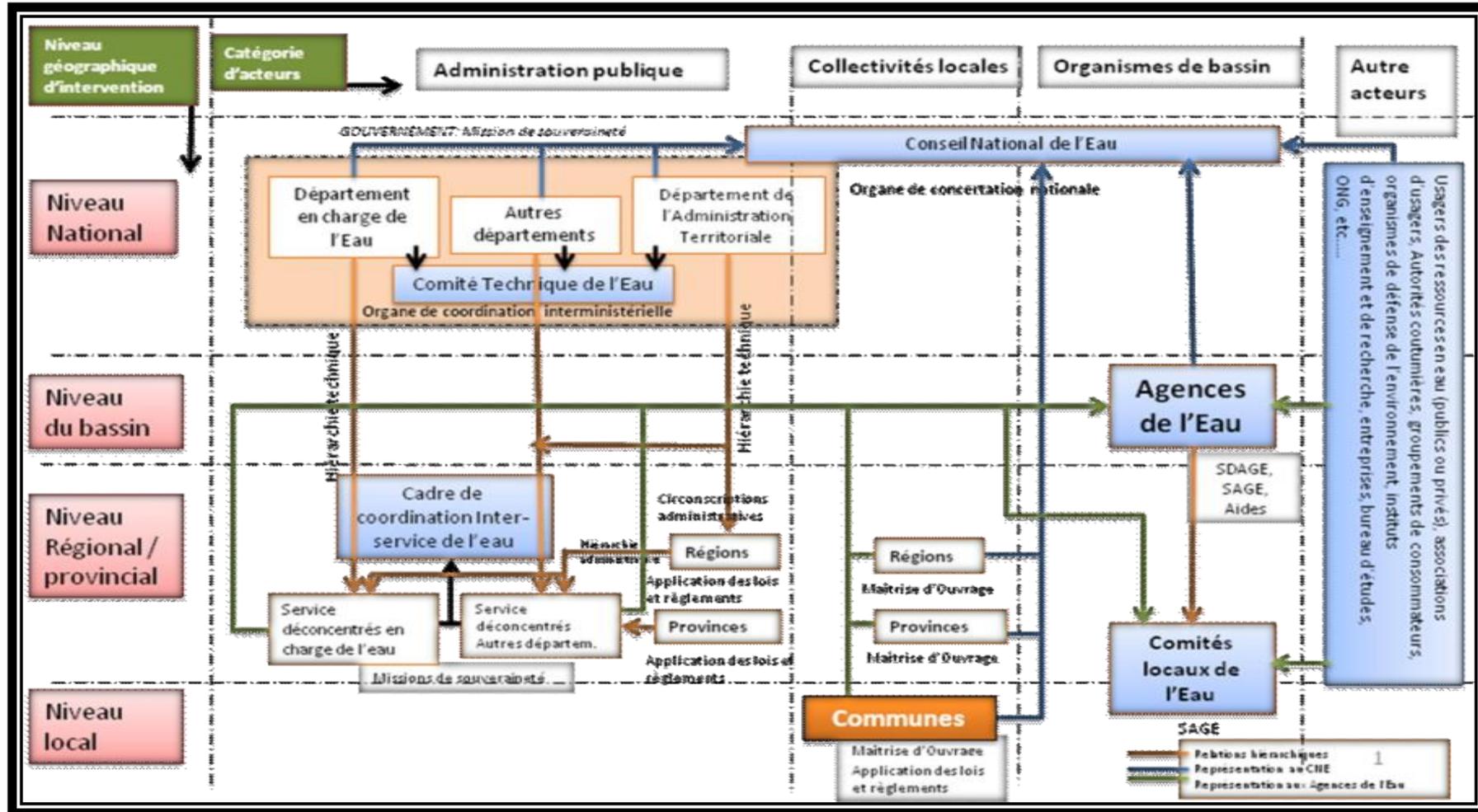
Cette partie propose une synthèse des documents qui concernent notre question de recherche. Elle permet de voir les différents points de vue développés par les chercheurs, de les confronter et de dégager de nouvelles pistes de recherche. Les points suivants en constituent l'ossature.

##### **1.1.1. Cadre institutionnel et juridique de la gestion de l'eau au Burkina Faso**

Les besoins en eau des populations, en continuelle croissance, sont souvent concurrentiels voire conflictuels, ce qui rend complexe la gestion de cette ressource naturelle rare. Pour faire face à ces besoins croissants et concurrents, il est utile de disposer d'instruments juridiques efficaces pour organiser la répartition et le contrôle de l'utilisation des ressources en eau ainsi qu'en assurer la protection de manière durable. Les institutions étant l'instrument essentiel de mise en œuvre des politiques, la réforme du cadre institutionnel est nécessaire à la mise en place d'une administration de l'eau conforme à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et respectueuse des règles et principes fondamentaux d'une gestion qui garantisse l'équité entre les usagers et la durabilité de la ressource.

La figure 1 représente le cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau au Burkina.

Figure 1 : Cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau au Burkina Faso



Source : Ki et al, (2013)

Le schéma ci-dessus montre les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les organes administratifs et les autres acteurs dans le domaine de la gestion de l'eau. Le cadre institutionnel décomposé de la manière suivante.

- ❖ Quatre niveaux géographiques :
  - ✓ niveau central ;
  - ✓ niveau espace de gestion ;
  - ✓ niveau régional/provincial ;
  - ✓ niveau local.
- ❖ Trois catégories d'acteurs :
  - ✓ l'administration publique (centrale et déconcentrée) ;
  - ✓ les collectivités territoriales ;
  - ✓ les autres acteurs (usagers, secteur privé, ONG, etc.).

Les structures et instances constitutives du nouveau cadre de gestion ont été mises en place à ces niveaux. Par exemple, on peut citer les structures et instances ci-après aux niveaux correspondants.

- ❖ Niveau central : Conseil National de l'Eau (CNEau), Comité Technique de l'Eau (CTE), Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/GIRE), Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), etc.
- ❖ Niveau espaces de gestion : Agences de l'Eau.
- ❖ Niveau régional : Comités Inter-Service sur l'Eau à l'échelle des régions (CISE), Services des Ressources en Eau dans les Directions régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique.
- ❖ Niveau local : Comités Locaux de l'Eau (CLE).

### **1.1.2. Stratégie de gestion des ressources en eau et processus GIRE au Burkina Faso**

Sur le plan mondial, la situation des ressources en eau est problématique. La prise en compte de ce constat a permis d'accorder une attention particulière aux ressources en eau durant ces dernières décennies. Elle s'est traduite par l'organisation de plusieurs manifestations internationales et nationales.

En rapport avec la problématique des ressources en eau et dans le souci de s'accorder avec les autres pays du monde, le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions dont celles de Dublin et de Rio de Janeiro en 1992. Ces conventions posent les bases d'une utilisation durable de la ressource en eau.

Toutes ces considérations ont aussi motivé l'adhésion du Burkina aux conclusions des travaux des rencontres internationales consacrées à la gestion de l'environnement et de l'eau. Cette adhésion a signé l'entrée du Burkina dans le processus de mise en application de la GIRE. Cet événement fut important même si le concept, le contenu et les implications de la GIRE n'ont en réalité commencé à être mieux compris et cernés qu'avec la naissance du Partenariat Mondial de l'Eau, en anglais Global Water Partnership (GWP, 2009).

Au Burkina Faso, la bonne gouvernance des ressources en eau est clairement intégrée au plan national de bonne gouvernance (1998) et au document de Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG, 2005) révisé en 2015. Toutefois, il convient de mieux situer les responsabilités de chacun dans le secteur de l'eau au cours des années à venir en vue d'une gestion effectivement durable de cette ressource. Au cours des années précédentes, plusieurs études d'orientations stratégiques et sous sectorielles ont été exécutées, notamment :

- ✓ le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin hydrographique de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, adopté en 2015 ;
- ✓ la mise en œuvre pilote du service de police de l'eau dans la région des Hauts-Bassins ;
- ✓ la mise en œuvre du programme et du plan d'action GIRE adopté en 2008.

Le Burkina Faso a aussi ratifié les accords internationaux suivants :

- ✓ les conventions sur la biodiversité et le changement climatique en 1992 ;
- ✓ la convention de Paris relative à la lutte contre la désertification en 1994.

Les cadres de concertation et de coopération locale, régionale, nationale et sous-régionale sont :

- ✓ le cadre consultatif national de concertation (décret n°2002-539/PRES/PM/MAHRH du 30/10/2002 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Eau) ;
- ✓ le cadre technique de concertation interministérielle au niveau central (décret n°2004-582/PRES/PM/MAHRH du 15/12/2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique de l'Eau) ;
- ✓ le cadre technique de concertation interministérielle au niveau régional (décret n°2005-480/PRES/PM/MAHRH du 23/09/2005 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Comité Inter-Services sur l'Eau à l'échelle de région) ;

- ✓ les structures de gestion à l'échelle du bassin versant que sont les agences de l'eau ;
- ✓ les cadres de gestion locale de la ressource que sont les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

On peut aussi mentionner l'organisation de plusieurs rencontres de concertation et de réflexion entre les acteurs du secteur eau. Au nombre des actions menées dans le cadre de ce processus, il convient de citer :

- ✓ la participation et/ou l'adhésion du Burkina aux conclusions des réunions régionales ou internationales consacrées à l'examen des questions touchant à l'environnement et l'eau présentant des intérêts humanitaires, comme la réunion de Ouagadougou sur la GIRE en 1998 et celle tenue dans la même ville en 2003 ;
- ✓ l'organisation de plusieurs rencontres de concertation et d'échange au niveau national entre les acteurs du secteur eau dont la plus importante fut le premier Forum National de l'Eau tenu en janvier 1999 ;
- ✓ l'adhésion du Burkina au Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) jusqu'à nos jours ;
- ✓ la création du Partenariat National de l'Eau (PNE) du Burkina en 2005 ;
- ✓ la création, au niveau du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, d'un Secrétariat National de la GIRE.

Tous ces traités et documents nationaux et internationaux sont appuyés par plusieurs textes législatifs et leurs décrets d'application.

### **1.1.3. Textes règlementant la gestion des ressources en eau au Burkina Faso**

Au Burkina comme dans la plupart des pays, la problématique de la gestion durable de l'eau se pose avec acuité. Pour faire face à cette situation, il est important que le pays dispose d'instruments juridiques efficaces pour réglementer le secteur de l'eau, organiser la répartition et le contrôle de son utilisation et en assurer la protection, la préservation et la conservation de manière durable. En ce sens, l'Etat a pris des dispositions législatives. Le code de l'eau précise ainsi en son article 9 que la gestion des eaux doit garantir une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources. Ainsi, plusieurs lois ont été adoptées dans ce domaine.

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau adoptée le 08 février 2001 est aujourd'hui le texte juridique de référence dans le domaine de l'eau. Elle traite de l'administration de l'eau, de ses usages et de sa protection.

A la suite de la loi d'orientation, des décrets d'application ont été pris afin de mieux expliciter les dispositions relatives à la protection de la ressource en eau. Ce sont, entre autres :

- ✓ le décret n°2004-581/PRES/PM/MAHRH/MFB portant définition et procédures de délimitation des périmètres de protection de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- ✓ le décret n°2005-515/PRES/PM/MAHRH portant procédures d'autorisation et de déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités ;
- ✓ le décret n°2006-588/PRES/PM/MAHRH/MECV/MATD/MFB portant détermination des périmètres de protection des plans d'eau ;
- ✓ le décret n°2006-589/PRES/PM/MAHRH/MFB/MECV/MATD portant institution d'une servitude de rétention d'eau ;
- ✓ le décret n°2006-590/PRES/PM/MAHRH/MECV/MRA portant protection des écosystèmes aquatiques.

L'application de ces différents textes répond à une approche globale et intégrée des ressources en eau exécutée par l'Unité de Gestion des Eaux ou système aquifère dite Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ces principes sont :

- ✓ la nécessité d'associer les usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau ;
- ✓ la reconnaissance du rôle essentiel dévolu aux femmes dans la mise en valeur et la préservation des ressources en eau ;
- ✓ la reconnaissance de la valeur économique de l'eau ;
- ✓ le principe de l'utilisation équitable et raisonnable de l'eau.

#### **1.1.4. Le CLE comme acteur de développement local**

Le Comité Local de l'Eau (CLE), instance composée d'élus, de services de l'Etat et de représentants des usagers, est un nouvel acteur qui intervient dans la construction de l'action publique locale. Il interagit avec les autres niveaux d'action publique, c'est-à-dire les collectivités locales (Sophie et Thierry, 2009).

Au niveau local, le CLE est un nouveau cadre de concertation permettant une mise en commun des opinions, un apprentissage réciproque et une réagrégation des points de vue pour définir des enjeux partagés (Latour et Le Bourhis, 1995) ainsi que des règles de gestion construites collectivement.

Le CLE interagit avec les autres cadres d'action publique en donnant la parole à de

nouveaux acteurs et en modifiant les équilibres des pouvoirs locaux (Allain, 2001). Le SAGE, document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle de l'unité hydrographique du bassin versant, est élaboré par le CLE. Ce document doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Si le CLE « *Mouhoun Tâ* » disposait de ce document, cela lui permettrait de définir des axes de travail, de rechercher des financements et d'organiser sa mise en œuvre. Il pourrait ainsi réussir la concertation interne et externe afin d'anticiper et/ou de résoudre les conflits d'usage.

Le CLE est une nouvelle forme d'organisation qui fédère une multiplicité d'acteurs pour une action commune. Il est un levier important pour impulser un développement par le changement de comportement dans les relations avec les ressources en eau et les terres. La faiblesse du CLE réside dans son incapacité à tenir des rencontres statutaires et dans la mobilité de certains de ses membres (Antoine, 2014).

#### **1.1.5. Gouvernance locale des ressources en eau**

Aujourd'hui, 780 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à une source d'eau améliorée et 2,6 milliards n'ont pas accès à des installations sanitaires de base (UNICEF, 2012). Le manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène menace la santé publique ainsi que la croissance économique des pays en développement. Si l'accès à l'eau s'est accru ces dernières années selon les Nations Unies (UNICEF, 2012), les indicateurs de potabilité et d'accessibilité financière ne se sont pas améliorés. De plus, ils ne tiennent pas compte des enjeux tels que la pérennité du service d'accès à l'eau et l'équité. C'est pour améliorer cet accès, au-delà de la couverture en infrastructures, que l'Assemblée Générale des Nations-Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. Selon cette résolution, le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme.

Les principes du droit à l'eau reconnus par l'Assemblée Générale des Nations Unies sont :

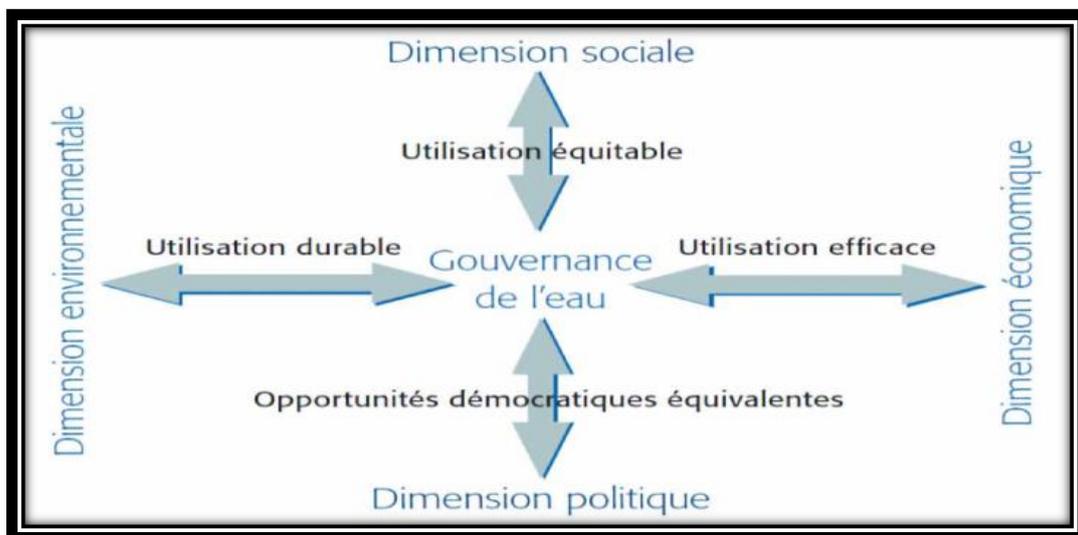
- ✓ la disponibilité en quantité suffisante et de manière continue ;
- ✓ l'accessibilité physique ;
- ✓ l'accessibilité économique ;
- ✓ l'acceptabilité, la dignité et l'intimité.

Ces principes devaient pousser les Etats à constitutionaliser le droit à l'eau, à légiférer puis à mettre en œuvre des stratégies sectorielles. Selon l'Assemblée Générale des Nations Unies (2012), les obstacles à une couverture totale sont avant tout politiques. En outre, aucun acteur ne peut résoudre à lui seul le problème de protection des ressources en eau et d'accès à l'eau. Il s'agit de coopérer afin que chaque acteur du secteur puisse contribuer à améliorer la situation. Cela montre l'importance des modalités de gouvernance pour une coordination harmonieuse.

La gouvernance se présente ainsi comme une dimension incontournable pour la mise en œuvre d'un programme relatif à la gestion de l'eau.

Selon l'UNESCO (2006), la gouvernance de l'eau est composée de trois dimensions : les dimensions sociale, économique et environnementale. La première se rapporte à l'utilisation équitable des ressources en eau et à un accès au service équitable. La deuxième renvoie à l'utilisation efficace des ressources en eau ainsi qu'à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle prend en compte toutes les parties prenantes et les citoyens. Elle leur donne la possibilité de participer aux prises de décision et de surveiller leur mise en œuvre. La troisième met en avant la nécessité d'utiliser au mieux la ressource et les services afin de permettre un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous et durablement.

Figure 2 : Dimensions de la gouvernance de l'eau



Source : UNESCO (2006)

Afin de mieux définir, analyser et évaluer la gouvernance de l'eau, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE, 2005) a élaboré douze principes. Ils fournissent un cadre de référence international pour la conception, le

suivi et la mise en œuvre de politiques de l'eau plus efficaces, efficientes et inclusives. Ces principes ont été développés selon une approche pluri-acteurs au sein de l'initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, plateforme internationale créée en mars 2013 qui regroupe une centaine d'acteurs des secteurs liés à l'eau dont Action Contre la Faim (ACF). Ces principes ont pour objectif de « *contribuer à améliorer le cycle de la gouvernance de l'eau, de la conception à la mise en œuvre des politiques publiques* ». Ils reposent sur « *la légitimité, la transparence, la responsabilité, les droits de l'homme, l'état de droit et l'inclusion* ».

Les douze principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau se classent en trois catégories décrites ci-dessous.

- ❖ L'efficacité qui promeut des politiques claires et durables, permettant d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'encourager la coordination des autorités responsables, la gestion de l'eau à l'échelle appropriée, la cohérence des politiques et l'existence de capacités adaptées au sein des institutions responsables.
- ❖ L'efficacité qui met en avant une gestion durable de l'eau à moindre coût pour la communauté. Cela implique la disponibilité de données sur l'eau fiables et utiles, l'allocation de ressources financières suffisantes, de manière efficace et transparente, la mise en œuvre de cadres réglementaires clairs, transparents et proportionnés ainsi que la promotion de pratiques de gouvernances innovantes.
- ❖ La confiance et l'engagement qui visent à l'inclusion des parties prenantes, à la légitimité et à l'intégrité du secteur. Cela implique davantage d'intégrité et de transparence, la promotion de l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'eau, la promotion d'arbitrages entre usagers, zones et générations ainsi que le suivi et l'évaluation régulière des politiques.

### **1.1.6. Gouvernance locale et participation communautaire**

La gouvernance de l'approvisionnement en eau potable demeure une préoccupation cruciale dans le processus de développement local durable. Pour pallier les problèmes de gouvernance de l'eau dans les pays en développement, plusieurs réflexions ont été menées. La gouvernance locale se présente comme un nouveau cadre mis en place par le processus de décentralisation. Elle porte notamment sur les politiques publiques de gestion concertée des ressources en eau. Le Barbé et al. (1993), dans leurs travaux,

conditionnent la bonne gestion communautaire des ressources en eau à un partenariat public-privé. Pour Ballet (2012), l'efficacité et l'efficacités des politiques étatiques de gestion des ressources en eau sont réduites non seulement par les lourdeurs administratives mais aussi et surtout par l'incapacité de l'Etat à déterminer et à contrôler les pratiques réelles des populations en matière environnementale (Ballet ; 2012 : 1). Il propose un partenariat public-privé afin de remédier à ces insuffisances. Selon les conclusions du second « *sommet de la terre* » tenu à Rio en 1992, l'idée forte est celle d'une étroite participation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre d'une politique. Il s'agissait de dépasser le cadre restreint des décideurs pour inclure la société civile au sens large, c'est-à-dire les associations, les ONG et, plus directement encore, les populations locales (Ballet, 2012).

Ce partenariat constitue un premier pas dans la gestion concertée des politiques publiques. Il exclut encore les populations locales de la définition et de la mise en œuvre de cette politique.

De toute évidence, la gestion étatique comme la gestion à travers les partenariats public-privé ont tenu à distance les populations locales, les considérant comme les destinataires des politiques publiques et non comme des producteurs ou des coproducteurs. Les populations prennent alors insuffisamment part à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'eau. La participation communautaire s'insère dans la dynamique de décentralisation démocratique privilégiée dans les différents pays en développement. Pour ce faire, la décentralisation procède par transfert de pouvoirs et de compétences de l'État central aux élus des collectivités territoriales. Cette logique induit nécessairement la participation communautaire caractérisée par une double dynamique : la dynamique de l'implication et celle de la responsabilisation des acteurs locaux.

Petrella (2008) appelle à la participation des usagers dans la gestion de l'eau et affirme que : « *L'eau est une affaire de citoyenneté et de démocratie. Toute politique de l'eau implique nécessairement un haut degré de participation des citoyens, aux niveaux local, continental, mondial* » (Petrella, 2008 : 9).

Aussi, pour Ousmane Syll (2005), les collectivités locales issues de ces réformes de décentralisation peuvent favoriser ces initiatives locales en leur offrant un espace géographique et institutionnel de concertation, de dialogue et d'arbitrage. En ce sens, la participation des populations à la réalisation des politiques de développement dans les domaines qui les touchent est censée assurer leur adhésion à leur mise en œuvre et,

par là, leur plus grande implication à la prise des décisions les concernant (Ousmane Syll, 2005 : 4). La responsabilisation, quant à elle, suppose la prise de décision éclairée, l'imputabilité et la reddition de comptes. Aussi, pour Fateha (2010 : 9), « *la gestion de l'eau serait plus efficace lorsque la population dispose d'une responsabilisation dans le processus, notamment au travers des autorités municipales* ». Dans ce sillage, Kpohonsito (2007) lie la problématique de l'eau au manque d'appropriation de la gestion des points d'eau d'une part, et au mode de gestion des communes excluant la population d'autre part. Autrement dit, la non-consultation et la non-implication des populations rurales dans la réalisation des travaux de protection de l'eau seraient les raisons de la non-appropriation des points d'eau. Quant à Boko (2009), il estime que la responsabilisation effective des populations à la base est l'une des conditions incontournables pour accroître les chances de succès d'un développement qui ne peut ni s'administrer, ni s'imposer parce qu'on ne développe pas mais on se développe.

Autrement dit, la gestion sectorielle des ressources en eau ne peut se faire avec une faible implication des acteurs et des usagers dans la prise de décision. Pour Hounmènou (2006), l'implication active des populations bénéficiaires dans la gestion des ressources en eau constitue actuellement un des leviers pour favoriser leur accès durable.

Il est à noter que la participation communautaire à travers les populations à la base et le transfert des compétences en matière de l'eau aux communes sont susceptibles de promouvoir la gouvernance locale dans le cadre de la décentralisation.

### **1.1.7. Acteurs de la gouvernance locale des ressources en eau**

Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion et la gouvernance des ressources en eau dans le sous-bassin du Mouhoun supérieur. Ces acteurs sont énumérés ci-dessous.

- ❖ L'Etat, à travers le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun et ses services déconcentrés, exerce plusieurs rôles dans la gestion des ressources en eau et l'approvisionnement en eau dans l'espace de gestion du CLE. Entre autres, il définit la politique nationale du secteur de l'eau et veille sur sa mise en œuvre. Il assure l'orientation et la coordination des actions des partenaires externes dans le secteur de l'eau. De manière générale, l'Etat veille à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles, dont les ressources en eau. Ainsi, il apporte

un appui conseil aux communes et aux autres intervenants impliqués dans le secteur de l'eau à travers des actions d'information, de formation, d'assistance technique et de conseil (PPEA, 2010).

- ❖ La commune est quant à elle responsable du service public de l'eau à travers les ouvrages d'alimentation en eau potable. La loi sur la décentralisation et la stratégie sectorielle précise que la commune est propriétaire des ouvrages d'alimentation en eau potable. La gestion des ressources en eau, qui recouvre l'exploitation (production et distribution), l'entretien et la maintenance, doit être déléguée par la commune. Elle assure également le contrôle et la régulation afin de garantir la viabilité et la pérennité des ressources en eau de son territoire (PPEA, 2010).
- ❖ Les ONG nationales et internationales appuient les communes pour leur couverture en eau. Ces structures travaillent en relation avec les mairies pour la fourniture, la distribution, la vente d'eau potable et la protection des cours d'eau. Leur assistance technique et financière ainsi que leur appui conseil aident les acteurs à résoudre le problème de gestion et de gouvernance des ressources en eau.
- ❖ Les usagers des ressources en eau sont respectivement les hommes et jeunes hommes, les enfants, les sages, les personnes âgées, les femmes et les jeunes filles. La gouvernance locale des ressources en eau concerne tout individu vivant dans une localité. A la demande de la commune, elle propose une personne pour prendre en charge la gestion des points d'eau. La qualité de l'eau reste un service qu'elle doit exiger de l'autorité locale (PADEAR, 2008). Les hommes se chargent généralement d'aménager les points d'eau, de réparer les ouvrages en panne et d'en créer d'autres car ils sont fortement représentés au niveau des comités et participent ainsi à la gestion. Les personnes âgées interviennent généralement dans le règlement des conflits liés à l'eau. Ils veillent également au maintien de la propreté et au respect des us et coutumes liés à l'eau. Ces acteurs sont impliqués de façons diverses dans la gouvernance de l'eau.

Pour Rodrigue (2012), le processus de la décentralisation a fait émerger de nouveaux acteurs intervenant dans la gestion des ressources en eau. Les lois sur la décentralisation transfèrent un certain nombre de compétences aux collectivités locales. Le secteur privé joue un rôle d'appui à la réalisation et la gestion d'infrastructures hydrauliques indispensables à l'amélioration des conditions de vie des populations.

GWP/AO (2009) souligne que chaque acteur travaille avec les structures ou comités villageois pour la gouvernance de leurs ressources en eau. Koudamiloro (2011), pour sa part, identifie quatre acteurs dans la gestion des ressources en eau. Il s'agit des autorités communales, des ONG, des associations de développement et de la population. Selon l'auteur, l'amélioration de la gestion des ressources en eau d'une localité passe par l'association de ces différents acteurs. Ils doivent réfléchir ensemble à l'identification des zones non desservies et à la réalisation de nouveaux ouvrages. Pour Yelouassi (2011), le dialogue entre les responsables et les acteurs locaux constitue une solution pour une meilleure gestion. Selon Hounmènou (2006), le mode de gestion concertée serait plus efficace dans les communes. Chleq et al (1997) et Geny P. (1992) pensent que la gestion durable des ressources en eau d'une localité dépend des modes de gestion qui y sont utilisés. Pour eux, l'accent doit être mis sur le rôle de la population locale dans la gestion des ressources en eau, les problèmes liés aux mauvais usages et les modes de gestion de l'eau dans la gouvernance locale.

#### **1.1.8. Décentralisation et gouvernance des ressources en eau**

Avec la décentralisation, c'est la collectivité locale qui prend en charge la gouvernance des ressources en eau (Rodrigue 2012). Pour l'auteur, c'est au niveau local que s'organisent donc la mise en œuvre et la gouvernance des ressources en eau. Les autorités locales ont ainsi la responsabilité de répondre aux attentes de leurs populations en associant tous les acteurs à la gestion de l'eau (Amodou, 2009).

Selon le PNUD (2004), l'objectif primordial de toute décentralisation est, parmi les différentes exigences du développement, la mise en place de systèmes de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. La plupart des acteurs du développement vont dans le même sens que le PNUD. Ils estiment que l'atteinte des objectifs de développement passe d'abord par la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance. La décentralisation, lorsqu'elle est effective, constitue pour les collectivités territoriales un enjeu de développement privilégié par les acteurs de la coopération au développement.

La loi n°055-2004/AN du code général des collectivités territoriales confère aux communes toutes les responsabilités quant à la protection et la gestion des ressources naturelles de leurs localités. Dans ce cadre, les communes sont concernées par les obligations prévues par la directive-cadre en termes de relais de l'information auprès de la population.

A cet effet, elles jouent les rôles :

- ✓ de mobilisation des acteurs et des ressources à la base ;
- ✓ d'information et de sensibilisation des acteurs à la base ;
- ✓ de recherche de partenariats.

Selon Boko (2009), pour assurer une bonne gouvernance locale des ressources en eau et asseoir une gestion durable, il faut :

- ✓ comprendre les pratiques et usages locaux et les intégrer dans la révision des textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion des ressources locales ;
- ✓ favoriser le développement de rapports entre acteurs de type interdépendance avec pouvoir diffus ;
- ✓ éviter la marginalisation des populations locales dans le système décisionnel de la gestion des ressources naturelles et en particulier les ressources en eau ;
- ✓ renforcer les capacités des populations en matière de gestion des ressources naturelles pour qu'elles puissent mieux assumer les nouvelles responsabilités qui leur sont confiées.

### **1.1.9. Gestion participative des ressources en eau**

Selon Schmid et al (2014), la gestion participative de l'eau consiste à impliquer les citoyens volontaires dans les différentes phases du processus de gestion en les informant, en les consultant ainsi qu'en intégrant leur contribution au processus décisionnel et aux actions issues de la décision. Pour eux, la gestion participative est plus qu'un mode opérationnel de gestion. Elle est une approche qui regroupe des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour concevoir et mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau avec les populations locales. En effet, pour mettre en œuvre cette gestion participative de l'eau, il faudrait avant tout que l'ensemble des acteurs, habitants, usagers, etc. aient conscience de l'importance de préserver durablement les ressources en eau et du rôle qu'ils ont à jouer dans cette perspective. Au-delà de cette prise de conscience, il faut d'une part que les autorités publiques et les gestionnaires créent les conditions de cette participation et, d'autre part, que l'ensemble des acteurs acceptent de s'ouvrir aux changements induits par ce nouveau mode de gouvernance. Selon le manuel technique GIRE de la fondation 2iE (2010), le gouvernement doit engager la réforme du cadre légal, institutionnel et organisationnel en vue d'améliorer la protection ainsi que la gestion technique, économique et financière des ressources en eau en impliquant tous les acteurs. Cette réforme aurait pour but de promouvoir un

changement de la gouvernance dans le pays. Cela permettrait de concilier la satisfaction de la demande et la conservation des ressources en eau en favorisant l'équité et le dialogue social. Aussi, le gouvernement doit renforcer l'équité dans l'accès à l'eau, les capacités contributives et la participation effective de toutes les parties prenantes à la mobilisation, l'exploitation et la protection des ressources en eau. La participation de plusieurs types d'acteurs, avec leurs propres perceptions, connaissances et savoirs vis-à-vis de l'eau, permet de comprendre les interrelations entre les différents usagers.

La participation de toutes les parties prenantes au processus de prise de décision suppose que les conditions suivantes soient remplies :

- ✓ la mise en place des instances de participation des parties prenantes ;
- ✓ l'apport d'informations appropriées aux parties prenantes afin qu'elles puissent participer en toute connaissance de cause et ne pas faire de la figuration ;
- ✓ la définition des mécanismes de représentation acceptés par tous, ce qui est particulièrement important pour les acteurs non étatiques.

Pour la mise en œuvre de l'approche intégratrice de la GIRE, les démarches participatives sont les mieux indiquées. La mise en place de démarches participatives est donc, pour les planificateurs, un moyen d'optimiser l'acceptabilité sociale de la gestion de l'eau. Pour lui, le degré d'acceptabilité varie en fonction du degré d'implication des acteurs. Les démarches participatives de gestion de l'eau ont pour objectif :

- ✓ l'amélioration des connaissances sur la ressource et sur ses interactions avec les autres enjeux de l'eau (risques, biodiversité, etc.) ;
- ✓ la protection et la préservation ;
- ✓ la prise en compte des évolutions et leurs effets sur la ressource ;
- ✓ le développement d'une culture de l'eau.

La gestion participative de l'eau implique à la fois des avantages et des risques. Ils sont répertoriés dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1 :** Avantages et risques de la gestion participative de l'eau

Principaux objectifs	Avantages	Risques
Améliorer les relations	Créé des liens entre la population et le CLE	Créé une certaine défiance de la part des élus
	Améliore les relations entre les populations	
	Atténue voire résout certains conflits d'usages	
Accroître le pouvoir d'agir des citoyens et leur responsabilisation	Favorise l'information et la sensibilisation des populations	Peut décrédibiliser la fiabilité des résultats obtenus
	Donne envie aux citoyens de participer davantage à la vie de la société	Un projet participatif peut être mené dans une logique de contre-pouvoir
	Aide les citoyens à sortir d'une logique passive	Rend tributaire de la mobilisation des acteurs
	Rend plus transparent le processus décisionnel	Génère la perte d'une partie (variable) des intérêts individuels des participants pour l'intérêt général. Implique une ouverture personnelle des acteurs
Faciliter la réalisation de certains plans d'action	Fournit une main d'œuvre gratuite	Complexifie la mission et les tâches des planificateurs
	Optimise l'obtention de financements	Procédures d'appels à projets induisant une approche de court terme

Source : Schmid et al (2014)

## 1.2. PROBLEMATIQUE

Les ressources en eau subissent des pressions de plus en plus fortes de la part des populations qui en tirent une partie de leur revenu. Face à cette situation et à la suite de la conférence ouest-africaine tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998, les pays de l'Afrique de l'Ouest se sont engagés dans la politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Dans le cas du Burkina Faso, cette nouvelle orientation a permis l'adoption par le Parlement, en février 2001, de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, suivie de la mise en place, en 2003, du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) (UICN, 2013). Cette loi et ses décrets d'application ont permis d'organiser le pays en cinq bassins hydrographiques avec chacun une Agence de l'Eau (AE). Dans son espace de compétence, chaque agence est chargée de la gouvernance

des ressources en eau et de l'application de la GIRE par la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Ces derniers ont pour rôle de protéger et de gérer de façon participative les ressources en eau des sous-bassins. C'est dans ce sens que l'Agence de l'Eau du Mouhoun a mis en place quatorze CLE. Les CLE sont des « *instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local pour la gestion des ressources en eau* » (UICN, 2013).

Les CLE constituent des cadres de concertation pour l'ensemble des acteurs au niveau local et aussi un tremplin pour leur implication dans les prises des décisions relatives à la gestion des ressources en eau dans leur espace de gestion. Dès leur création, les CLE ont été confrontés aux menaces et enjeux de leur espace de gestion. C'est notamment le cas du CLE « *Mouhoun Tâ* », autrefois appelé *Vouhoun 4*, dont l'installation remonte à juin 2013. Le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval, espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », comprend une région, trois provinces, quatre communes et cinquante-neuf villages. Il est confronté à un certain nombre de problèmes en rapport avec l'utilisation et la gestion des ressources en eau. En effet, l'accès à ces ressources dans les villages, quartiers et communes de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est un défi majeur dans la mise en œuvre de la décentralisation et de la gouvernance locale. Cet espace de gestion est le lieu de tensions liées à l'utilisation des ressources naturelles, principalement le long du fleuve Mouhoun.

L'enjeu environnemental et économique est important. Citons les mauvaises pratiques agricoles et l'orpaillage, favorisant la dégradation des berges du Mouhoun, le comblement du cours d'eau, la pollution des eaux, le prélèvement anarchique de l'eau du fleuve, etc. (rapport du diagnostic conjoint du CLE 2012).

Les enjeux liés à la gestion locale des ressources ne peuvent se comprendre qu'en fonction de leur régime de propriété. Au Burkina Faso, les ressources naturelles appartiennent à l'État qui en délègue un droit d'usage aux utilisateurs, conformément aux modalités définies par la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. Cependant, les textes reconnaissent aussi aux populations locales le droit coutumier d'usage de ces mêmes ressources en eau, ne serait-ce que pour la satisfaction de leurs propres besoins. Les rapports quotidiens des populations locales avec les ressources en eau sont ainsi régulés par des normes sociales qui relèvent du droit coutumier. Les chefs traditionnels ont alors la compétence sur les questions de l'eau. Dans leur administration, ils nomment les chefs

de l'eau, des terres et des forêts. A côté de ces responsables coutumiers chargés de la gestion et de la protection des ressources locales en eau, les Comités Locaux de l'Eau (CLE) ont été mis en place dans le cadre de la GIRE sans que la personnalité juridique ne leur soit reconnue. Ils sont essentiellement composés de représentants issus de trois principaux collèges que sont les collèges de l'administration, des collectivités locales et des usagers de l'eau. Dans la perspective d'une gestion efficace des ressources en eau, le CLE a besoin d'un pouvoir de décision réel pour garantir les intérêts des parties. Il doit effectivement faire en sorte qu'aucun membre des trois collèges ne se sente lésé et ne constitue un contre-poids dans la gouvernance locale des ressources en eau. Cela passe donc par le rééquilibrage des décisions et des modes de gestion décentralisées des ressources en eau afin d'instaurer de justes rapports de collaboration et d'interdépendance dans le système d'action locale de gestion de l'eau. De nombreuses observations montrent que la gouvernance actuelle de l'eau n'est pas préparée aux enjeux actuels et futurs du sous-bassin. En effet, l'actuelle gouvernance locale de l'eau dans le sous-bassin présente des lacunes telles que :

- ✓ le décalage entre les responsabilités administratives et les moyens mis à disposition ;
- ✓ la fragmentation sectorielle des tâches se rapportant à l'eau ;
- ✓ l'asymétrie des informations dont disposent les différents acteurs impliqués ;
- ✓ l'insuffisance des stratégies et des moyens scientifiques, techniques et infrastructurels des acteurs locaux pour la mise en œuvre ;
- ✓ les objectifs différents pour une gestion intégrée de l'eau en matière d'intérêts financiers, économiques, sociaux et écologiques ;
- ✓ le manque de transparence des instruments mis en œuvre.

De plus, l'existence de cadres organisationnels et règlementaires, le niveau de cohérence entre les compétences des différents acteurs, la connaissance des textes en vigueur par certains acteurs, etc., sont autant d'éléments essentiels pour assurer une gestion durable des ressources en eau.

Dans cette étude, nous considérons la gouvernance locale comme la façon dont les acteurs sont impliqués dans la politique de l'eau dans l'espace de gestion du CLE.

La présente recherche intitulée : « *Gouvernance locale et gestion durable des ressources en eau dans le bassin du Mouhoun : cas de l'espace de gestion du comité Local de L'Eau Mouhoun Tâ* » vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

La gestion durable des ressources en eau est une question de rapports biologiques et techniques mais aussi et surtout une question de gouvernance de l'eau. Ces constatations nous amènent à nous poser un certain nombre de questions.

- ✓ Comment les ressources en eau de l'espace du CLE sont-elles gérées ?
- ✓ En quoi la gouvernance locale contribue-t-elle à la gestion durable des ressources en eau dans l'espace du CLE ?
- ✓ Comment expliquer le faible niveau de fonctionnement du CLE « *Mouhoun Tâ* » dans son espace de gestion ?
- ✓ Quelles sont les mesures à prendre pour assurer une meilleure gouvernance des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » ?

### 1.2.1. Objectifs de la recherche

#### ❖ Objectif global

L'objectif global de cette étude est de contribuer à une meilleure gouvernance locale des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

#### ❖ Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les objectifs fixés pour l'étude consistent à :

- ✓ analyser les modes de gestion locale des ressources en eau ;
- ✓ analyser l'organisation et le fonctionnement du CLE « *Mouhoun Tâ* » ;
- ✓ faire des propositions pour améliorer la gestion locale des ressources en eau pour un développement durable dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

### 1.2.2. Hypothèses de la recherche

En réponse aux questions de recherche, une hypothèse principale a été formulée. De cette hypothèse principale découlent trois hypothèses secondaires.

#### ❖ Hypothèse principale

La non-implication des acteurs de l'espace du CLE « *Mouhoun Tâ* » dans les aspects liés à la gouvernance de l'eau constitue un handicap pour la gestion durable des ressources en eau. Pour vérifier cette hypothèse, trois hypothèses secondaires ont été identifiées.

❖ **Hypothèses secondaires**

- ✓ La gestion sectorielle dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » ne favorise pas une gestion rationnelle et durable des ressources en eau.
- ✓ Le faible niveau de fonctionnement du CLE s'explique par la faible implication des communes de son espace de gestion.
- ✓ L'insuffisance de solutions aux problèmes de fonctionnement du CLE entrave la gouvernance locale de l'eau et amenuise les actions pour endiguer les problèmes du CLE.

**1.2.3. Identification des variables et choix des indicateurs**

Pour tester les hypothèses de travail, nous avons eu recours à des variables. Il s'agit des données nécessaires pour confirmer ou infirmer les hypothèses de recherche. L'opérationnalisation du modèle d'analyse consiste à déterminer les indicateurs pertinents pour la mesure des variables expliquées et explicatives. Le tableau suivant résume les variables et leurs indicateurs.

**Tableau 2 : Récapitulatif des variables et de leurs indicateurs**

Hypothèses	Variables	Concepts	Indicateurs
La gestion sectorielle de l'eau dans l'espace de gestion du CLE ne favorise pas une gestion durable des ressources en eau.	<u>Indépendantes</u> La gestion sectorielle de l'eau	Gestion sectorielle	Individualisme
			Déficit d'efficacité
			Déficit de concertation
	<u>Dépendantes</u> La gestion durable des ressources en eau	Gestion durable de l'eau	Implication des acteurs
			Existence de cadres de concertation
			Amélioration du bien-être
Le faible niveau de fonctionnement du CLE « <i>Mouhoun Tâ</i> » s'explique par la faible implication des communes et des autres acteurs de l'eau de son espace de gestion.	<u>Indépendantes</u> La faible implication des communes et des autres acteurs de l'eau	Implication des acteurs	Déficit de motivation
			Déficit de partenariat
			Manque de transparence
			Déficit d'appropriation
	<u>Dépendantes</u> Le faible niveau de fonctionnement du CLE	Fonctionnement du CLE	Déficit des moyens financiers
			Déficit de communication
			Mobilité des membres
			Absence d'outils de gestion
			Déficit d'information

L'insuffisance de solutions aux problèmes de fonctionnement du CLE entrave la gouvernance de l'eau et amenuise les actions pour endiguer ces problèmes du CLE.	<u>Indépendantes</u>	Solutions innovantes	Appui financier		
	L'insuffisance de solutions innovantes aux problèmes de fonctionnement du CLE		Gouvernance	Stabilité des membres du CLE	
				Tenue régulière des AG	
				Création des outils de gestion (SAGE, PGE)	
				Adhésion des acteurs	
		Déficit d'équité			
	<u>Dépendantes</u>	La gouvernance de l'eau	Gouvernance	Déficit de responsabilité	
	La gouvernance de l'eau			Gouvernance	Faible fonctionnement du CLE et des communes
					Manque de transparence
					Faible implication des acteurs
Déficit d'outils d'aide à la décision					

Source : Bambara

### 1.3. DEFINITION DES CONCEPTS

Notre étude fait appel à quelques concepts-clés que nous proposons de développer dans cette section.

#### 1.3.1. Gouvernance

La gouvernance peut se définir, par analogie, à un jeu de plateau où on rencontre des acteurs (parties prenantes), des règles (lois et règlements), des objectifs, une situation avec des moyens et des contraintes ainsi que des stratégies différentes selon les acteurs.

Les systèmes de gouvernance de l'eau « *déterminent qui peut, quand et comment, avoir droit à l'eau et aux services connexes* » (UNESCO 2015).

La gouvernance n'est pas une fin en soi mais elle donne des outils pour parvenir à un objectif final, celui de garantir aux populations le droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Selon l'OCDE (2015), il n'existe pas de modèle unique de gouvernance qui conviendrait à tous ou à tous les contextes. Néanmoins, les principes de gouvernance ont une portée universelle. Pour McGinnis (1999), le concept de

gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles ainsi que des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une organisation et d'un secteur. Selon la Commission Européenne (2009), la gouvernance repose sur quatre principes fondamentaux :

- ✓ la responsabilité (ou obligation de rendre des comptes) ;
- ✓ la participation de tous les acteurs et leur appropriation des processus de gouvernance ;
- ✓ l'inclusion, en particulier des acteurs les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants, disposant des mêmes droits que les autres parties prenantes.

Selon Huppert et al. (2001), la gouvernance est un ensemble de règles et de mécanismes de renforcement ainsi que de processus interactifs qui régulent les activités des acteurs vers une finalité concertée. Carrière et Lequin (2008), pour leur part, la considère comme l'établissement de processus, de règles et de structures partagés de gestion, autant informels que formels, qui facilitent la coordination, la préoccupation et la complémentarité entre les gouvernements et les organisations d'un même domaine.

Pour Hartmut (1999), la gouvernance a pour but de savoir comment gouverner ou pourquoi le faire. A ce propos, il affirme qu'au-delà de la gouvernance classique, « *la gouvernance participative [...] débouche potentiellement sur une plus grande efficacité au niveau de la prise des décisions et des résultats* ». La bonne gouvernance peut être définie comme le système de valeurs, de politiques et d'institutions grâce auquel une société organise la prise de décision collective et les actions liées aux affaires politiques, économiques, socioculturelles et environnementales à travers l'interaction de l'Etat, de la société civile et du secteur privé (Observatoire de l'Administration Publique : 2004 p.2).

Pour Strosser et al. (2011), la gouvernance renvoie à la notion de démocratie participative engagée à une échelle locale. Elle associe « *les acteurs institutionnels et les représentants de la sphère civile* » et peut « *également faire participer directement des citoyens ordinaires* ». Elle vise à rendre l'action publique locale plus efficace, proche du bien public et de l'intérêt général, donc plus légitime.

Pour le PNUD (2004), la gouvernance est un système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales par diverses interactions au sein de l'État, de la société civile et du secteur

privé et entre ceux-ci. Elle est comprise comme la manière dont s'organise une société pour prendre et mettre en œuvre des décisions, parvenir à une entente mutuelle, à un accord et à une action concertée.

Une « *structure de gouvernance* » est un ensemble d'institutions, d'organisations et d'acteurs qui façonne des politiques et en définit/contrôle les effets, qui permet une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes de la société et limite ainsi les conflits d'intérêt en définissant des « *règles du jeu* » (Merrey, et al 2007).

Pour Bouvier (2007), la gouvernance est une démarche qui consiste à établir des conditions de fonctionnement et d'organisation à partir d'une conception axée sur la rentabilité et les résultats attendus.

Dans le cadre de cette étude, la gouvernance est comprise comme le produit d'interactions politiques et sociales complexes impliquant les différents acteurs sociaux à des niveaux divers.

### **1.3.2. Gouvernance locale**

La définition donnée plus haut de la gouvernance montre que celle-ci aborde diverses réalités.

La gouvernance locale est l'ensemble des dispositions et des acteurs qui associent désormais les acteurs sociaux aux décisions qui touchent leurs intérêts.

Pour Boucher et Tremblay (1999), la conception positive de la gouvernance réside dans la participation communautaire. Autrement dit, la participation des acteurs sociaux donne vie à la gouvernance locale. De son côté, Olivier de Sardan (2009 : 8) indique que « *la notion de gouvernance locale a le mérite de mettre l'accent sur les formes concrètes d'action des pouvoirs locaux en tant que délivreurs de services et leurs interactions directes avec les usagers* ».

Pour Bertrant et Moquay (2004 : 78), la gouvernance locale recouvre des mécanismes de coordination et d'action collective qui favorisent la mobilisation d'un ou de plusieurs champs d'interaction entre acteurs. Elle garantit la conclusion d'accords entre partenaires destinés à être parties prenantes du gouvernement local sur un projet plus ou moins explicite.

Boucher et Tremblay (1999 : 2), pour leur part, estiment que « *la gouvernance locale serait en quelque sorte issue d'un processus de diffusion du politique qui élargirait l'exercice de la citoyenneté aux acteurs sociaux* ».

Selon Jean (2003), repris par Morin (2005), la gouvernance locale désigne cette nouvelle manière d'exercer le pouvoir et de prendre des décisions. Elle met en scène trois grandes catégories d'acteurs que sont le pouvoir municipal, le pouvoir des acteurs économiques privés ayant une présence locale et le pouvoir de la société civile ou des organismes communautaires qui en sont en quelque sorte l'incarnation (Jean, 2003 : 24 ; cité par Morin, 2005 : 22). Pour l'auteur, la gouvernance locale est l'ensemble des mécanismes qui impliquent tous les acteurs de la sphère dans les prises de décision.

Selon le PNUD (2007), la gouvernance locale est comprise comme la démocratisation des processus de décisions pour la gestion d'un territoire.

Dans cette étude, la gouvernance locale est comprise comme l'ensemble des dispositions et actions visant à protéger et à améliorer la gestion des ressources en eau des communes par les autorités locales, les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et la population à la base en vue de leur exploitation rationnelle.

### **1.3.3. Gouvernance de l'eau**

La gouvernance de l'eau peut être définie comme *« l'ensemble des régulations formelles et informelles, des processus de coopération et de coordination, des structures institutionnelles et de leur interaction qui gèrent et coordonnent les services collectifs entre les acteurs participants, c'est-à-dire aussi bien dans et entre les domaines de l'utilisation de l'eau, de la protection des eaux et de la protection contre les crues que sur et entre les différents niveaux géographiques de l'administration »* (IWAGO 2012).

Pour Amodou (2009), la gouvernance de l'eau est définie comme un ensemble de règles, procédures, institutions et mécanismes mis en place en dehors de l'Etat pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs intérêts, d'exercer leurs droits et de participer au processus de prise de décision, à l'exercice du pouvoir et à la gestion des ressources dont ils disposent.

Selon GWP (2009), la gouvernance de l'eau est un ensemble de systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs en charge du développement et de la gestion des ressources en eau et de leur distribution. Elle traite de la mise au point et de l'adoption de lois, de politiques et d'arrangements institutionnels adaptés. Enfin, elle clarifie les rôles et responsabilités de tous ceux qui sont impliqués, notamment les collectivités locales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile dans les questions d'administration et de gestion des ressources en eau.

Selon Schmid et al (2014), la gouvernance de l'eau s'inscrit dans une réglementation sociale. Elle se caractérise par les éléments-clés tels que les stratégies, les bases légales, les processus de coopération et de coordination, les instruments et structures institutionnelles. Pour eux, la gouvernance est durable lorsqu'elle contribue à un développement durable dans le domaine de l'eau.

Pour nous, la gouvernance de l'eau est l'ensemble des dispositions et des actions visant à protéger et à améliorer la gestion des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » par les autorités locales, les services techniques, les partenaires du développement rural et la population à la base en vue d'une gestion rationnelle et durable des ressources en eau.

#### **1.3.4. Décentralisation**

Dans le cadre de l'administration territoriale, la gouvernance appelle décentralisation le processus par lequel l'Etat transfère certains de ses pouvoirs et de ses prérogatives à des collectivités territoriales autonomes.

Sawadogo et Pamphile, cités dans Doly (2010), définissent la décentralisation comme un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus les affaires propres à une collectivité territoriale ou locale. Pour ces auteurs, la décentralisation est la voie indiquée sinon incontournable qui permet la réalisation d'une synthèse sociale et offre un cadre approprié pour une bonne gestion et un partage équilibré des pouvoirs et des ressources.

Niang (1999, p.70) définit la décentralisation comme « *un processus par lequel l'Etat central transfère aux collectivités locales des compétences qui lui étaient anciennement dévolues et dont la visée est de permettre une gestion plus performante des ressources* ».

Pour Ouattara (2008), le concept de décentralisation est par essence un moyen de donner plus d'autonomie aux populations soucieuses de leur avenir. C'est donc une expression de la démocratie permettant par exemple à une population locale d'impulser son propre développement.

Diagne (2002) définit la décentralisation comme un mode de gestion fondé sur la dévolution aux populations des pouvoirs d'initiative et de décision sur l'ensemble des questions qui les concernent.

Dans le cadre de la présente étude, la décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences distinctes de celles de l'Etat par le rapprochement des citoyens du processus de prise de décision, favorisant l'émergence d'une démarche de proximité.

### **1.3.5. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)**

Il existe une multitude de définitions de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Pour Fourneaux (2009), elle peut être définie comme « *un cadre de planification et de gestion coordonnée des terres, de l'eau et d'autres ressources environnementales pour leur utilisation équitable, efficace et durable selon les points de vue équilibrés et les objectifs des parties prenantes concernées afin de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux* ».

Selon la Commission européenne (2009), la GIRE est un processus visant à améliorer l'efficacité dans l'utilisation de l'eau, promouvoir l'équité dans l'accès à l'eau et garantir la durabilité. Le terme « *intégrée* » traduit la nécessité d'une approche globale ou holistique visant à regrouper des secteurs différents tels que la santé, l'agriculture ou l'industrie (intégration horizontale) et des échelles différentes, telles que les échelles régionale, nationale, municipale, domestique, etc. (intégration verticale).

La GIRE apparaît comme un outil pertinent de la gouvernance de l'eau pour le Global Water Partnership (2004). Elle est un outil flexible qui permet de s'attaquer aux défis de l'eau et d'optimiser la contribution de l'eau dans le développement durable.

Le Partenariat Mondial pour l'Eau définit la GIRE comme « *un processus qui vise à promouvoir le développement et la gestion coordonnée des ressources en eau, terres, et autres, de manière à maximiser le bien-être économique et social de façon équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes essentiels* » (GWP, 2000 : cité par 2iE, 2011). « *La GIRE est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnées de l'eau, des territoires et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux* »<sup>2</sup>. Elle s'organise la plupart du temps à l'échelle d'un bassin versant, d'un sous-bassin, d'un aquifère ou d'un

---

<sup>2</sup> <http://www.gwp.org/Global/ToolBox/Publications/Background>

territoire d'usage de l'eau. Selon le Global Water Partnership (2004), la GIRE apparaît comme un outil pertinent de la gouvernance de l'eau.

Dans le cadre de cette recherche, la ressource en eau comprend donc les eaux atmosphériques (eaux de pluie), les eaux superficielles (les bas-fonds et les cours d'eau) ainsi que les eaux souterraines de la localité (les puits, les forages et les points d'eau aménagés), utiles et disponibles pour l'homme et les écosystèmes.

### **1.3.6. Comité Local de l'Eau (CLE)**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la mise en œuvre de la GIRE doit se faire à l'échelle d'un bassin versant pour donner de bons résultats. Dans la plupart des cas, il s'avère que les bassins versants sont des espaces géographiques immenses dans lesquels une structure unique aura des difficultés à bien fonctionner.

Cela explique la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE), structures de gestion des ressources en eau au niveau local (le plus souvent le sous-bassin).

Le Secrétariat permanent de la GIRE (2003) définit les CLE comme des cadres de concertation et de coordination au niveau local créés dans le contexte de mise en œuvre de la GIRE pour animer et promouvoir la bonne gestion de l'eau dans leur espace de compétence. Le CLE couvre un espace géographique dont les limites sont naturelles (sous-bassins) et plus ou moins culturelles, il peut donc couvrir un ou plusieurs espaces administratifs.

Dans le présent document, on entendra par CLE aussi bien l'organe de gestion des ressources en eau que l'espace géographique géré par cet organe.

### **1.3.7. Participation**

D'une manière générale, la participation est la capacité d'une personne à prendre part à une décision, à son exécution et à jouir des résultats de cette prise de décision. Il y a participation quand il y a « *engagement des acteurs sociaux dans les affaires publiques ou collectives* » (Guay, 2005 : 3, p.78). La participation doit être vue comme une démarche active dans laquelle l'initiative est prise par la population, orientée par sa propre idée et utilisant des moyens et processus sur lesquels elle peut opérer un contrôle effectif (Guéye, 1999 : 2). La participation permet aux communautés de s'approprier les formes, voire les intérêts du processus intégral dans lequel elles sont engagées (Bryant and White, 1999 ; cités par Guéye, 1999 : 2).

Selon Lahaye (2008), la participation des communautés au processus décisionnel représente le socle de la gouvernance collective. La participation citoyenne est ainsi l'un des fondements de la gouvernance locale.

Pour Dossou (2000), la participation est l'intervention du citoyen dans la prise des décisions communales. Elle est aussi son apport au processus de développement de sa commune.

Selon le sociologue Philippe Bernoux (1985 : p.303), « *participer, c'est prendre une part active et s'impliquer, ce peut être aussi, en retour, avoir l'influence du pouvoir* ». La participation nécessite donc la création de normes et de procédures juridiques permettant aux individus de mettre en action une volonté autonome dans les actions collectives auxquelles ils doivent prendre part.

Le Dictionnaire de sociologie (1995 : p.47) définit la participation en ces termes : « *La réhabilitation des valeurs d'initiative et de responsabilité prend de multiples formes : intéressement, actionnariat, concertation, etc.* ».

La participation est le « *processus durant lequel des individus, des groupes et des organismes deviennent activement impliqués dans un projet* » (Wilcox, 2003 : 50). Par le terme « *activement* », l'auteur laisse entendre une intervention engagée des différents acteurs, ce qui requiert un transfert de pouvoir (Dublely, 2008 : 32). En définitive, la gouvernance participative est « *un modèle d'organisation à l'intérieur duquel des mécanismes et des processus opèrent un partage des pouvoirs décisionnels et des responsabilités de gestion entre une diversité d'acteurs issus des milieux public (gouvernement, agences, ministères, société civile) et privé (organismes à but lucratif, entreprises)* » (Paradis, 2012 : 11).

Pour nous, la participation désigne l'ensemble des mécanismes d'implication volontariste et de mise à contribution des populations locales à travers des cadres formels ou informels dans les opérations de développement les concernant.

### **1.3.8. Partenariat**

Selon le Conseil Supérieur de l'Education (CSE), le partenariat est une forme exigeante de collaboration.

Selon Moscovici (1992), le partenariat est un construit fondé sur le consensus. Il est donc fondé sur la reconnaissance des différences qui régissent la logique et les intérêts mutuels des différents acteurs impliqués.

Selon Florence Vidal (1999), les coopérations et les partenariats sont des systèmes d'alliances relativement stables entre deux ou plusieurs acteurs, le plus souvent des personnes morales, qui décident d'opérer en synergie pour atteindre un ou plusieurs objectifs qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas atteindre par leurs propres moyens.

A l'examen de ces définitions, il semble que toute relation partenariale doit être fondée sur l'interaction, la reconnaissance mutuelle de la contribution de chaque partie et la reconnaissance des retombées positives pour l'ensemble des parties prenantes.

## **2. CADRE METHODOLOGIQUE**

Cette rubrique décrit le dispositif mis en place pour collecter les données devant servir à la vérification des hypothèses de l'étude. Il s'agira, dans un premier temps, de justifier le choix du milieu d'étude, à savoir l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », et de procéder, dans un second temps, à la présentation de la population d'étude et de l'échantillon pris en compte et enfin de décrire les techniques, les outils de collecte des données ainsi que les difficultés et limites de l'étude.

### **2.1. JUSTIFICATION DU CHOIX DU MILIEU DE L'ETUDE**

Notre recherche s'est déroulée sur un territoire dont l'échelle est le sous-bassin. Le sous-bassin objet de notre étude est celui du Mouhoun supérieur aval. Il représente l'espace territorial ou de gestion du Comité Local de l'Eau (CLE). Il compte quatre communes dont une commune urbaine. L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » a été retenu comme cadre d'étude du fait de ses spécificités socioculturelles diversifiées favorables à l'obtention d'une variété d'informations. Il a par ailleurs été retenu car la question de gestion de l'eau y demeure préoccupante, tout comme dans bien des bassins hydrographiques du Burkina et du Mouhoun en particulier. L'espace de gestion du CLE se situe à cheval sur le fleuve Mouhoun, en amont de sa confluence avec le plan d'eau Sourou. Par sa position géographique et la nature de son climat, l'espace de gestion du CLE est un lieu de conflits, déclarés ou latents, entre les usagers des ressources en eau.

Antoine N'do (2014) a mené une étude similaire au profit du CLE Kou dans la région des Hauts-Bassins. Il s'est donc avéré nécessaire de porter notre choix sur un autre sous-bassin, en l'occurrence le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval, dans le bassin hydrographique du Mouhoun. Pour des raisons de représentativité, toutes les

communes du CLE ont été intégrées à notre zone d'enquête.

## **2.2. POPULATION D'ETUDE**

Compte tenu des informations à recueillir, nous avons considéré l'ensemble des acteurs impliqués dans la gouvernance locale des ressources en eau de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

La population cible est constituée des :

- ✓ membres du bureau exécutif du CLE ;
- ✓ différents usagers de l'eau de l'espace de gestion du CLE ;
- ✓ élus locaux des communes couvertes par cet espace de gestion.

Quant aux personnes ressources, il s'agit des :

- ✓ responsables des projets de développement intervenant dans l'espace du CLE ;
- ✓ organisations de la société civile de cet espace ;
- ✓ autorités coutumières et religieuses ayant au moins 50 ans et une grande connaissance de la gestion participative des ressources en eau ;
- ✓ services techniques.

## **2.3. RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

La recherche de données a essentiellement porté sur l'examen de documents en lien avec le thème et la zone d'étude. Des rapports d'études et des mémoires ont été examinés à cet effet. L'essentiel de cette documentation a été fourni par le centre de documentation du département de sociologie, la bibliothèque centrale de l'université, la bibliothèque du programme AGRINOVIA, la bibliothèque de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ainsi que les mémoires et rapports disponibles sur Internet.

## **2.4. ENTRETIENS EXPLORATOIRES**

Parallèlement à la recherche documentaire, nous avons mené des entretiens exploratoires avec certaines personnes ressources. Il s'agit des responsables du CLE « *Mouhoun Tâ* » et des agents de la DGAEM. Les entretiens sur le fonctionnement du CLE ont été menés avec :

- ✓ le président du CLE ;
- ✓ le Secrétaire Général de ce CLE.

Du côté des agents de la DGAEM, les entretiens ont porté sur l'encadrement administratif et technique du CLE et sur la pertinence du thème de l'étude.

## 2.5. TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE

Le choix de l'échantillon de l'étude a été opéré de façon raisonnée en fonction des rôles et du degré d'implication des différents acteurs dans la gestion des ressources en eau ainsi que dans la prévention et le règlement des conflits d'usage. En outre, le choix des villages s'est fait selon des critères liés :

- ✓ à la spécificité des hydrosystèmes ;
- ✓ au mode d'organisation sociale ;
- ✓ aux types de conflits.

Les enquêtés ont été choisis dans les villages. Parmi eux, les chefs de ménage sont plus nombreux que les chefs coutumiers. Les religieux et les responsables ont également été interviewés. La taille de l'échantillon varie donc d'un groupe-cible à un autre. Les tableaux 3 et 4 présentent les caractéristiques relatives aux questionnaires et aux entretiens.

**Tableau 3 :** Répartition et taux de recouvrement des questionnaires

Catégorie d'enquêtés	Nombre de questionnaires adressés	
	Nombre	Taux (%)
Ménages	28	116,66%
Service techniques	04	80%
Membres du CLE	07	77,77%
Total	39	102,63%

Source : Bambara, données de terrain, avril 2017

**Tableau 4 :** Répartition et taux de recouvrement des entretiens

Catégorie d'acteurs	Nombre d'entretiens adressés	
	Nombre	Taux (%)
Autorités administratives	06	66,67%
Autorités coutumières et religieuses	13	72,22%
Responsables des projets et programmes	05	83,33%
Focus group	38	158,33%
Total	62	108,77%

Source : Bambara, données de terrain, avril 2017

Au total, 101 personnes ont été enquêtées dont 29 femmes.

## **2.6. TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES**

Les données secondaires proviennent d'une recherche documentaire critique et thématique parmi les travaux antérieurs à notre travail de recherche et relatifs à notre sujet. Quant aux données primaires, elles ont été collectées à l'aide du questionnaire et du guide d'entretien. Elles sont été complétées par des observations directes de terrain. Le choix du guide d'entretien tient au fait qu'il est mieux indiqué pour « *l'analyse du sens que les acteurs donnent à leur pratique* » (Quivy et Campenhout, 1995, p.196). Pour la collecte des données primaires, deux types d'outils ont été utilisés. Il s'agit du guide d'entretien et du questionnaire.

Le questionnaire, outil de type quantitatif, a été adressé :

- ✓ aux membres du CLE pour le recueil d'informations sur son organisation et les difficultés rencontrées ainsi que leur avis sur l'implication des acteurs ;
- ✓ aux autorités administratives (gouverneur, maires, préfets) pour évaluer leur niveau de compréhension ;
- ✓ aux services techniques et aux partenaires au développement pour évaluer leur perception du fonctionnement du CLE ainsi que des relations existant entre le CLE et les communes et les autres acteurs. Ce questionnaire a aussi été utilisé pour recueillir l'avis des services techniques sur les contraintes qui entravent le fonctionnement des CLE ;
- ✓ aux usagers de l'espace pour obtenir des informations sur la disponibilité de l'eau et sa gestion dans les ménages. Il a aussi été possible d'appréhender leur niveau de connaissance sur les CLE.

Le guide d'entretien, outil de type qualitatif, a quant à lui été privilégié pour prendre contact avec un groupe de personnes restreint, notamment :

- ✓ les associations et groupements villageois ;
- ✓ les organisations de la société civile de l'espace du CLE ;
- ✓ les autorités coutumières et religieuses.

Cet outil nous a permis de prendre connaissance des difficultés rencontrées par les populations en matière de gestion des ressources en eau et d'identifier les différents acteurs impliqués. Il nous a également permis d'apprécier le mode de gestion des ressources en eau dans le sous-bassin.

## **2.7. DEROULEMENT DE LA COLLECTE DE DONNEES**

La collecte des données s'est déroulée en deux phases sur une période d'un mois. La première a porté sur la revue de littérature relative à la gouvernance locale et à la gestion des ressources en eau. La deuxième phase a concerné la collecte de données quantitatives et qualitatives sur le terrain. Ces données ont porté sur les modes de gestion des ressources en eau.

## **2.8. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES**

Deux types de données ont été collectées lors des enquêtes. Il s'agissait des données qualitatives (entretiens) et quantitatives (valeurs numériques). Elles ont été soumises à un traitement manuel et informatique. Le traitement manuel a permis le dépouillement et la codification des données pour constituer une base de données. Celle-ci a été utilisée pour la réalisation des tableaux, courbes et graphiques à partir du logiciel Excel. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone avec l'autorisation des répondants. Nous avons ensuite procédé à leur retranscription.

Avant l'analyse proprement dite, nous avons effectué le classement des données en lien avec notre questionnaire. Les informations recueillies ont fait l'objet d'une codification et d'un dépouillement manuel. Les entretiens ont été classés en trois catégories en fonction du type de personnalité interrogée : autorités locales (maires, préfets, autorités coutumières et religieuses), membres du CLE et responsables des projets et programmes. Ensuite, les contenus des entretiens ont été regroupés en fonction des catégories analytiques établies selon les objectifs de la recherche.

## **2.9. METHODE ET MODELE D'ANALYSE**

### **2.9.1. Méthode d'analyse des données**

La méthode utilisée pour analyser les modes de gouvernance locale des ressources en eau est le modèle FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces).

A partir des observations, des réponses aux questionnaires et des données collectées durant les entretiens avec les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, nous avons pu dégager les facteurs physiques, humains et socioéconomiques qui influencent la gouvernance locale des ressources en eau. Nous avons, d'une part, les facteurs positifs que sont les Forces (facteurs internes) et les Opportunités (facteurs externes). Nous

avons, d'autre part, identifié les facteurs négatifs que sont les Faiblesses (facteurs internes) et les Menaces (facteurs externes). Pour chaque composante de la population-cible, les données collectées ont été comparées à celles de la revue de littérature afin d'en apprécier la nouveauté et la richesse.

Nous avons analysé le contenu thématique du discours des enquêtés. Pour préserver leur anonymat, nous avons utilisé des codes composés de deux lettres majuscules, anonymes et distinctes. Pour les autorités, les agents des services techniques et les responsables des projets de développement, nous précisons le poste de responsabilité occupé et la structure. Dans chaque thématique, les verbatim les plus significatifs faisant l'objet de citations ont été cités entre guillemets et en caractères italiques.

### **2.9.2. Modèle d'analyse**

Les approches théoriques mobilisées privilégient la compréhension des actions sociales. Ainsi, dans cette étude, nous nous inspirons de la théorie de la gouvernance politique (courant théorique) et de celle de la participation citoyenne. La théorie de la gouvernance politique a été employée pour rendre compte de la nouvelle gestion des enjeux locaux dans le cadre d'un réaménagement des compétences et des ressources entre l'État et les collectivités territoriales décentralisées. Celle de la participation citoyenne permet, quant à elle, d'interroger la dynamique des acteurs locaux dans tous les processus décisionnels.

Dans le cadre de notre problématique, la théorie de la gouvernance politique permet de mettre en relief trois grands axes de recherche.

Le premier axe montre que l'Etat et les acteurs privés ne disposent pas des voies et moyens pour résoudre les problèmes qui se posent dans le cadre de la politique de l'amélioration de l'accès à l'eau pour les populations rurales.

Le deuxième axe de notre travail interroge le niveau de concertation des politiques de gestion de l'eau. S'agit-il d'un cadre de concertation limité incluant uniquement les communes ou d'un cadre de concertation élargi prenant en compte à la fois les communes, les chefferies traditionnelles, les ONG et les associations ?

Notre troisième axe s'intéresse au niveau de responsabilité des différents acteurs impliqués dans le cadre de concertation. Il est souhaitable que chaque acteur ait le même niveau de responsabilité. Il y a aussi nécessité d'associer les logiques sociales, économiques et politiques dans le cadre de gestion.

La seconde théorie est la théorie de l'action communicatrice ou *Theory of communication Action* (TVA) d'Habermas et l'application qu'en font Webler et Tuler (2000) cités par Côté et Gagnon (2005). Ces derniers proposent un modèle basé sur deux méta-critères : l'équité et la compétence. Selon eux, la notion d'équité renvoie à ce que les participants sont autorisés à faire dans un processus décisionnel délibératif, à savoir : être présent, s'exprimer, participer aux discussions et participer au processus de décision.

L'autre concept opératoire concerne la conduite des acteurs. Cette dimension s'impose de plus en plus dans les études sur l'attitude des acteurs sociaux et leur implication dans les dispositifs participatifs (Margerum, 1999 : 15, 6 ; cité par Côté et Gagnon, 2005 : 63), impliquant des facteurs comme la culture et l'histoire pour expliquer ce degré de participation.

La théorie de la gouvernance politique nous permettra d'aborder le passage du statut de spectateur au statut d'acteur chez les populations locales pour étudier l'impact de la politique de concertation élargie sur l'amélioration de la gestion de l'eau. La théorie de la participation citoyenne permettra d'examiner les conditions de responsabilisation de tous les acteurs impliqués de manière à éviter des monopoles dans le processus de prise de décision et d'analyser le processus et les conditions d'une participation effective des populations au processus décisionnel.

## **2.10. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE**

### **2.10.1. Difficultés rencontrées lors de l'enquête de terrain**

Sur le terrain, la difficulté majeure est le problème de la langue. En effet, bon nombre d'usagers interrogés parlent le *bwamu* ou le *dioula*. Nous avons dû solliciter l'aide d'interprètes. Le *bwamu* a par ailleurs plusieurs dialectes. Pour surmonter cette difficulté, l'interprète s'est entretenu avec ceux qui parlaient le même dialecte que le répondant.

Une autre difficulté est l'indisponibilité de certaines autorités (administratives et locales) presque toujours en déplacement pour des raisons de service. Par ailleurs, la plupart des conseillers vivent dans des villages qui ne font pas partie de notre échantillon. Pour ce qui concerne les femmes, certaines nous répondaient de façon brève. Lorsque nous les relançons pour qu'elles argumentent leur point de vue, elles préféraient se taire. Il a été très difficile de faire parler ces femmes.

Nous étions également confronté à la dispersion des membres des comités exécutifs du CLE dans différents villages éloignés. Pour pallier cette difficulté, nous en avons inclus certains dans notre échantillon.

L'autre difficulté est l'éloignement et l'inaccessibilité de certains villages, certaines routes étant impraticables à moto.

En outre, les usagers considéraient que nous pouvions les aider à réaliser des forages. Nous leur avons indiqué que notre service n'est pas la maîtrise d'ouvrage et qu'ils peuvent entreprendre des démarches auprès des communes et de la direction régionale de l'eau et de l'assainissement, habilitées en matière de forages. Nous leur avons également signalé qu'une fois les forages construits, il serait important de bien les gérer et de les entretenir.

### **2.10.2. Limites de l'étude**

Comme tout travail de recherche, cette étude présente des limites. Elles sont essentiellement d'ordre méthodologique. En effet, nous n'avons pas pu remonter jusqu'au niveau national pour mener nos investigations or ce niveau est une composante essentielle tant dans la définition des politiques de gestion de l'eau et de la décentralisation que dans le processus de financement des CLE. Il en est de même des anciens responsables et membres du CLE que nous aurions pu enquêter afin de bien comprendre le fonctionnement du CLE ainsi que les difficultés.

La durée de l'investigation de terrain nous a parue trop brève. Pour nous, un long séjour sur le terrain aurait pu permettre d'observer certaines pratiques.

Une autre limite est liée au cadrage du thème. En effet, deux sujets sont traités à la fois : la gouvernance locale et la gestion durable des ressources en eau.

L'idée est d'analyser le mode de gouvernance locale de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Cependant, en procédant ainsi, il est difficile de déterminer l'impact de la gouvernance sur la gestion des ressources en eau.

## CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

---

Le chapitre précédent nous a permis de mettre en contexte notre objet de recherche et de définir les bases conceptuelles et théoriques visant à encadrer nos objectifs de recherche. Dans le présent chapitre, nous présenterons le cadre géographique de notre zone d'étude.

### 1. PRESENTATION DE L'ESPACE DE GESTION DU CLE

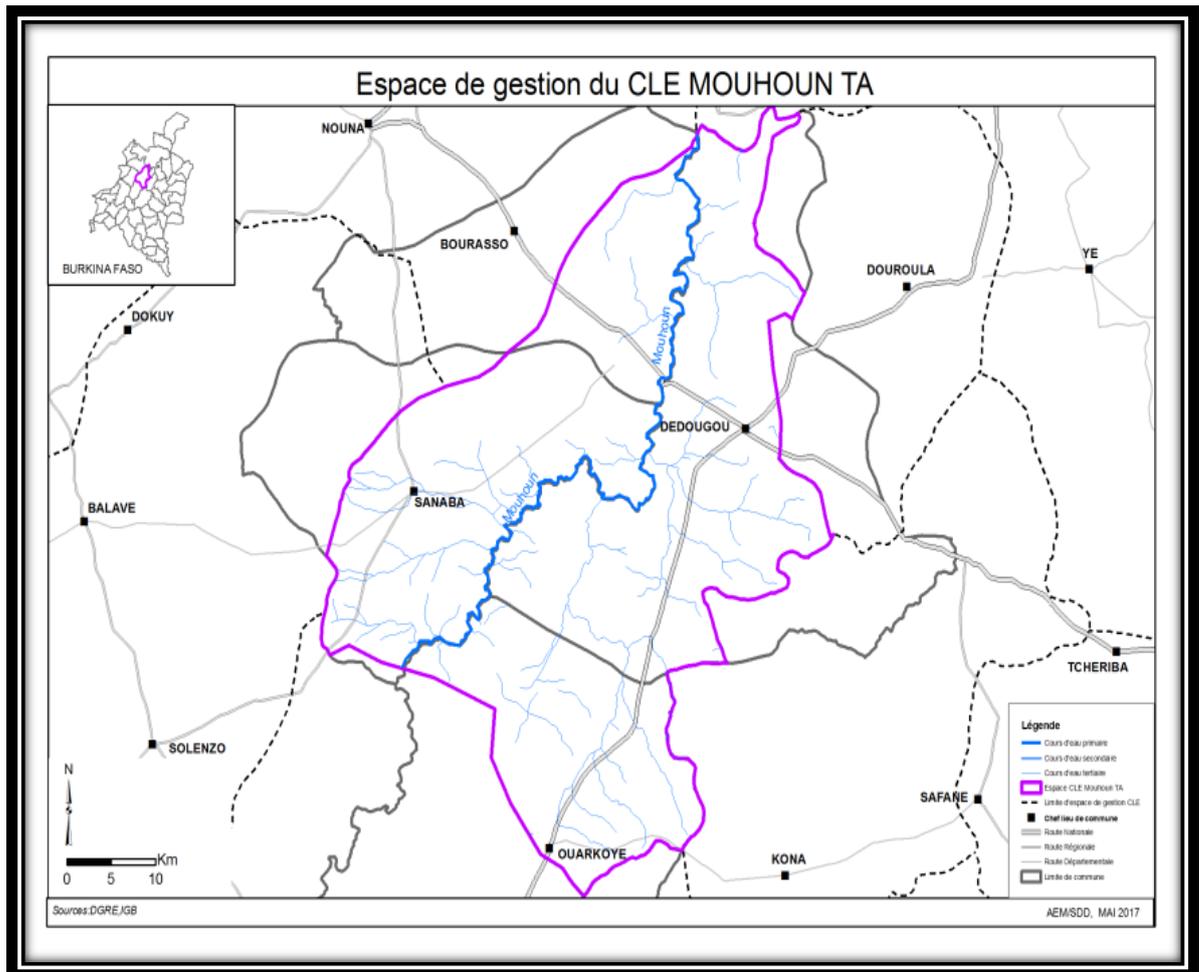
Le sous-bassin Mouhoun supérieur aval est l'un des dix-sept sous-bassins nationaux que compte le Burkina Faso. L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est localisé dans ce sous-bassin. Il est à cheval sur le fleuve Mouhoun en amont de sa confluence avec le Sourou.

D'une superficie d'environ 2300 km<sup>2</sup>, il est limité :

- ✓ au nord, par l'espace du Sourou 2 ;
- ✓ à l'est, par le sous-bassin du Mouhoun inférieur (espaces de gestion Balé 3 et Balé 4) ;
- ✓ au sud, par la partie nord de l'espace de gestion du Vouhoun 5 (renommé Vouhoun 6) ;
- ✓ à l'ouest, par les espaces du Vouhoun 1 et Vouhoun 3.

Situé dans la région de la Boucle du Mouhoun, entièrement ou partiellement dans les provinces du Mouhoun, de la Kossi et des Banwa, l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » couvre quatre communes que sont Dédougou, Ouarkoye, Sanaba et Bourasso.

Carte 1 : Localisation de l'espace de gestion du CLE « Mouhoun Tâ »



Source : MCA.BF.AD9.1 COWI (2014)

## 2. CADRE BIOPHYSIQUE

La présentation du cadre physique de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » porte sur le climat, la géologie, la morphologie et les sols, les eaux de surface y inclus les ouvrages de mobilisation, les eaux souterraines ainsi que la végétation et la faune.

### 2.1. CLIMAT

L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » se situe dans le domaine soudanien avec une pluviométrie moyenne annuelle variant entre 700 mm au nord et 1000 mm au sud. Cette zone agro-climatique connaît une grande variabilité de pluviométrie dans le temps et dans l'espace.

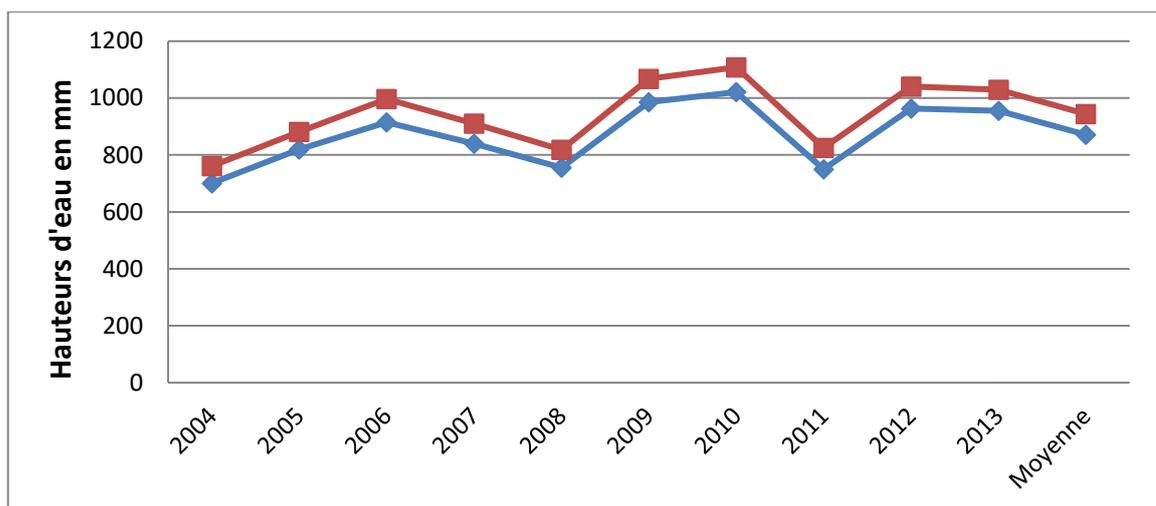
Les températures restent élevées avec de fortes amplitudes thermiques. Les mois les

plus chauds vont de mars à juin (maxima 40°C). Les périodes fraîches vont de décembre à février (minima 15°C).

Les températures élevées, dues à un ensoleillement intense, contribuent à une forte évaporation des eaux de surface.

On distingue deux types de saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison des pluies de juin à octobre. Les mois de juillet et d'août sont les plus arrosés. Les données pluviométriques de ces 10 dernières années sont présentées dans le graphique suivant.

**Graphique 1** : Evolution de la pluviométrie dans l'espace de gestion



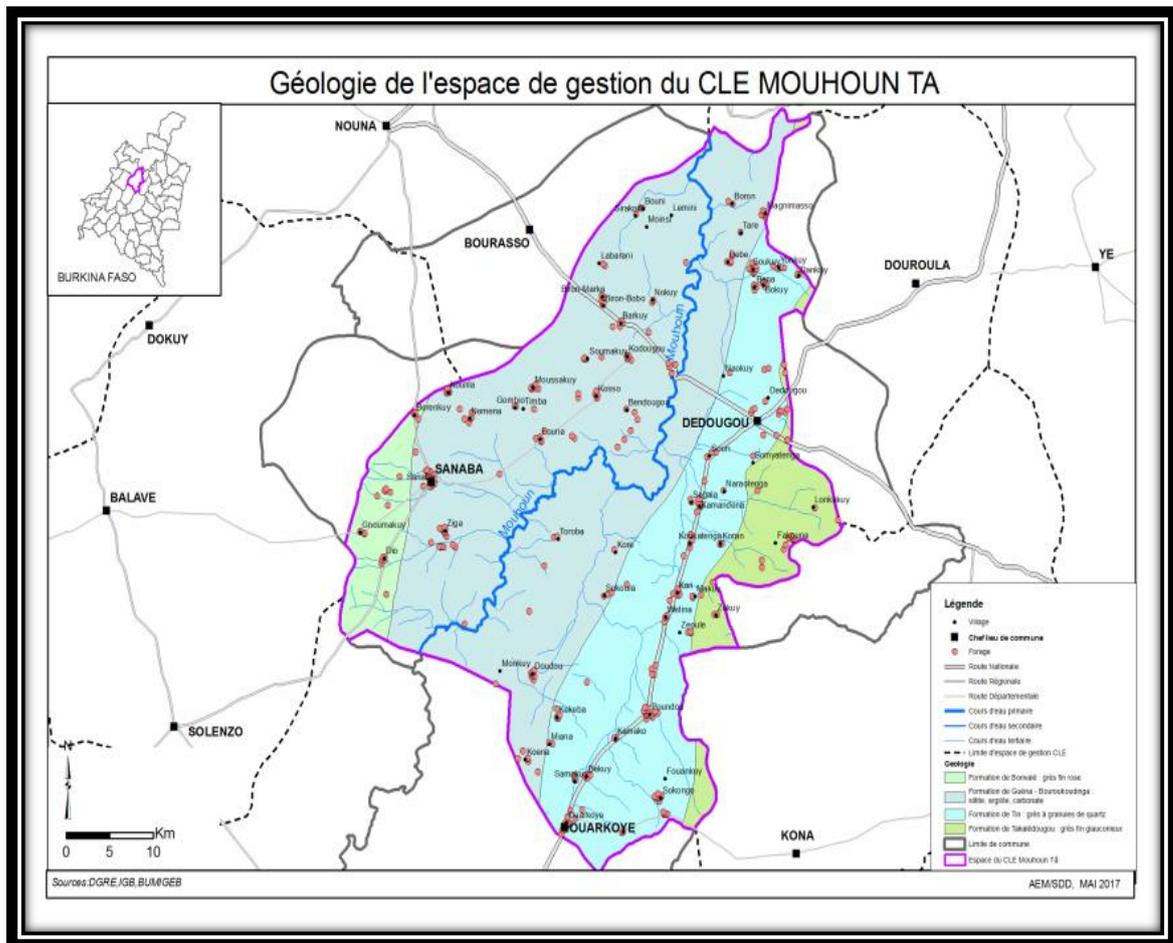
Source : Recomposition à partir des données de la DPASA/Dédougou

## 2.2. GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE ET SOLS

### 2.2.1. Géologie

Le sous-bassin de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est entièrement compris dans la zone sédimentaire. On observe d'est en ouest les formations suivantes (voir carte n°2) : des grès (formations de Kakalédougou et de Tin), des siltites, argilites et carbonates (formation de Guéna-Bouroukoudinga) et des grès fins (formation de Bonvalé).

**Carte 2 :** Géologie de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* »



Source : Diagnostic conjoint CLE Mouhoun Tâ (2011)

### 2.2.2. Géomorphologie

L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est situé dans une région peu accidentée (altitudes variant entre 320 et 360 m) avec un relief monotone rompu par des affleurements de grès parfois fortement escarpés.

On distingue trois grands ensembles :

- ✓ les élévations avec affleurements rocheux couverts à plus de 50% de dalles et des niveaux cuirassés avec des glaciés d'épandage, d'éboulis et de cuirasse ;
- ✓ les plaines aux versants érodés ou des niveaux cuirassés qui donnent secondairement naissance au réseau de collecte et de drainage des eaux ;
- ✓ les interfluves de forme généralement convexe, comprises entre deux vallées voisines et constituées de graviers, de sables et d'argiles.

Les fonds de rivière sont plats avec une fraction sableuse importante, interrompue par des poches de graviers traduisant la présence d'écoulements temporaires.

### 2.2.3. Sols

Les principaux types de sols rencontrés sont :

- ✓ les *sols sableux à sablo-argileux* en profondeur. Ce sont les types de sols les plus répandus dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » ;
- ✓ les *sols gravillonnaires* favorables au parcours du bétail. On les retrouve au pied des affleurements rocheux, principalement dans les communes de Dédougou, Ouarkoye et Sanaba ;
- ✓ les *sols hydromorphes*. Ils se rencontrent dans les bas-fonds et aux abords des cours d'eau (Mouhoun) ;
- ✓ les *lithosols* constitués principalement de cuirasses ferrugineuses ou d'affleurements de roches. Ils sont localisés à l'ouest de la commune de Sanaba, à l'est de la commune de Dédougou et dans la partie centrale de la commune de Ouarkoye ;
- ✓ les *vertisols* caractérisés par de fortes teneurs en argiles gonflantes pouvant donner des rendements intéressants en maïs, coton et sorgho.

Avec le temps, les mauvaises pratiques agro-pastorales ont accéléré la dégradation des terres et entraîné un ensablement des cours d'eaux mais aussi l'assèchement de certains bas-fonds.

## 2.3. RESSOURCES EN EAU

Cette partie décrit deux types de ressources en eau. Il s'agit des ressources en eau de surface et des ressources en eau souterraine.

### 2.3.1. Eau de surface

#### 2.3.1.1. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » s'organise autour du Mouhoun supérieur en amont de sa confluence avec la rivière Sourou à Léry.

Sur une longueur de plus de 70 km, le fleuve Mouhoun divise l'espace du Vouhoun 4 suivant un axe nord-sud en deux parties. L'ouest occupe environ 40% de la superficie de l'espace et l'Est environ 60%. Il existe une station hydrométrique sur le Mouhoun à Nokuy (pont de la route Dédougou-Nouna).

Le débit moyen mensuel du Mouhoun observé en mars (minimum d'étiage) atteint 30,5 m<sup>3</sup>/s, contre un débit moyen de 919 m<sup>3</sup>/s en septembre, principal mois de crue (DRAH Boucle du Mouhoun, 2011). Dans sa moitié sud, le fleuve déborde en saison de hautes eaux à la hauteur des villages de Toroba (rive droite) et de Dio (rive gauche), inondant ainsi de vastes plaines alluviales.

L'espace est couvert d'un réseau de petits affluents intermittents du Mouhoun. Il existe en rive droite deux affluents drainant des sous-bassins plus vastes : au sud un affluent couvrant une large partie de la commune de Ouarkoye et au centre un affluent drainant une large partie de la commune de Dédougou. La plupart des lits des marigots constituent des bas-fonds dont certains sont aménagés.

### 2.3.1.2. Retenues d'eau

Parmi toutes les communes de l'espace de gestion, seule Ouarkoye a des retenues d'eau.

**Tableau 5** : Caractéristiques des barrages de l'espace de gestion « *Mouhoun Tâ* »

Commune	Localité	Nom du barrage	Année de réalisation	Volume d'eau (m <sup>3</sup> )	Financement	Utilisation
Ouarkoye	Kekaba	Barrage Kekab	1964	1200000	Projet italien ELVIA	Pastorale et agricole
	Kouena	Bouli de Kouena	1964	-	Coopération allemande	Pastorale
	Poundou	Barrage Poundou	1987	25000	ONBAH+PPD	Pastorale
Dédougou	-	-	-	-	-	-
Bourasso	-	-	-	-	-	-
Sanaba	-	-	-	-	-	-

Source : INOH (2009)

### 2.3.2. Eau souterraine

Les formations sédimentaires couvrent la totalité de l'espace et contiennent des aquifères productifs. En général, la réalisation de puits et forages ne pose pas de difficulté en termes de disponibilité de la ressource. Les puits modernes ont en moyenne 20 m de profondeur et les forages 35 m avec des débits moyens de 5 à 10

m<sup>3</sup>/h. Il n'existe pas de sources permanentes dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». La qualité physico-chimique des nappes est évaluée lors de la réalisation de nouveaux forages mais n'est plus suivie par la suite.

## **2.4. VEGETATION ET FAUNE**

### **2.4.1. Couverture végétale**

L'ensemble de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est situé dans la zone biogéographique soudanienne caractérisée par des formations végétales allant de la savane arborée à la savane arbustive. Ces entités végétatives se muent progressivement en espaces boisés à clairsemés avec des espèces ligneuses comme *Detarium microcarpa*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Anogeissus leiocarpus*, *Ziziphus mauritiana*, *Clerocarya birrea*, *Pterocarpus erinaceus*, *Azizelia africana*, *Bombax costatum*, etc., et des herbacées telles que *Andropogon gayanus*, *Penisetum pedicelatum*, *Loudetia togoensis*, etc.

On rencontre encore le long du fleuve Mouhoun quelques vestiges de forêts galeries à forêts claires, un parc arboré sélectif à dominance de *Vitellaria paradoxa*, *Tamarindus indica*, *Parkia biglobosa*, *Sclerocarya birrea*, *Lannea acida* et des espèces hygrophiles dans les zones inondables telles que *Ficus gnafalocarpa*, *Mitragyna inermis*, *Daniella oliveri*, *Terminalia avicenioides*, etc.

### **2.4.2. Aires protégées**

Il n'existe pas de forêts classées dans l'espace du CLE. Les sites boisés rencontrés sont des bois sacrés. Il y a également de nombreux sites de reboisement (individuel ou collectif). Les formations végétales naturelles sont à dominance d'espèces fruitières sauvages. Les reboisements sont constitués d'espèces exotiques et fruitières comme *Eucalyptus camadulensus*, *Azadirachta indica*, *Mangifera indica* et *Psidium guajava*. Sous l'action anthropique et les effets climatiques, les formations naturelles connaissent un recul de leurs superficies. Les savanes arborées ou arbustives se transforment en savanes-parcs à dominance d'espèces fruitières exotiques.

### **2.4.3. Faune terrestre et aquatique**

L'influence de l'homme a affecté négativement l'évolution des populations fauniques passées d'abondantes à rares, surtout pour les gros mammifères. Toutefois, on y

rencontre, indifféremment dans la savane arborée ou dans les galeries forestières, du petit et gros gibier ainsi que des oiseaux des espèces citées ci-dessous.

- ✓ Le gros gibier : l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana Cuvier*), le phacochère (*Phacocoerus africanus*), l'ouïbi (*Ourebia ourebi Zimmerman*) ;
- ✓ le petit gibier : le lièvre (*Lepus capensis*), le singe patas (*Erythrocebus patas Schreber*), le rat de Gambie, le hérisson, l'écureuil, le chat sauvage, la tortue terrestre, le varan de savane, la vipère, etc. ;
- ✓ les oiseaux : le francolin, la pintade de nubis, le perroquet, le héron et le canard.

Le caractère temporaire de la plupart des cours d'eau de l'espace de gestion n'est pas favorable au développement des ressources halieutiques. Le fleuve Mouhoun reste la réserve principale de la faune aquatique. Elle est composée de reptiles (varans, crocodiles), de poissons (carpes, silures, queues rouges), de batraciens (crapauds, grenouilles) et de mollusques (moules, crabes). Les autres points d'eau temporaires fournissent du poisson durant la période de disponibilité en eau, ce qui permet à certains villages de pratiquer la pêche villageoise traditionnelle.

### 3. MILIEU HUMAIN

Cette partie vise à présenter les caractéristiques du milieu humain de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », en lien avec les ressources en eau et les usages de l'eau que sont la démographie, les aspects socio-culturels (peuplement, habitat, us et coutumes, problématique foncière) et les diverses activités économiques.

#### 3.1. DEMOGRAPHIE

Sur la base des données du recensement de la population (INSD, 2006), la population de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » était de 122 782 habitants en 2009. Le recensement général de la population et de l'habitat donne la répartition de la population indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 :** Population de l'espace de gestion « *Mouhoun Tâ* »

Commune	Nombre de villages	Population (RGPH 2006)
Dédougou	28	70 019
Ouarkoye	12	17 959

<b>Sanaba</b>	<b>14</b>	<b>27 751</b>
<b>Bourasso</b>	<b>9</b>	<b>7 053</b>
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>122 782</b>

Source : RGPH (2006)

La population vivant dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est majoritairement de l'ethnie bwaba, originaire du Mandingue, dans l'actuel Mali. De nos jours, avec le brassage ethnique et socio-culturel, cette ethnie cohabite avec d'autres : Marka, Mossi, Peulh, Samo, Gourounsi, Bobo et Kô, tous allochtones.

Au total, on compte 63 villages répartis dans quatre communes (tableau n°7).

**Tableau 7** : Répartition des villages par commune

<b>Commune</b>	<b>Village</b>
<b>DEDOUGOU</b>	<u>28 villages concernés :</u> Bana, Bokuy, Boron, Dankuy, Debé, Fakouna, Kamandena, Kari, Koran, Koré, Koukatenga, Lonkakuy, Magnimasso, Makuy, Noakuy, Naraotenga, Sagala, Somyatenga, Sokoura, Soukuy, Souri, Tare, Toroba, Wétina, Worokuy, Yonkuy, Zéoulé, Zakuy
	<u>12 villages concernés :</u> Bekuy, Doudou, Fouankuy, Kekaba, Koena, Miana, Kamako, Ouarkoye, Oue, Poundou, Samakuy, Sokongo
<b>SANABA</b>	<u>14 villages concernés :</u> Sanaba, Kosso, Kounla, Moussakuy, Nemena, Gnoumakuy, Soumakuy, Bendougou, Timba, Ziga, Bérenkuy, Dio, Founa, Gombio
	<u>9 villages concernés :</u> Kodougou, Labarani, Lemini, Nokuy, Sirakoro, Barakuy, Biron-Bobo, Biron-Marka, Bouni

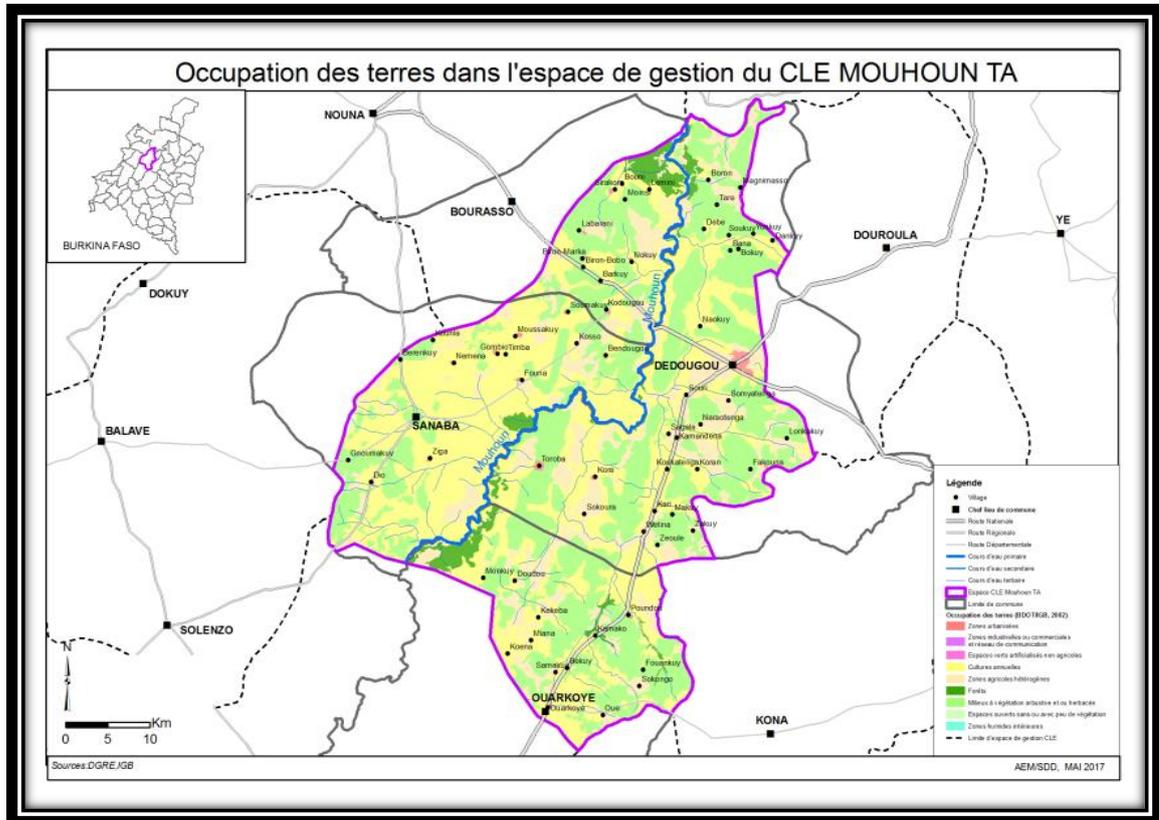
Source : Diagnostic conjoint CLE Mouhoun Tâ (2011)

### 3.2. OCCUPATION DES SOLS

L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » est caractérisé par une forte activité hydroagricole tout au long du fleuve Mouhoun et dans les périmètres aménagés. Il est situé dans la zone réputée comme étant une des meilleures zones de production

céréalière du pays grâce à la fertilité des terres. Environ 40% des terres sont occupées par des champs de culture. Les cultures de rente sont également développées, y compris sous la forme de l'agro-business. Etant une zone de transhumance, l'espace de gestion du CLE connaît également une activité pastorale intense qui entre souvent en conflit avec l'activité agricole. D'ouest en est, l'occupation des sols de l'espace de gestion est schématisée de la manière suivante.

**Carte 3 :** Occupation des terres dans l'espace de gestion du CLE « Mouhoun Tâ »



Source : Diagnostic conjoint CLE Mouhoun Tâ (2011)

L'accès à la terre dans l'espace de gestion s'effectue généralement sous forme de don ou de prêt consenti entre le demandeur et le propriétaire terrien. Pour l'exploitation agricole, les règles d'accès sont fixées par les ayants droits qui sont les exploitants et les propriétaires depuis des générations. Cela ne varie pas d'un terroir à un autre dans l'espace de gestion. Cette catégorie de la population accède aux terres par héritage ou par don. Le manque de terres exploitables peut obliger certaines familles à un emprunt de terres auprès de familles alliées. Pour tous les migrants, le principal mode d'accès aux terres de culture est le prêt. Cette forme d'accès à la terre est un type de contrat tacite non écrit qui lie les parties engagées. L'octroi des terres est conditionné par l'interdiction formelle de planter des arbres sur les terres d'emprunt. Pour des terres

agricoles héritées ou prêtées, les règles sont fixées par les propriétaires. Elles varient d'une localité à une autre.

### **3.3. ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES**

L'agriculture est la principale activité de la population de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », suivie de l'élevage.

#### **3.3.1. Agriculture**

Dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », le fleuve Mouhoun est le principal réservoir d'eau agricole des communes de Ouarkoye, Dédougou et Sanaba. La première bénéficie, en plus du fleuve, de trois barrages. Deux systèmes de production sont pratiqués dans l'espace de gestion : la production agricole traditionnelle et la production moderne. La culture maraîchère s'est également développée.

##### **3.3.1.1. Agriculture traditionnelle**

L'agriculture traditionnelle comprend :

- ✓ *la culture vivrière pluviale de type extensif* avec le mil, le sorgho blanc et rouge, le maïs, le riz, le niébé ainsi que le fonio ;
- ✓ *l'agriculture de rente familiale* pratiquée pour faire face aux petites dépenses de la famille. Elle est basée sur le sésame, le coton, l'arachide et le voandzou.

##### **3.3.1.2. Agriculture commerciale moderne**

L'agriculture commerciale intensive s'est développée autour de la production de semences céréalières, de la banane et, en faible quantité, d'autres fruits (mangue, papaye, pastèque). Ce système de production est surtout valorisé par des opérateurs économiques de type « *agrobusinessmen* ».

##### **3.3.1.3. Culture maraîchère**

La culture maraîchère est pratiquée dans les villages riverains du Mouhoun et de ses affluents, les communes de Sanaba, Dédougou et Bourasso mais aussi autour des barrages de la commune de Ouarkoye. Cette activité mobilise de plus en plus de

paysans en saison sèche. Elle met en œuvre des techniques traditionnelles pour la production des légumes et du maïs de contre-saison.

### 3.3.2. Elevage

L'élevage est la deuxième activité économique des populations de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Sur la base des PCD des communes (2013), le cheptel des six principales communes du bassin a été estimé à 1 115 393 unités d'appui technique en 2014. Ce cheptel est inégalement réparti suivant les communes. Il est essentiellement concentré dans les communes de Ouarkoye et Dédougou.

**Tableau 8** : Répartition du cheptel par commune dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* »

Communes	Espèces						Total
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Volailles	
Dédougou	75 060	41 231	30 922	9 722	9 722	263 403	430 060
Bourasso	2 014	8 928	8 928	7 440	1 488	31 247	60 045
Ouarkoye	30 403	40 956	20 423	194	1 196	390 826	483 998
Sanaba	10 308	7 612	11 236	4 977	1 422	105 735	141 290
Total	117 785	98 727	71 509	22 333	13 828	791 211	1 115 393

Source : Plans communaux de développement (PCD) (2013)

Le système d'élevage pratiqué dans l'espace de gestion est extensif ou semi-intensif. Le système extensif repose sur la transhumance. Le système semi-intensif est très pratiqué par les agro-éleveurs locaux, leur cheptel se composant de petits ruminants et de volailles.

Le bétail est abreuvé directement dans les cours d'eau ou les retenues d'eau. En période de forte affluence des troupeaux, les puits et forages d'eau potable sont sollicités comme source d'abreuvement complémentaire.

La pression sur les ressources pastorales en période de transhumance a amené les autorités administratives à équiper l'espace de gestion en infrastructures pastorales : puits pastoraux, boullis, parcs de vaccination et pistes à bétail. Ces infrastructures sont néanmoins insuffisantes et inexploitées. Elles sont également sources de conflits car souvent occupés par les agriculteurs.

#### **4. MISE EN PLACE DU COMITE LOCAL DE L'EAU MOUHOUN TA**

Le Comité Local de l'Eau « *Mouhoun Tâ* » est l'un des premiers CLE mis en place dans le bassin hydrographique du Mouhoun par le MCA.BF.AD9.1 COWI 2013. Il a été créé par l'arrêté 000154 n°2013/MATS/RBMHN/G-DDG/SG pour répondre aux besoins locaux de gestion de l'eau dans cet espace confronté aux problèmes d'aménagement et de gestion des eaux de sous-bassins, d'aquifères, de rivières et de lacs, ce en conformité avec le SDAGE. La mise en place du CLE vise à contribuer à une meilleure gouvernance locale des ressources en eau et à la promotion de la GIRE au niveau communautaire. Elle fait référence à toutes les problématiques relatives aux ressources en eau (acteurs, disponibilité, accès, gouvernance, mode et infrastructures de valorisation, etc.). Un CLE ne remplace en aucune façon l'autorité administrative ; il ne remplace pas non plus le pouvoir traditionnel. Il leur est complémentaire. Le CLE veille à la gestion harmonieuse et durable des ressources en eau entre tous ces groupes d'usagers, représentés par collèges dans l'Assemblée Générale du CLE. Le Comité Local de l'Eau « *Mouhoun Tâ* » a, au niveau local, pour principales attributions :

- ✓ de promouvoir la concertation entre les différents acteurs ;
- ✓ d'initier des actions de développement et de protection des ressources en eau ;
- ✓ de contribuer à l'arbitrage des conflits d'usage liés à l'utilisation de l'eau dans son espace de gestion.

##### **4.1. STRUCTURATION DU CLE MOUHOUN TA**

Comme tous les CLE, le CLE « *Mouhoun Tâ* » n'a pas de personnalité juridique. Autrement dit, il ne peut pas exercer une action en justice et encore moins faire obstacle à l'exercice par des tiers de leurs droits et obligations conformément aux textes en vigueur. Le CLE doit donc veiller, en toutes circonstances, à respecter les dispositions de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, notamment le régime de l'eau et le régime des services publics de l'eau. Le CLE est composé de trois catégories d'acteurs que sont :

- ✓ les représentants de l'Etat central à travers les différentes administrations déconcentrées (administration générale et services techniques) ayant une mission d'intérêt général ;
- ✓ les représentants des collectivités locales, c'est-à-dire les représentants des communes et des régions ;

- ✓ les représentants des usagers de l'eau (représentants du secteur privé et du monde associatif).

Le Haut-Commissariat de la province du Mouhoun assure la présidence du CLE « *Mouhoun Tâ* » et la commune de Dédougou le secrétariat général.

Le CLE « *Mouhoun Tâ* » comporte trois organes, à savoir : une Assemblée Générale (AG), un bureau exécutif (BE) et une cellule de contrôle. L'Assemblée Générale comprend cinquante membres, le BE sept membres et la Cellule de contrôle deux membres (voir tableau 2).

L'Assemblée Générale se réunit deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président. Elle peut se réunir en session extraordinaire à chaque fois que le besoin se fait sentir, soit à la demande du Président, soit à la demande de la majorité absolue de ses membres. Elle peut faire appel à toute personne physique ou morale dont la participation est jugée nécessaire. Quant aux membres du bureau, ils sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

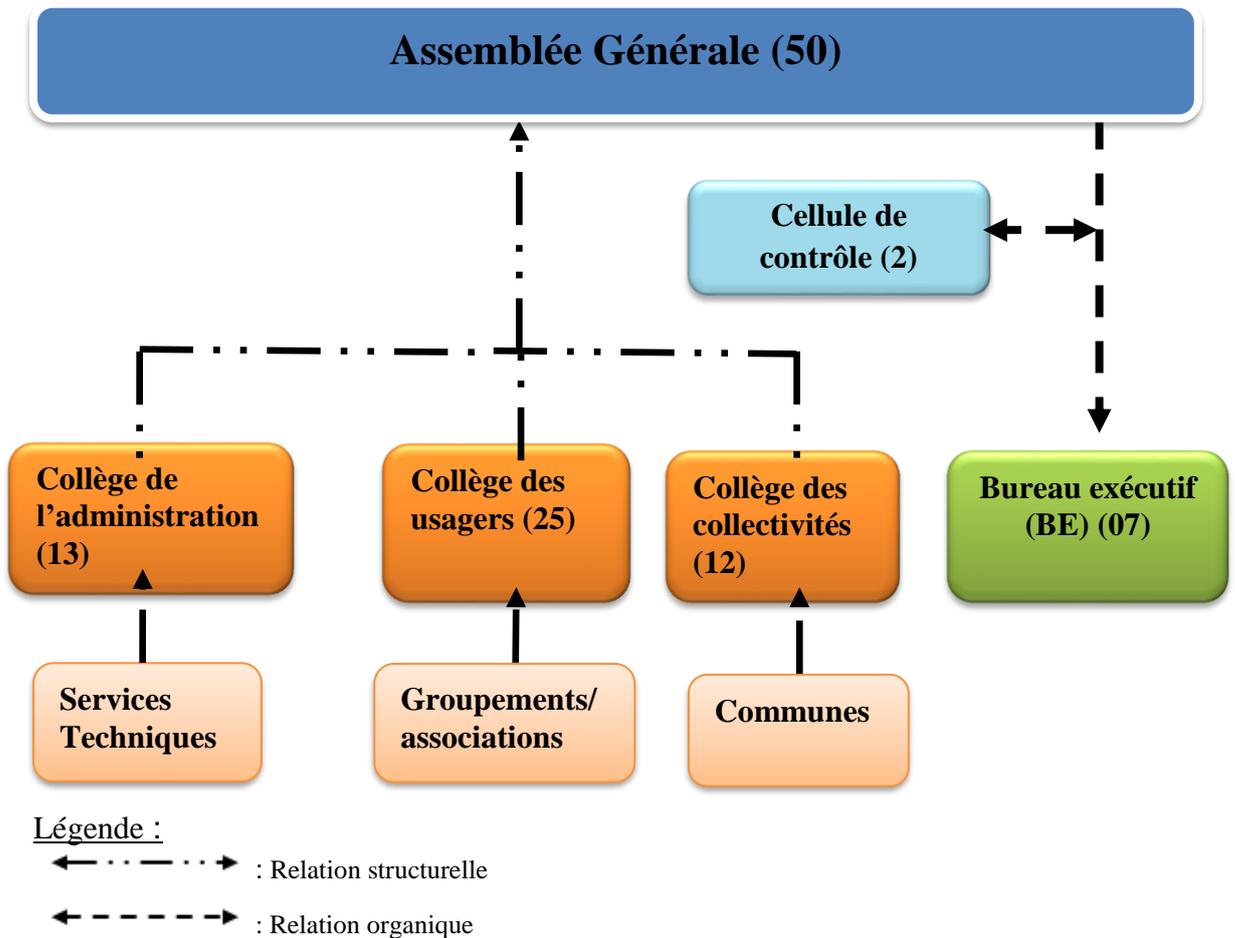
Les ressources financières du CLE proviennent des cotisations des membres, des dons, legs et subventions provenant des ressources publiques et privées et de toutes autres sources autorisées par la loi.

La structuration<sup>3</sup> actuelle du CLE s'appuie sur l'Assemblée Générale, le Bureau Exécutif et la cellule de contrôle.

---

<sup>3</sup> La structuration est la division formelle et informelle et la coordination des activités et des responsabilités.

Figure 3 : Organigramme du CLE « Mouhoun Tâ »



Source : N'do (2014)

#### 4.2. QUELQUES REALISATIONS DU CLE MOUHOUN TA

Depuis sa mise en place, le CLE « Mouhoun Tâ » s'est doté d'un plan d'action pour la GIRE établi sur trois ans. Il a été élaboré avec l'aide des services techniques et avec les propositions des populations. Les activités suivantes ont été menées :

- ✓ la délimitation consensuelle de la zone de servitude du fleuve Mouhoun sur 10 km linéaires ;
- ✓ la démarcation d'une ligne de haie vive sur 10 km le long des berges ;
- ✓ la création d'une pépinière ;
- ✓ le renforcement des capacités en technique de protection des plants ;
- ✓ le recensement des champs des producteurs sur les berges ;
- ✓ la mise en place d'un comité villageois de gestion de l'eau ;

- ✓ le plaidoyer pour la construction du siège du CLE (en cours alors que nous rédigeons ce document).

## CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

---

Ce chapitre présente les résultats de notre recherche. Ils sont tirés de notre observation directe, des enquêtes et d'un ensemble d'entrevues. Ces résultats sont regroupés par rubriques.

### 1. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAU

L'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » regorge de ressources en eau très importantes et inégalement réparties. Elles varient en fonction du climat, de la saison, de la nature géologique du milieu et des types d'aménagement mis en place. Ce potentiel de ressources en eau et les écosystèmes qui s'y rattachent sont confrontés à de nombreuses menaces d'origine climatique et anthropique : forte évapotranspiration, érosion éolienne et hydrique, ensablement, envahissement par les mauvaises herbes, occupation anarchique des berges, etc. Cela se traduit par l'amenuisement progressif des plans d'eau et la baisse de la capacité biogénique des milieux aquatiques. Les ressources en eau recensées dans les différentes localités de l'espace de gestion sont essentiellement constituées des eaux atmosphériques, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### 1.1. EAUX DE PLUIE

Avec une pluviométrie annuelle moyenne de 1 100 mm dans un climat sud-soudanien, le volume annuel d'eau de pluie est assez important (Diagnostic conjoint 2011). Cependant, en raison des contraintes géologiques, topographiques et climatiques, seule une faible proportion d'eau s'infiltré dans le sol pour alimenter les nappes aquifères. Le reste se perd par évaporation ou par ruissellement.

Gratuites et faciles d'accès, les eaux de pluie sont utilisées par les populations de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Plusieurs répondants de la population de la zone d'étude estiment que « *l'eau de pluie provient de Dieu et elle est sacrée ; elle est la meilleure des eaux, elle mousse bien quand on se lave et quand on fait la lessive, elle ne nous coûte pas, elle est obtenue à zéro franc et sans difficultés* ».

## **1.2. EAUX DE SURFACE**

Les ressources en eau de surface sont constituées par le fleuve Mouhoun et ses sous-affluents. En dépit de son faible débit, le Mouhoun joue un rôle très important dans l'alimentation en eau potable de la ville de Dédougou, de Koudougou et ses environs. Dans la zone d'étude, les principaux affluents du Mouhoun sont surtout constitués de rivières dont la plus importante est le Vouhoun. Les sous-affluents du Mouhoun sont constitués de marigots et de mares. Ceux-ci sont logés dans des dépressions et sont alimentés par les eaux de pluie. L'usage de ces eaux de surface suscite des inquiétudes en raison de leur degré d'insalubrité et de dégradation, hormis pour les usages dans l'agriculture et l'élevage. Dans certaines localités, les eaux de surface constituent une ressource d'appoint, surtout pendant la saison pluvieuse.

## **1.3. EAUX SOUTERRAINES**

Les eaux souterraines de notre zone d'étude sont situées à une profondeur variable dans le sol. Elles sont principalement présentes à l'intérieur de certains types de roches poreuses appelées réservoirs ou aquifères. Elles sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et constituent les nappes souterraines. Les eaux souterraines sont utilisées pour l'alimentation en eau des populations. Le captage de ces eaux passe par la réalisation d'ouvrages spécifiques. Il s'agit des forages, équipés ou non de pompes à motricité humaine, et des puits à grand diamètre encore appelés puits modernes. Les eaux souterraines ne peuvent être utilisées comme eau de boisson que lorsqu'elles respectent les normes de potabilité établies par l'OMS.

### **1.3.1. Puits traditionnels**

Les puits traditionnels sont des trous peu profonds dont le diamètre oscille généralement entre 80 cm et 90 cm. Ils sont creusés à la main à l'aide de pioches et de pelles. Des seaux servent à recueillir les eaux superficielles. Ces puits ont une profondeur variable (10 à 15 m) et sont généralement dépourvus de margelles et de couvercles. Ces ouvrages sont souvent réalisés à proximité et même à l'intérieur des concessions, le plus souvent dans un rayon de moins de 50 m des latrines et des douches. Les puits ordinaires sont généralement réalisés par les membres d'une famille pour ses propres besoins. La plupart de ces puits sont saisonniers car ils tarissent pendant la saison sèche ou s'éboulent en raison de l'instabilité du sol.

**Photo 1 :** Approvisionnement en eau dans un puits ordinaire à Kouadougou



Source : Bambara, avril 2017

Le cliché ci-dessus montre un puits traditionnel, les efforts déployés par les femmes et les conditions insalubres dans lesquelles s'effectue le puisage. Les puits traditionnels représentent aussi un danger pour les usagers, surtout pour les enfants, car ils sont dépourvus de margelles.

### **1.3.2. Puits à grand diamètre ou puits busés**

Les puits à grand diamètre ou puits busés sont des trous creusés de 30 à 35 m de profondeur et dont le diamètre varie de 1 m 50 à 2 m. Les parois de ces puits sont stabilisées par des buses maçonnées. Ces puits ont été réalisés par les premiers projets d'hydraulique des années 1980 (projets USAID ou BOAD). Ils étaient équipés de pompes à motricité humaine appelées pompe Moyno.

**Photo 2 :** Puits moderne à Nokuy



Source : Bambara, avril 2017

Le cliché ci-dessus montre un puits à grand diamètre en état d'insalubrité. Il présente aussi un danger pour les petits enfants compte tenu de l'absence de dalle de fermeture.

En plus de ces premiers puits modernes, d'autres puits à grand diamètre ont été réalisés par des programmes assez récents comme le PNGT 1 et 2. Ces derniers ont aussi des parois maçonnées entièrement cuvelées et sont équipés de poulies ou de treuils pour faciliter le puisage. Ces puits relativement récents sont encore pérennes. Ce type d'ouvrage est apprécié par les usagers. *« Avec ces puits, nous déployons moins d'efforts et les conditions sanitaires sont appréciables ; nous ne payons pas pour avoir de l'eau ici ».*

### **1.3.3. Forages équipés de pompes à motricité humaine**

Les forages sont des ouvrages hydrauliques de petit diamètre, allant généralement de 15 à 30 cm. Ils permettent de capter l'eau souterraine et de l'amener en surface grâce à un système de pompage manuel ou automatique. Ils sont réalisés par l'Etat ou certaines ONG pour des villages dont la population est supérieure ou égale à 500 habitants. Dans le cadre de la *« Décennie internationale de l'eau potable et de*

*l'assainissement* » de 2018 à 2028, l'Etat burkinabè a réalisé plusieurs forages équipés de pompes à motricité humaine dans l'espace du CLE « *Mouhoun Tâ* », avec l'assistance financière des partenaires. Certains de ces forages sont encore fonctionnels tandis que d'autres sont actuellement en arrêt pour cause de pannes.

### **1.3.4. Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS)**

Les AEPS sont des systèmes d'adduction d'eau potable réalisés par l'Etat pour des centres semi-urbains dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants (Ministère de l'eau, 2010). Une AEPS est généralement constituée d'un forage équipé d'un système de pompage électronique relié à un réservoir de stockage et à un réseau de distribution. La photo n°4 montre une AEPS.

**Photo 3 :** Château d'eau du réseau d'adduction d'eau à Sanaba



Source : Bambara, avril 2017

## **2. MODE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

Il existe de nos jours une diversité de modes de gestion communautaire des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques. Les populations ont intégré la gestion de leurs ressources en eau dans leurs traditions. On distingue deux grands types de

gestion communautaire des ressources en eau : la gestion traditionnelle individuelle et la gestion traditionnelle participative.

### **2.1. GESTION TRADITIONNELLE INDIVIDUELLE**

Dans la gestion traditionnelle individuelle, une seule personne a la responsabilité de gérer la ressource en eau et les infrastructures hydrauliques. Il s'agit généralement du chef du village ou du chef de canton. Ces derniers assurent ainsi la gestion d'éventuels conflits liés à la ressource. Etant donné qu'ils ne peuvent pas être sur place pour s'assurer du respect des règles d'accès, ils responsabilisent d'autres personnes. Ces dernières étant plus proches du point d'eau, elles ont le pouvoir de contrôler et de faire respecter les règles d'accès, la gestion des conflits étant toujours assurée par le chef. Les personnes responsabilisées rendent compte au chef du village. On observe également, au niveau de certains forages, que la gestion est assurée par une seule personne. Cette personne est généralement désignée par la population, par consensus. La personne choisie organise l'accès à l'eau, assure la salubrité au niveau du point d'eau avec l'aide des populations et collecte les fonds pour la maintenance des ouvrages. Ce mode de gestion a été constaté sur les points d'eau à Sanaba. Par contre, au niveau du lit du fleuve, la gestion est libre dans la mesure où chacun détermine à sa guise les normes d'utilisation de la ressource. Le chef de village n'intervient qu'en cas de conflit.

Au niveau des sites maraîchers, il a été constaté une forme particulièrement nouvelle de valorisation des ressources en eau. En effet, des particuliers ont creusé dans leurs champs des puits à grand diamètre souvent équipés de motopompes spécialement pour l'arrosage des plans. Selon les producteurs, ces puits ont été creusés suite à l'abaissement croissant de la nappe phréatique à certains endroits.

### **2.2. GESTION TRADITIONNELLE PARTICIPATIVE**

La gestion traditionnelle participative est le deuxième mode d'organisation et de gestion des ressources en eau dans l'espace du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Ce mode de gestion revêt plusieurs formes. A Bendougou, dans la commune de Sanaba, les populations se sont organisées en comité pour gérer les ressources en eau du fleuve Mouhoun. Ainsi, des normes d'utilisation de la ressource ont été définies. Les membres du comité assurent le respect de l'application de ces normes. Toute personne

qui les enfreint se voit infliger une amende. En cas de conflit, le chef de village assure l'arbitrage.

Les éleveurs s'organisent également autour des puits pastoraux pour régler l'accès à l'eau. L'idée d'organiser l'accès aux puits pastoraux est née de la forte pression qu'ils subissent. Cette pression est accentuée en période de transhumance. A cette période, certains villageois refusent aux éleveurs l'accès à leurs puits.

### **3. GESTION DES CONFLITS DANS L'ESPACE DU CLE**

Comme presque tous les secteurs de service public, le secteur de l'eau n'est pas épargné par les conflits. L'importance majeure de l'eau pour le développement humain et les activités sources de revenus explique le risque de certains conflits. L'analyse des problèmes sociaux liés à la gestion de l'eau dans l'espace du CLE « *Mouhoun Tâ* » permet de distinguer deux catégories : conflits entre un même type d'utilisateurs autour des ressources en eau et conflits entre différents types d'utilisateurs autour des ressources en eau.

La première catégorie regroupe les conflits que l'on peut qualifier de mineurs. Elle concerne les conflits entre un même type d'utilisateurs autour de l'eau.

Les conflits autour des puits modernes se focalisent sur le non-respect du rang pour accéder au puits. De petites bousculades peuvent dégénérer en bagarres. Elles sont généralement maîtrisées sur place. S'en suivent des réprimandes et une conciliation. Rares sont les bagarres qui sont rapportées au chef du village. Au niveau des forages, l'ordre d'arrivée est généralement respecté grâce au comité de suivi.

De plus, pour des questions d'hygiène, les gestionnaires des points d'eau ont élaboré des codes de bonne conduite. Au nombre de ces règles, on peut citer le respect de l'ordre de passage et l'obligation de se déchausser avant de pomper l'eau. Ces mesures varient d'une localité à une autre et dépendent de la bonne foi des usagers. Dans les faits, il arrive que certains usagers contournent ces règles pour diverses raisons et ceci se solde très souvent par des disputes.

Aussi, dans certaines localités comme à Ouarkoye, les pompes sont cadenassées et des horaires précis de puisage sont indiqués. Sachant que le besoin en eau pour les activités domestiques et humaines est permanent, il arrive que les populations en aient besoin à des moments de fermeture. Ceci peut entraîner le boycott de ces ouvrages

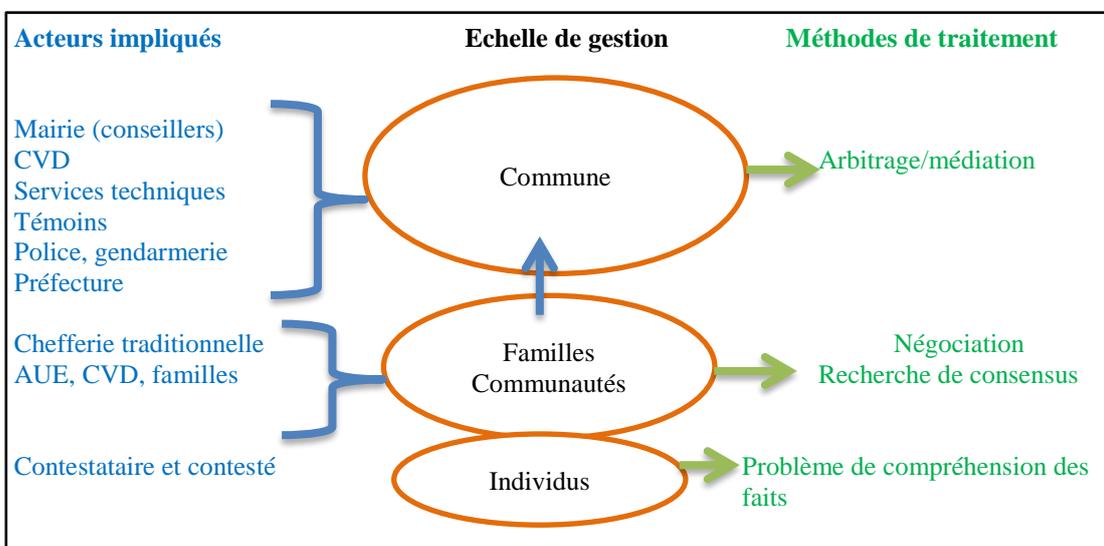
réglementés et, parfois, le recours à d'autres sources plus ou moins potables et accessibles de façon permanente.

La seconde catégorie de conflits autour des ressources en eau est celle entre différents types d'usagers. Elle concerne les éleveurs et la population sédentaire. Il faut noter qu'en saison pluvieuse il n'existe pas de problème car l'eau est abondante, notamment grâce à la formation de mares. En revanche, en saison sèche, la pression animale est trop grande selon la population sédentaire. Selon elle, le peu d'eau qui reste dans les puits et forages est rapidement prélevé par les éleveurs. La pression animale est telle que des dispositions ont été prises au niveau communautaire. Dans la commune de Bourasso, des puits pastoraux ont été mis en place pour réduire les conflits.

A Nokuy, dans la commune de Bourasso, un des puits du village est réservé aux éleveurs transhumants au moment de leurs descentes. A Soury, dans la commune de Dédougou, une pompe est spécialement réservée à l'abreuvement des animaux. L'observation sur le terrain a cependant mis en évidence que l'eau des puits réservée aux éleveurs dans les villages est généralement de qualité douteuse.

Dans l'un ou l'autre cas, un mécanisme a été mis en place pour le règlement des conflits issus de la gestion des ressources en eau. L'analyse de ces mécanismes dans les quatre communes de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » indique plusieurs niveaux ou échelles de traitement des conflits et plusieurs méthodes de traitement en fonction des acteurs impliqués dans la gestion de ces conflits.

**Figure 4 :** Mécanismes de gestion des conflits



Source : Bambara

La figure ci-dessus montre les rôles et responsabilités de plusieurs types de parties prenantes dans la résolution des conflits autour des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Les acteurs tentent donc de chercher un règlement à l'amiable ou des compromis par le dialogue et la négociation.

#### 4. GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Conformément aux principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le Comité Local de l'Eau (CLE) « *Mouhoun Tâ* » a la charge de promouvoir les principes de gestion et de protection des ressources en eau dans son espace de gestion. C'est dans cette perspective que le CLE a été mis en place le 10 juin 2013 dans le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval. Depuis sa création, il a surtout initié des actions de reboisement le long de la rivière Vouhoun sur une distance linéaire approximative de 15 km. Il a aussi procédé à la création de pépinières pour le reboisement des berges des cours d'eau dans son espace de gestion. Grâce à l'Agence de l'Eeau du Mouhoun (AEM) et à ses partenaires techniques, les capacités du CLE « *Mouhoun Tâ* » ont aussi été renforcées à travers la tenue d'ateliers de formation. Les compétences acquises à travers ces formations permettront au CLE de jouer son rôle d'interface entre l'AEM et les populations de son espace de gestion.

Les actions déjà menées par le CLE sont certes méritoires mais elles ont encore besoin d'être renforcées. En effet, les habitants de certaines localités de l'espace de gestion ne connaissent pas le CLE et encore moins la GIRE.

**Tableau 9 :** Connaissance de la GIRE par les acteurs par commune

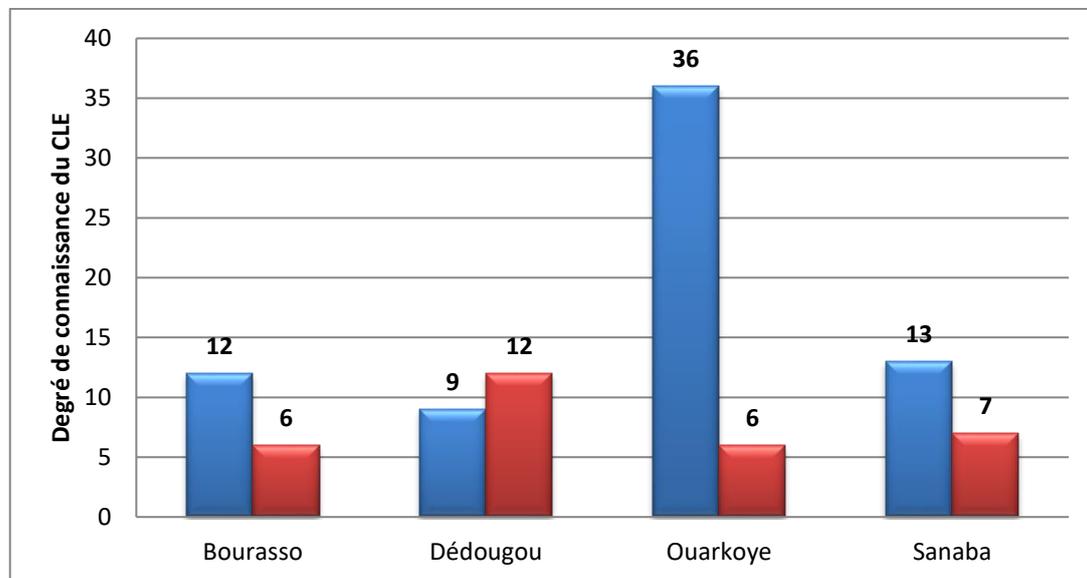
COMMUNES	CONNAISSANCE DE LA GIRE	
	Oui	Non
Bourasso	2	16
Dédougou	13	5
Ouarkoye	4	38
Sanaba	10	13
<b>Total</b>	29	72

Source : Bambara, données de terrain, avril 2017

L'analyse du tableau montre que sur 101 personnes interrogées, seules 30%, soit un total de 29 personnes, disent connaître la GIRE. Pour eux, c'est une nouvelle méthode de gestion de l'eau permettant de la protéger.

Pour TZ (homme, 56 ans), « *ce nouveau mode de gestion permet d'abandonner nos mauvaises pratiques telles que la coupe abusive du bois, les feux de brousse, les cultures anarchiques aux abords des cours d'eau* ». TZ a aussi une bonne appréciation de la GIRE car elle permettrait, selon lui, d'éviter les conflits et d'assurer une gestion participative et concertée de l'eau. Cependant, certains usagers estiment que le CLE, chargé de l'application de la GIRE à la base, n'y parvient pas en raison de son faible fonctionnement. Ainsi, X soutient que « *le CLE qui est censé mettre en œuvre la GIRE, nous ne le connaissons pas* ». Dans les localités visitées, sur un total de 101 personnes interviewées, 31 connaissent le CLE, les 70 autres avouent ne pas le connaître.

**Graphique 2 :** Degré de connaissance du CLE par les acteurs, par commune



Source : Bambara

Ce graphique représente le degré de connaissance du CLE par les acteurs des communes de son espace de gestion. Il ressort de ce graphique que le CLE est plus connu dans les communes où il a mené des activités (Sanaba) et où il a une représentation (Dédougou). Inversement, il est peu connu dans les communes où il ne réalise pas d'activités de protection ou de sensibilisation. De façon générale, le CLE est méconnu dans les communes de son espace de compétence.

## **5. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU**

Le diagnostic de la gouvernance locale des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » peut se faire en tenant compte des facteurs internes et externes qui s'y rapportent. Le tableau 12 illustre le modèle de présentation des facteurs internes et externes de la gouvernance des ressources en eau dans cet espace. Le modèle SWOT a été appliqué pour mener cette analyse de la gouvernance locale des ressources en eau. Il montre les facteurs internes (physiques, humains et socioéconomiques) ainsi que les facteurs externes (menaces et opportunités) qui influencent la gouvernance locale des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE. L'identification de ces différents facteurs permet de définir des stratégies efficaces telles que l'amélioration des modes de gestion des ressources en eau, l'amélioration des revenus, l'association de la population à la gouvernance locale des ressources en eau, la sensibilisation des acteurs ainsi que la gestion concertée et rationnelle des ressources. Ces différentes stratégies peuvent permettre de maximiser les forces et les opportunités, de minimiser l'impact des faiblesses et des menaces et éventuellement de les transformer en forces ou opportunités.

### **5.1. FACTEURS INTERNES**

Ces facteurs internes concernent les forces et les faiblesses de la gouvernance locale des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

#### **5.1.1. Forces**

L'espace de gestion du CLE dispose d'importantes ressources en eau. La bonne gestion de ces ressources permettra au CLE de couvrir les besoins en eau des usagers à moyen et long termes. En principe, le CLE est chargé de l'animation et de la coopération à la base. Conformément à cette mission, il organise des rencontres périodiques avec les responsables des villages n'ayant pas encore de points d'eau modernes. Ces échanges ont pour but de rechercher des solutions aux problèmes d'eau rencontrés par les usagers. Ils permettent au CLE de mettre l'accent sur la valorisation de tous les points d'eau avec la possibilité de créer des emplois et des revenus.

Les catégories d'usagers des ressources en eau (agriculteurs, éleveurs, etc.) peuvent influencer les stratégies de gestion et de mise en valeur des ressources en eau.

Ainsi, l'inventaire des forces de la gouvernance locale des ressources en eau dans le sous-bassin Mouhoun supérieur aval se résume comme suit :

- ✓ l'existence d'ONG assurant l'intermédiation sociale ;
- ✓ la mise en œuvre progressive de la dynamique de professionnalisation de la gestion des ouvrages hydrauliques ;
- ✓ l'existence de forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- ✓ la disponibilité des fonds pour les charges récurrentes (l'entretien et la réparation des ouvrages hydrauliques) ;
- ✓ l'existence et le fonctionnement d'un service après-vente.

### **5.1.2. Faiblesses**

Suite aux observations faites au cours de notre recherche sur les ressources en eau disponibles du sous-bassin Mouhoun Supérieur aval, nous avons identifié différents problèmes qui entravent la bonne gestion de ces ressources. Il s'agit principalement des problèmes suivants :

- ✓ le déficit de communication et de mobilisation des populations ;
- ✓ l'ensablement des cours d'eau et plans d'eau ;
- ✓ l'insuffisance des points d'eau potable dans certaines localités du sous-bassin ;
- ✓ la mauvaise gestion des points d'eau existants qui constitue une limite au développement du sous-bassin.

## **5.2. FACTEURS EXTERNES**

La gouvernance locale des ressources en eau de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » présente des opportunités et des menaces.

### **5.2.1. Opportunités**

La commune a de nombreux atouts, notamment la jeunesse de sa population et la présence des services techniques et partenaires de développement pour mieux gérer les ressources en eau dont elle dispose. Les recherches effectuées dans l'espace du CLE ont montré l'effort fait en matière de gestion des ressources en eau. La population de cet espace s'intéresse ainsi aux problèmes qu'elle rencontre dans la gouvernance des ressources en eau. Pendant la réalisation de l'ouvrage, la population a participé activement à la construction sans y avoir été invitée. D'après le chef du service

technique d'une des mairies : « dans la mesure où la mairie travaille pour la population, elle se sent de plus en plus concernée par ses actions et la soutient ». En effet, la gouvernance de l'eau concerne et concernera toujours aussi bien les autorités que la population à la base. Aussi, un chef de village a déclaré : « de nos jours, la question de l'eau est une affaire de toutes et de tous, chaque citoyen doit donc œuvrer pour une bonne gestion de cette eau car nous dépendons tous de cette eau, alors nous devons l'entretenir ».

### 5.2.2. Menaces

De nombreux risques environnementaux menacent les ressources en eau du sous-bassin. Il s'agit entre autres de la dégradation de ces ressources, de la pollution et de l'ensablement des cours d'eau. A ces problèmes s'ajoutent le coût de la ressource, la pauvreté et les problèmes d'assainissement. On constate également des difficultés d'accès aux points d'eau et les ouvrages hydrauliques qui tombent régulièrement en panne.

De même, le manque d'information et de connaissances des principes et orientations sectorielles sur la protection des ressources en eau au niveau des collectivités locales ainsi que la faible implication des acteurs et des usagers dans les prises de décision menacent la gouvernance des ressources en eau.

Si les solutions techniques existent à ces faiblesses et menaces et sont bien connues, l'actuelle gestion de l'eau dans l'espace de gestion du CLE constitue une sérieuse menace pour la protection et la préservation des ressources en eau.

**Tableau 10** : Synthèse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la gestion de l'eau

FACTEURS INTERNES	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ conditions climatiques favorables à la recharge des nappes</li> <li>❖ diversification des modes d'utilisation de l'eau</li> <li>❖ existence d'une agence de l'eau</li> <li>❖ présence de différents acteurs favorables à une meilleure gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ forte évapotranspiration pendant la saison sèche</li> <li>❖ faible implication des populations dans la gestion de l'eau</li> <li>❖ coexistence de deux modes de gestion de l'eau (traditionnelle et moderne)</li> <li>❖ absence d'outils de planification et de gestion de l'eau à l'échelle de l'espace du CLE</li> </ul>

FACTEURS EXTERNES	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ existence de politiques en adéquation avec les ODD</li> <li>❖ intervention des services déconcentrés de l'Etat</li> <li>❖ possibilité d'appui technique et financier des ONG et des partenaires au développement</li> <li>❖ possibilité de développer d'autres modes de gestion pour le fonctionnement des CLE, notamment la GIRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ conséquences négatives des effets du changement climatique sur les ressources en eau</li> <li>❖ méconnaissance de toutes les ressources en eau de la zone</li> <li>❖ inégalités sociales et risques de conflit</li> <li>❖ dégradation des cours d'eau</li> <li>❖ mauvaise gestion et répartition des ressources en eau dans l'espace</li> <li>❖ non-implication des populations</li> </ul>

Source : Bambara, enquête de terrain, avril 2017

## 6. GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU

L'approche participative est le deuxième principe de la GIRE. Ce principe stipule que « *le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux* ». Cette approche a pour objectif de susciter la participation et l'engagement de tous les acteurs au développement. Elle permet à la population de jouer un rôle central dans la mise en œuvre des actions de préservation des ressources en eau et de s'approprier les principes de la GIRE.

### 6.1. IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

La participation communautaire est un processus qui fait appel à une prise de conscience individuelle des membres de la communauté pour les amener à apporter leur contribution à la résolution d'un problème d'intérêt communautaire. Elle a l'avantage de mieux répondre aux besoins de la population. Dans le cas présent, elle concerne tous les acteurs de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». En effet, même si la GIRE est mise en œuvre par le CLE, il est important que ses décisions reflètent effectivement les besoins des populations de son espace de gestion. Dans le

cas de la gouvernance locale des ressources en eau, il importe que les populations soient plus impliquées. Dans cette optique, l'un des répondants déclare que « *sans la participation citoyenne, l'appropriation et la gestion des ressources en eau seraient difficiles sur le terrain* ».

La participation et l'implication des citoyens dans la gestion de l'eau est un instrument qui permet de garantir la durabilité de la ressource. Ainsi, Petrella (2008, p.9) insiste sur la participation des usagers dans la gestion de l'eau : « *l'eau est une affaire de citoyenneté et de démocratie. Toute politique de l'eau implique un haut degré de participation des citoyens au niveau local, continental, mondial* ».

Dans la mise en œuvre des principes de la GIRE au niveau local, la participation citoyenne passe par une bonne communication entre tous les acteurs concernés. Bien que la participation communautaire soit considérée comme « *un moteur de la gouvernance participative* » (Jaglin, 2005, p.2), elle présente cependant des limites. En effet, l'idée de la participation citoyenne est pertinente mais la manière dont elle est mise en œuvre est souvent source de problèmes.

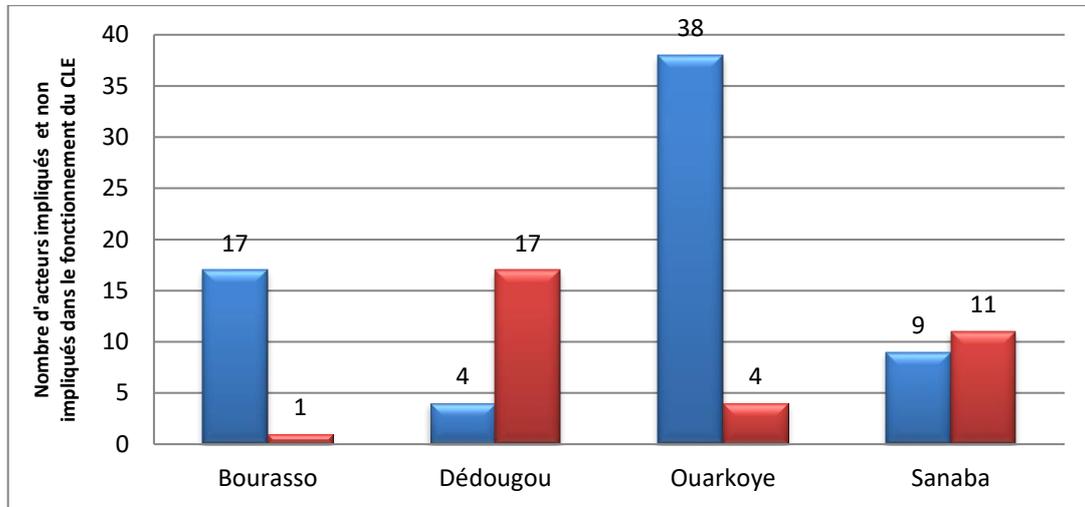
Nos recherches de terrain ont ainsi montré que plusieurs usagers ont des griefs contre certains membres du CLE par rapport à l'idée qu'ils se font de leur participation. Les propos d'un enquêté illustrent assez bien cet état de fait : « *Monsieur X, membre du CLE, nous a fait travailler toute la journée sans une quelconque motivation, nous ne sommes plus prêts à travailler comme ça* ». Ces propos montrent que pour ces types d'usagers, la motivation financière est mise au premier plan au détriment d'un engagement conséquent pour la gestion des ressources en eau. Une telle situation peut s'expliquer par un déficit d'information et de sensibilisation à l'endroit des usagers. C'est ce que confirme un autre enquêté : « *la meilleure façon d'être impliqué dans les affaires de sa localité, c'est d'être informé. Car quand on est informé, on peut participer* ».

## **6.2. IMPLICATION DES ACTEURS DANS LE CLE**

L'un des principes directeurs de la GIRE est la participation des différents acteurs à la mise en œuvre de ses principes et actions. Au moment de la mise en place du CLE « *Mouhoun Tâ* », l'ensemble des acteurs ont donc été plus ou moins impliqués. C'est ainsi qu'on retrouve pratiquement toutes les catégories socioprofessionnelles dans le Bureau Exécutif du CLE. Par la suite, cette implication a diminué. Pourtant, la

question de l'implication et de la responsabilisation des populations est importante dans la gestion des ressources en eau. Le graphique 3 montre le degré d'implication des acteurs de l'espace de gestion du CLE dans la mise en œuvre de la GIRE.

**Graphique 3 :** Implication des acteurs dans la GIRE



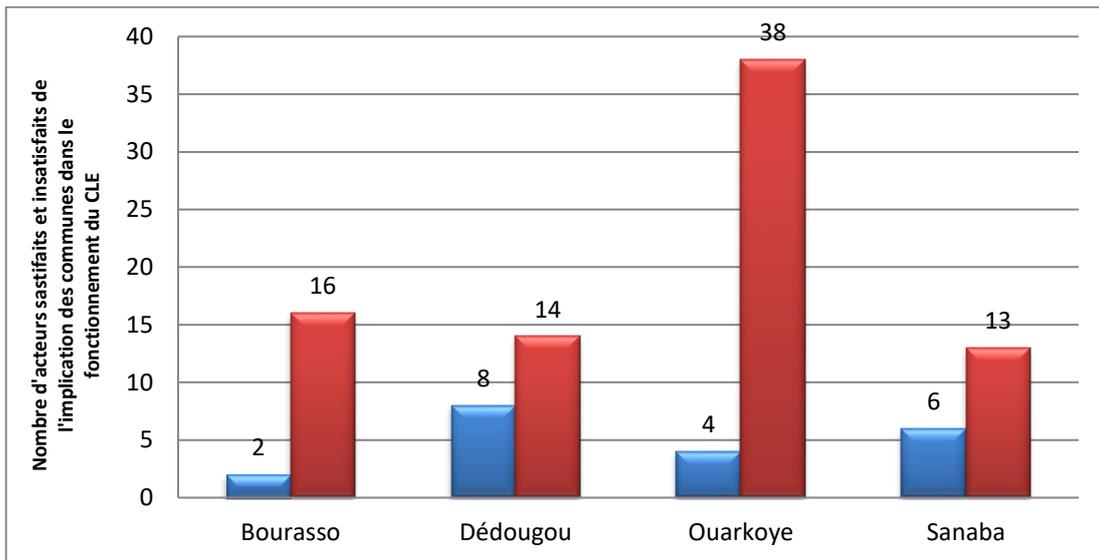
Source : Bambara, données de terrain, avril 2017

Il ressort de ce graphique que seuls les acteurs des communes de Dédougou et de Sanaba sont fortement impliqués dans le CLE. Les acteurs des communes de Bourasso et de Ouarkoye sont moins impliqués ou le CLE n'est pas connu dans ces localités et n'y mène aucune activité.

### **6.3. ATTENTES DES ACTEURS DE L'ESPACE DU CLE**

#### **6.3.1. Attentes des communes**

Les communes ont été pleinement associées durant le processus de mise en place des CLE mais on constate finalement que la participation des élus locaux dans les différentes phases de l'installation des CLE a été faible. La principale contrainte à l'implication effective des communes est liée au fait que presque tous les élus sont en fonction depuis peu de temps. Il semble donc nécessaire de disposer d'un manuel de procédure définissant clairement les rôles et responsabilités des communes dans le CLE. L'implication des communes est diversement appréciée par les acteurs, comme le montre le graphique ci-dessous.

**Graphique 4 :** Appréciation de l'implication des communes par les acteurs

Source : Bambara, données de terrain, avril 2017

Ce graphique présente le degré d'appréciation de l'implication des communes dans le fonctionnement du CLE parmi les acteurs. La grande majorité des personnes enquêtées (80%) n'est pas satisfaite des relations actuelles entre les communes et les CLE et juge médiocre l'implication des communes dans ses activités.

Pour une amélioration de ces relations, des propositions ont été faites par les acteurs. Ainsi, les élus réclament plus de transparence dans le fonctionnement du CLE mais aussi plus de concertation et d'information pour permettre une bonne collaboration.

Les membres du CLE pensent que les communes doivent appuyer financièrement les CLE (21% de réponses) mais aussi que les élus doivent participer aux réunions et prendre en compte les plans d'action des CLE dans les plans de développement communaux. De l'avis des services techniques, pour une meilleure collaboration communes/CLE, des rencontres périodiques entre les acteurs doivent être régulièrement tenues afin de définir clairement les missions de chacun.

### 6.3.2. Attentes des services techniques déconcentrés de l'Etat

Les services techniques déconcentrés de l'Etat jouent un rôle capital dans la mise en place et le fonctionnement des CLE. C'est un rôle d'appui conseil dans le montage de microprojets, de contrôle, de participation à la reprogrammation des activités dans les plans d'action des CLE et de formation, dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Les services techniques sont le bras technique du CLE. Ils l'aident à relever

les défis en matière de mise en œuvre de la GIRE dans son espace de gestion. Cela permet d'aider le CLE à identifier les problèmes prioritaires dans l'élaboration de son plan d'action. Cependant, il n'existe pas encore de cadre institutionnel formel pour promouvoir les relations de travail entre les services techniques et le CLE.

### 6.3.3. Attentes des usagers

Avant la mise en place des membres du bureau exécutif du CLE, tous les usagers de son espace de gestion ont été identifiés. Ces usagers, ou délégués communautaires, ont été choisis par les villageois. Ils sont pour la plupart des représentants des organisations ou associations de leurs villages.

Ces délégués communautaires doivent être convoqués à chacune des rencontres que le CLE organise, normalement deux fois par an, et rendre compte en assemblée aux villageois qu'ils représentent. Cependant, les résultats de l'enquête menée auprès des usagers montrent que dans leur grande majorité, ces délégués ignorent la véritable mission du CLE. Cela s'explique par le fait qu'une seule rencontre de l'assemblée a été tenue et aucune visite des membres du CLE n'a été organisée dans les villages de son espace de gestion. Les formations organisées par l'AEM concernent généralement certains membres du Bureau Exécutif du CLE (Président, secrétaire et trésorier) et la transmission de l'information n'est pas bonne. On note également de l'agacement parmi certains usagers des localités où le CLE n'a organisé aucune activité.

## 7. DIAGNOSTIC DU CLE MOUHOUN TA

### 7.1. STRUCTURATION DU CLE MOUHOUN TA

Le CLE « *Mouhoun Tâ* » comporte une Assemblée Générale, un Bureau Exécutif et une cellule de contrôle. La fonction des membres élus du bureau ne leur donne droit à aucune forme de salaire. Les membres du bureau représentent trois collègues (administration, collectivités territoriales et usagers). Le tableau suivant donne la composition du bureau exécutif du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

**Tableau 11** : Composition du bureau exécutif du CLE « *Mouhoun Tâ* »

Poste/Fonction	Structure d'origine	Sexe
Président	Haut-Commissariat/MHN	Masculin
Secrétaire général	Commune de Dédougou	Masculin
Trésorier	Union Départementale des Producteurs	Masculin

	de Coton (UDPC)/Ouarkoye	
Responsable à l'information et à la communication	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DPAH)/MHN	Masculin
Responsable Adjoint à l'information et à la communication	Commune de Ouarkoye	Masculin
Responsable à l'organisation	Union Départementale des Eleveurs (UDE) de Bourasso	Masculin
Responsable chargé de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'eau	Commune de Sanaba	Masculin
<b>Membres de la cellule de contrôle</b>		
<b>Poste/Fonction</b>	<b>Structure d'origine</b>	<b>Sexe</b>
Contrôleur	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD)/MHN	Masculin
Contrôleur	Union Départementale des Pêcheurs/Sanaba	Masculin

Source : Diagnostic conjoint (2011)

A la lecture du tableau, on constate que le genre n'a pas été pris en compte dans la composition du bureau exécutif du CLE. De l'avis de tous les enquêtés, il serait important que la composition du CLE prenne en compte l'aspect genre. En effet, les femmes sont quasiment absentes dans le CLE : il ne compte aucune femme sur cinquante membres. Certaines femmes interrogées disent ne pas être informées et ne pas avoir été invitées au moment de la constitution du bureau et de l'Assemblée générale. De l'avis de certains enquêtés, le CLE est une bonne initiative à condition que le genre soit pris en compte au moment du renouvellement des instances. De leur point de vue, ce déséquilibre peut influencer négativement le fonctionnement du CLE. L'absence des femmes au sein des instances du CLE se comprend difficilement car ce sont elles qui assurent la corvée d'eau en plus de leurs multiples occupations domestiques. Dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », cette corvée d'eau est particulièrement dure : dans certaines localités, des journées entières sont consacrées à la recherche de l'eau.

**Photo 4 :** Corvée d'eau dans les villages de Bendougou



Source : Bambara, avril 2017

En outre, dans sa structuration, le CLE a des membres ayant un haut niveau de responsabilités administratives (Haut-Commissaire, Directeur régional de l'hydraulique, etc.). Ces derniers sont plus sollicités par leurs responsabilités directes que par le fonctionnement du CLE. C'est ce qu'illustre le témoignage de CS (homme, 42 ans) : « *la structuration est à revoir absolument pour un meilleur fonctionnement du CLE, les postes de coordination doivent revenir soit au collège des collectivités, soit au collège des usagers pour faire face à l'instabilité des institutions* ».

Pour lui, il est difficile de prendre son téléphone pour signaler un dysfonctionnement lorsque la présidence du CLE est occupée par une très haute autorité.

Par ailleurs, certains enquêtés pensent que le CLE manque de transparence dans la mise œuvre de ses activités. Outre ce problème de transparence, d'autres enquêtés (35%) affirment que le CLE ne consulte pas les autorités communales avant la mise en œuvre de ses activités. Cela se confirme par les réponses de CS (homme, 42 ans) : « *A la dernière assemblée générale (septembre 2016), j'ai interpellé les membres statutaires sur la structuration actuelle du CLE* ». Pour lui, cette structuration ne permet pas au CLE de tenir normalement ses rencontres statutaires et de mener à bien ses activités puisque ceux qui sont censés les conduire ne sont jamais disponibles.

Le statut et les fonctions administratives de certains des membres du CLE constituent bien souvent des facteurs limitant son bon fonctionnement. La persistance de tels problèmes s'explique aussi par une insuffisance de communication au sein du CLE et à

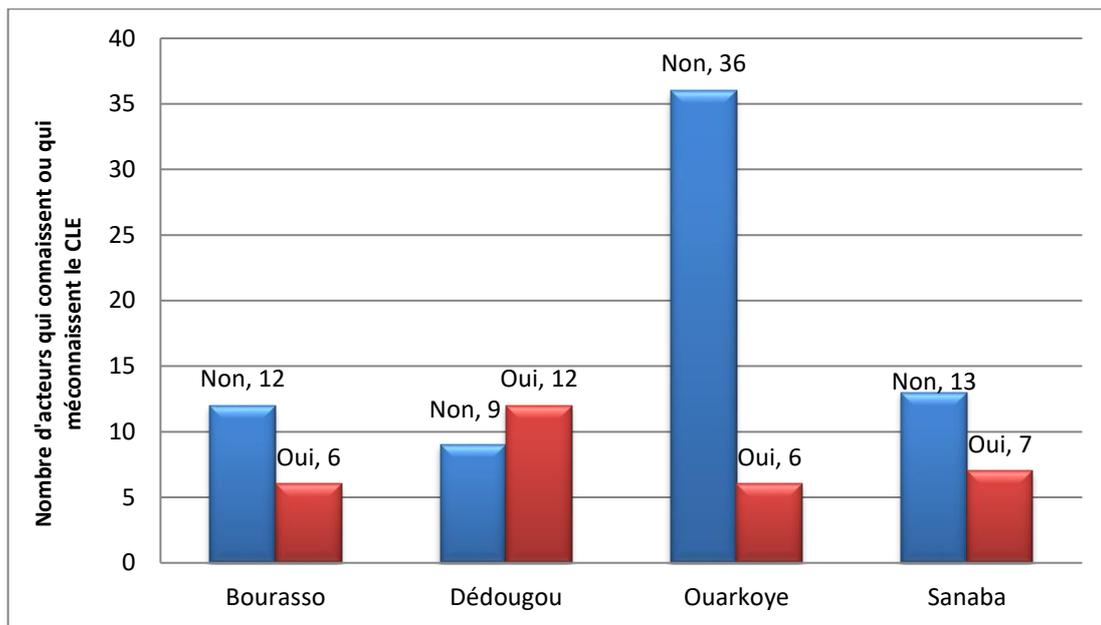
l'extérieur. C'est ce que MY reconnaît lorsqu'il estime que « *pour se faire connaître et faire connaître ses réalisations, le CLE doit procéder à une couverture médiatique autour de ses activités* ».

## **7.2. FONCTIONNEMENT DU CLE MOUHOUN TA**

L'Assemblée Générale (AG) du CLE se réunit deux fois par an en assemblée ordinaire ou en session extraordinaire sur convocation de son président ou sur demande motivée d'un collègue. Ainsi, le CLE n'a pu tenir qu'une AG annuelle depuis sa mise en place en 2013. Cette AG s'est tenue avec l'appui de l'AEM. Pour N'do (2014), la faiblesse du CLE réside dans son incapacité à tenir des rencontres statutaires. Pour que le CLE soit connu par les membres et les acteurs, la tenue de ces rencontres est nécessaire.

La méconnaissance du CLE peut aussi s'expliquer par un déficit de communication. S'il se remarque au sein de la population locale, c'est aussi le cas parmi des membres de l'Assemblée Générale. SC (homme, 53 ans) témoigne en ces termes : « *depuis la dernière AG tenue le 15 septembre 2016 à Ouarkoye, jusqu'à l'heure où je vous parle, je n'ai plus reçu ni un courrier ni un coup de fil de la part du CLE* ». Quarante-neuf personnes enquêtées sur cent une pensent que le CLE ne communique pas suffisamment pour se faire connaître.

Les résultats de l'enquête montrent que le CLE n'est pas suffisamment connu des acteurs et usagers de l'eau de son espace de gestion. En effet, sur cent une personnes enquêtées, soixante-dix disent ne pas connaître le CLE.

**Graphique 5** : Degré de connaissance du CLE parmi les acteurs

Source : Bambara, données de terrain, avril 2017

Les enquêtés ont conscience des dysfonctionnements qui minent le CLE « *Mouhoun Tâ* ». Ils estiment qu'ils sont perceptibles au quotidien car le fonctionnement du CLE repose généralement dans les seules mains des membres des services techniques.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le CLE a tendance à se substituer aux communes en menant des activités sur leur espace territorial sans consulter l'autorité et sans même l'en informer. Comme le dit M. CS (homme, 47 ans) : « *j'ai été surpris d'apprendre, à l'Assemblée Générale, que le CLE a mené une activité dans l'un des villages de ma commune dont je ne suis pas informé* ».

Dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* », on constate que les communes et le CLE évoluent indépendamment. Si une telle situation s'explique par la mise en place récente du CLE (2013), elle est aussi tributaire des bouleversements politiques ayant marqué le pays ces dernières années (insurrection, coup d'Etat, transition militaire). L'instabilité des institutions politiques a eu comme conséquence le renouvellement de l'ensemble des autorités territoriales décentralisées du pays (maires et conseillers), y compris dans les communes de l'espace du CLE.

Contrairement aux anciennes autorités communales qui avaient suivi la mise en place et l'évolution des CLE, la plupart des nouveaux maires et conseillers devaient tout apprendre de la GIRE et de son niveau de mise en œuvre. Pour MY (homme, 56 ans), coordonnateur d'un projet, « *il faut une véritable interaction entre le CLE et les communes de son espace territorial de sorte à savoir ce que les CLE font en matière de*

*gestion des ressources en eau afin d'avoir une meilleure synergie d'action sur le terrain* ». Les communes gagneraient donc à s'inscrire dans la démarche du CLE car ce sont elles qui doivent assurer une bonne gouvernance de l'eau au niveau local. Un certain nombre de leurs attributions telles que l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et l'aménagement du territoire sont liées directement et indirectement aux ressources en eau (Philip et al, 2008). Les communes l'espace du CLE doivent faire du CLE une véritable structure intercommunale. Les efforts concertés des communes et du CLE sont indispensables pour faire de la GIRE une réalité dans le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval.

Les facteurs de dysfonctionnement du CLE sont nombreux. Parmi les plus significatifs, on peut encore citer la méconnaissance de l'importance de leurs rôles par la plupart des membres du Bureau Exécutif. Interrogé sur le poste qu'il occupe ainsi que le rôle qu'il joue dans le CLE, SD (homme, 54 ans) avoue que *« il ne sait pas le poste qu'il occupe car le jour de l'AG où on devait élire les membres du bureau exécutif, quelqu'un a donné mon nom à mon insu »*. Pour lui, *« ceci est dû à mon analphabétisme car les rencontres se tiennent en français sans aucune traduction pour nous qui ne le comprenons pas »*. D'autres, par contre, occupent des postes qu'ils ne devraient pas occuper. C'est le cas d'un membre qui est dans la cellule de contrôle et se retrouve aussi dans le bureau exécutif, bras technique du CLE.

Comme la plupart des structures de développement local, le CLE est confronté à la dispersion des membres de son bureau exécutif. Elle s'explique d'abord par la mobilité administrative des membres du CLE mais aussi par le désintérêt croissant des autres membres de l'AG venant des localités éloignées du siège du CLE. C'est ce qui rend difficile la tenue des rencontres statutaires et le bon déroulement des activités du CLE.

Le CLE *« Mouhoun Tâ »* conduit son programme d'activités avec une minorité de ses membres aidés par les populations locales de la zone de leur mise en œuvre. Une telle situation dénote la faible implication voire la méconnaissance du CLE par le reste de ses membres.

De plus, le CLE *« Mouhoun Tâ »* n'est pas du tout connu en dehors des zones où il concentre ses activités. C'est ce qui ressort du témoignage de LS (homme, 35 ans) : *« les activités mises en œuvre par le CLE sont souvent concentrées dans une localité et ne sont pas visibles, nous n'avons jamais reçu le CLE dans notre localité. Il faut que le CLE diversifie les lieux de mise en œuvre des activités pour se faire connaître dans son*

*espace de gestion* ». Toujours à ce propos, SC (homme, 53 ans), autorité locale, déclare : « *c'est à la dernière AG où j'ai participé pour la première fois que j'ai appris que le CLE a mené une activité dans un des villages de son espace territorial* ».

Au vu de l'ampleur du programme d'activités du CLE, l'AEM est bien souvent obligée de sélectionner les seules activités qu'elle est en mesure de financer. En conséquence, certaines activités du CLE sont dotées de moyens insuffisants et nécessitent la recherche de financements complémentaires auprès d'autres partenaires financiers. Cependant, face à ces partenaires, le CLE n'a pas de stratégie de mobilisation des ressources financières ni de maîtrise des techniques de plaidoyer pour la recherche de financements.

En outre, les usagers pensent que le CLE souffre de sa dépendance vis-à-vis de l'AEM. Comme le déclare AB (homme, 62 ans) : « *les activités du CLE dépendent totalement de la subvention de l'AEM et de son fonctionnement* ». Pour lui, « *sans l'AEM, le CLE n'a pas sa raison d'être* ». Dans les faits, le fonctionnement du CLE ne devrait pas dépendre de l'AEM, le CLE ayant la possibilité de rechercher des partenaires pour le financement de ses activités. Cependant, la plupart des bailleurs lui reprochent un statut juridique peu clair qui le dégage de toute responsabilité en cas de manquement dans la gestion des moyens financiers octroyés. En effet, la reconnaissance du CLE se fait par un arrêté qui ne clarifie pas vraiment son statut juridique. Aussi, il est difficile de lui donner un régime juridique car il n'est ni une association ni une ONG et il ne peut pas non plus exercer une action en justice. La portée juridique de cet arrêté a d'ailleurs toujours été source de discussions entre les usagers des ressources en eau lors des différents ateliers de renforcement des capacités du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Avec ce statut, il est très difficile d'obtenir des financements de la part de certains partenaires. ZF (homme, 53 ans) affirme : « *Nous voulons bien financer le CLE mais n'ayant pas de document officiel, il nous est très difficile de lui octroyer une subvention* ». Selon lui, il faut que le CLE ait un document officiel pour pouvoir bénéficier de subventions.

Pour ce qui concerne la gestion administrative, le CLE souffre d'un problème d'archivage des documents, bien qu'un secrétaire soit nommé pour assurer cette tâche. Cela a pour conséquence le problème de suivi de certaines réalisations.

L'ensemble des dysfonctionnements du CLE entraîne aussi un blocage social. En effet, la lenteur relative dans l'évolution des activités a tendance à créer un climat de

méfiance des usagers vis-à-vis des membres du CLE. Une telle situation décrédibilise le CLE et porte atteinte à ses efforts de collaboration avec les acteurs.

## **8. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS**

Les solutions que nous proposons peuvent permettre de renforcer les forces et opportunités et d'enrayer les faiblesses et les menaces. Nous adopterons une démarche linéaire consistant à apporter, de façon successive, des solutions aux problèmes spécifiques.

### **8.1. SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

Les causes de la mauvaise gestion des ressources en eau sont le mode de gestion et l'incivisme des populations. La résolution de ces problèmes passe par l'adoption d'un autre mode de gestion qui permettra au CLE et aux communes de son espace d'assurer la pérennité et la viabilité des points d'eau et particulièrement des ouvrages d'eau potable. Ainsi, le CLE pourrait adopter la gestion bipartite. Il s'agit d'une forme de gestion qui met en relation le CLE et les communes de son espace territorial. Le CLE pourrait également recourir au système de concession pour la gestion des berges. Le comité de gestion des berges mis en place par le CLE procéderait alors à des contrôles inopinés et réguliers. Il sanctionnerait les cas de non-respect des clauses du contrat. La sensibilisation périodique des populations s'avère nécessaire à cet effet.

### **8.2. SOLUTIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTEURS**

Les solutions que l'on peut proposer pour l'amélioration de la participation citoyenne sont nombreuses. D'abord, des séances de concertation avec les citoyens doit être régulièrement organisées par les autorités locales. Pour ce faire, il faudra prendre des dispositions pouvant permettre une sensibilisation plus élargie des citoyens de façon à entraîner leur responsabilisation dans la gestion de l'eau. Il faudra alors s'assurer de la tenue régulière des journées communales de l'eau qui mobilisent un grand nombre de citoyens, les débats étant en langues locales. Aussi, les cadres de concertation doivent non seulement exister mais aussi fonctionner à travers les autorités locales qui en ont la charge. Les autorités locales peuvent également organiser des pièces de théâtre et des

sketchs dans le but de faire passer des messages relatifs à la gestion de l'eau. Enfin, le CLE doit améliorer sa stratégie de communication avec les acteurs en privilégiant une communication plus directe qui prenne en compte les facteurs sociologiques.

Le CLE doit impliquer les élus locaux et des usagers dans la réalisation des actions de la GIRE. Cela permettra d'une part à la population de s'approprier la GIRE et d'autre part d'éviter les conflits, désaccords et malentendus au sein du CLE et en dehors du CLE.

Une fois les pistes de solution abordées, il importe de préciser leurs conditions de mise en œuvre.

## **9. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

Pour être efficaces, les solutions proposées doivent être assorties des conditions relatives à leur mise en œuvre. Nous espérons que les différentes propositions détaillées dans cette partie aideront les uns et les autres à mettre en place une meilleure gouvernance locale des ressources en eau et à enrayer tout ou partie des problèmes de gestion de l'eau dans l'espace du CLE.

Nous ferons des recommandations à l'endroit de l'AEM, du CLE, des autorités communales et des populations.

### **9.1. Recommandations à l'endroit du CLE**

La mise en place d'un système efficace de gouvernance locale de l'eau est conditionnée par la résolution des différents blocages soulignés plus haut. C'est pourquoi les propositions suivantes ont été formulées à l'endroit du CLE :

- ❖ élaborer des outils de gouvernance locale
  - ✓ le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) ;
  - ✓ le plan de gestion de l'eau.
- ❖ tenir compte des Plans de Développement Communaux (PDC) dans les Plans d'Action pour une gestion concertée des ressources en eau ;
- ❖ créer et formaliser des cadres de concertation pour un partage d'expériences entre les CLE de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun ;
- ❖ promouvoir des espaces de dialogue et de collaboration avec les communes et les autres CLE pour un partenariat durable ;

- ❖ travailler avec les partenaires financiers, les ONG ainsi que les projets et programmes œuvrant dans la gestion de l'eau ;
- ❖ élaborer une stratégie de communication pour une meilleure gestion du partage de l'information ;
- ❖ élaborer un manuel de procédure pour une meilleure application des principes de gouvernance au sein du CLE (redevabilité, transparence, responsabilité et participation) ;
- ❖ former en GIRE les acteurs et usagers de l'espace de gestion du CLE, les sensibiliser à l'intérêt des interactions.

## **9.2. Recommandations à l'endroit de l'AEM**

Les recommandations à l'endroit de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) sont les suivantes :

- ❖ renouveler les membres du bureau exécutif et restructurer le CLE « *Mouhoun Tâ* » pour un meilleur fonctionnement ;
- ❖ relire les textes constitutifs du CLE (arrêté de création) pour lui donner un statut clair ;
- ❖ appuyer financièrement les plans d'action du CLE ;
- ❖ former les nouveaux membres du CLE sur leurs rôles et missions ;
- ❖ accélérer la construction du siège du CLE pour permettre son opérationnalisation ;
- ❖ tenir compte de la participation des femmes lors du renouvellement du bureau exécutif du CLE ;
- ❖ accélérer la mise en place des autres CLE afin de créer une structure faîtière des CLE du sous-bassin du Mouhoun supérieur aval ;
- ❖ initier des actions d'appui conseil au profit des CLE afin de faciliter leur implantation.

## **9.3. Recommandations à l'endroit des autorités communales**

Selon le code général des collectivités territoriales du Burkina Faso, « *les communes ont la charge de la protection et la gestion des ressources en eaux souterraines, en eaux de surface et des ressources halieutiques, ainsi que la réalisation des infrastructures hydrauliques à caractère local* ».

Nous formulons les recommandations suivantes à l'endroit des communes de l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ».

- ❖ Organiser des journées communales de l'eau inspirées de l'exemple de la GWI-Mali (GWI-Mali, 2011). L'organisation de ces journées permettrait :
  - ✓ d'informer la population sur les efforts développés par la commune au cours de l'année et de présenter son programme futur dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement, conformément à la vision GIRE ;
  - ✓ d'instaurer un espace de dialogue et de concertation entre élus et populations sur les questions de GIRE (renforcement de la redevabilité) ;
  - ✓ d'instaurer un espace d'échange de connaissances, de pratiques locales et d'expériences entre populations dans le domaine de la gestion des infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.
- ❖ Faire du lobbying auprès des partenaires techniques et financiers afin qu'ils appuient les populations pour l'approvisionnement des villages non encore desservis en eau potable ;
- ❖ initier des campagnes de sensibilisation des populations sur la gouvernance locale de ressources en eau ;
- ❖ regrouper la population en associations ou comités de gestion des points d'eau ;
- ❖ créer et mettre en place des mécanismes de prévention et de règlement des conflits autour des ressources en eau ;
- ❖ créer un comité conseil pour l'amélioration de la qualité de l'eau à usage domestique.

#### **9.4. Recommandations à l'endroit des populations**

Pour améliorer la gestion de l'eau, il convient de lutter contre les comportements inciviques concernant l'eau et d'œuvrer pour protéger ce bien commun. En complément des efforts que devront entreprendre les communes, l'AEM et le CLE « *Mouhoun Tâ* » pour l'amélioration de leurs performances en matière de gestion des ressources en eau, les populations bénéficiaires doivent :

- ❖ aider le CLE à instaurer un état de veille pour l'identification des assujettis à la Contribution Financière en matière d'Eau,

- ❖ mettre en place des organisations communautaires de base pour une gestion durable des ressources en eau. Il s'agit des :
  - ✓ comités de gestion des berges ;
  - ✓ comités villageois de gestion de l'eau ;
  - ✓ comités inter-villageois de gestion de l'eau.
- ❖ dynamiser les unions et groupements œuvrant dans le domaine de l'eau pour qu'ils veillent à la protection de l'eau ;
- ❖ participer aux journées communales de l'eau et faire des propositions conséquentes ;
- ❖ s'organiser en associations pour défendre leurs intérêts auprès des autorités communales, etc.

## CONCLUSION

La présente recherche s'est intéressée à la gouvernance des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* ». Par diverses méthodes (observations de terrain, préparation, dépouillement des questionnaires et analyse des entretiens), nous avons pu comprendre le mode de gouvernance de l'eau dans cette partie du sous-bassin du Mouhoun supérieur ainsi que les problèmes et défis. Les résultats de notre étude ont permis de confirmer nos hypothèses. Il s'agissait des hypothèses suivantes : la gestion sectorielle des ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE « *Mouhoun Tâ* » ne favorise pas une gestion durable (H1). Le faible niveau de fonctionnement du CLE s'explique par la faible implication des communes et des autres acteurs (H2).

Cette étude s'est intéressée à la gouvernance locale et à la gestion durable des ressources en eau dans la mesure où la participation effective des acteurs favoriserait l'amélioration de la gouvernance de l'eau dans l'espace de gestion du CLE. Dans cette perspective, l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux contribueraient à la gestion efficiente et durable des ressources en eau dans le sous-bassin du Mouhoun supérieur aval. Cependant, des problèmes de gestion des ressources en eau continuent de se poser dans toutes les localités de cet espace. Ils sont dus entre autres au faible fonctionnement du CLE, à l'inégale répartition des points d'eau, à l'ignorance de la population, aux pannes répétées de certains ouvrages et à la mauvaise gestion des associations d'usagers de l'eau.

Suite à l'identification de ces problèmes, des solutions et recommandations ont été formulées à l'endroit des acteurs. La gestion durable des ressources en eau est l'une des grandes priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Beaucoup de moyens sont déployés pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Il s'agit de garantir, d'ici 2030, l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau. Face à cet enjeu, le législateur a cru bien faire en donnant la possibilité aux élus locaux et aux CLE de gérer les ressources en eau par la concertation et l'animation des acteurs à la base. Cependant, les CLE peinent à assurer cette tâche. Cette problématique ne se résoudra que lorsqu'un système de gouvernance réaliste et efficace aura été mis en place, que des organisations communautaires de base pour la gestion des ressources en eau auront été créées, que des outils de gouvernance locale auront été élaborés et qu'un

mécanisme formel de circulation de l'information entre les membres des CLE et les autres acteurs aura été instauré.

Dans ce contexte, il s'agit pour le CLE « *Mouhoun Tâ* » de travailler à intégrer tous les acteurs dans la gestion des ressources en eau en les impliquant dans la prise des décisions relatives à la gestion de ces ressources.

Les constats faits à travers cette recherche et les suggestions formulées pourront permettre au CLE « *Mouhoun Tâ* » et aux autorités locales de cet espace de gestion de tracer une bonne stratégie de gouvernance pour l'utilisation rationnelle de l'eau, ressource précieuse pour tout développement social et économique durable. L'étude pourrait être étendue dans les espaces de gestion des autres CLE du bassin hydrographique du Mouhoun pour permettre de proposer des solutions une meilleure gestion des ressources en eau à une plus grande échelle.

Pour l'heure, le recours aux subventions de l'AEM semble être la principale source de financement des plans d'actions du CLE. Cependant, les actions de gestion des ressources en eau ne doivent plus se limiter aux financements de l'AEM. Elles doivent aller bien au-delà. Jusqu'à quand les CLE et en particulier le CLE « *Mouhoun Tâ* » devront-ils compter sur leurs ressources propres ? Autrement dit, à quand l'autonomie financière des CLE ? Qu'advient-il dans les années à venir si le fonctionnement des CLE reste dépendant des subventions des agences de l'eau et que la gestion de l'eau reste insuffisamment efficace ? Qu'en est-il de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Burkina ? La mise en œuvre de la GIRE permettra-t-elle d'atteindre les ODD ?

Seule une étude plus approfondie nous permettra de répondre à ces interrogations.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adomou A. (2008). *Décentralisation et gouvernance de l'eau en milieu rural au Bénin : cas de la commune de Toffo*, département de l'Atlantique, Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée, IUB. Bénin, 80 p.
- Affeltranger B. et Lasserre F. (2004). *La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique, le cas du Mékong*. Vertigo, Vol.4, n°3, 15 p.
- Allain S. (2002). *La planification participative de bassin : analyse des conditions d'émergence et des modalités d'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux*, Rapport d'étude CNRS, 174 p.
- Ballet. J. (2012). *La gestion en commun des ressources naturelles : perspective critique*. Dans Développement durable et territoires. Vol. 3, n°03. 19 p.
- Bardhan P. (1997). *La gestion des affaires publiques au service du développement. Une approche par l'économie politique*, OCDE, Paris, 51 p.
- Belaidi N, et al (2009). *Gouvernance et environnement : quelles échelles de construction du commun*. [Consulté le 30 novembre 2016].
- Bernard Y, Claude C. (1996). *Dictionnaire économique et financier*. 1055 p.
- Bernoux P. (1985). *La Sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 303 p.
- Bertrand N et Moqua. Y. (2004). *La gouvernance locale, un retour à la proximité*. Dans Economie rurale n°280. p.77-95.
- Boko S. Y. W. (2009). *Gestion communautaire des ressources en eau et conflits d'usage dans la basse vallée de l'Ouémé*. Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisé. UAC, Bénin, 62 p.
- Boucher J. L. et Trembla. D.Y. (1999). *La gouvernance locale : enjeux scientifiques et politiques*. Dans Economies et solidarités. Vol. 30, n°2, p. 1-6.
- Bouvier A. (2012). *La gouvernance des systèmes éducatifs*. Presses Universitaires de France. 384 p.
- Campbell B. (2001). *Gouvernance, réformes institutionnelles et redéfinition du rôle de l'Etat : Quelques enjeux conceptuels et politiques soulevés par le projet de gouvernance décentralisée de la Banque mondiale*. [Consulté le 10 décembre 2016].
- Campbell T. (1987). *Applying lessons from housing to Meeting the Challenge of water and sanitation for the urban poor in*, *Journal of the American Planning Association*, Vol. 53, n°2, pp 186-192.

- Chleq J-L. et Dupriez H., (1997). *Métiers de l'eau du Sahel : Eaux et terre en fuite, Terre et vie*, L'harmattan, 121 p.
- DGAEM. (2014). *Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun*, 102 p.
- Diagne O. (2002). *Les Cahiers de l'Alternance*, n°5, Dakar, 76 p.
- Dictionnaire Universel, 1995 : Hachette/Edicef. Paris, 1498 p.
- Doly C. (2010). *Décentralisation, aménagement du territoire et développement local, Mémoire de Master de recherche en aménagement du territoire*, Université de Ouagadougou, 79 p.
- Dubley D. (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse, UICN, 96 p.
- Fateha J. (2010). *Gouvernance de l'eau et autorités locales en Méditerranée : La gestion de la pollution*, Mémoire de stage, UNSA, Nice, 82 p.
- Ferrol G. (1995). *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 315 p.
- Florence V.(1999). *L'entreprise et la cité : Partenaires ou adversaires ?*, Inter Editions, 382 p.
- Fourneaux L. (2009). *Les transformations politiques de la gestion intégrée de l'eau au Burkina Faso : perspective de l'action publique et faisabilité. Mémoire de Maîtrise en sciences de l'environnement*. Université du Québec, Montréal, Canada, 118 p.
- Gales P. (2006). *Gouvernement et gouvernance des territoires, La Documentation Française*, n°922, mars, Paris, pp. 5-10.
- Grawitz M. (2001). *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1018 p.
- Guay L. (2005). *Controverses sociotechniques, participation et décision publiques. L'action collective à l'ère de la mondialisation* . Québec, p. 377-420.
- Gueye B. (1999). *Où va la participation? Expérience de l'Afrique de l'Ouest francophone*. [Consulté le 26 mai 2017]
- GWP/AO. (2009). *Evaluation de la gouvernance de l'eau au Burkina : analyse de la situation et actions prioritaires*, 52 p.
- Hamdy A. (2012). *La gouvernance de l'eau en Méditerranée. Économie et territoire : Développement durable*, pp. 266-273.
- Hounmenou B.G. (2006). *Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin*. DESS, UAC, 63 p.
- INOH (2009) ;

- Jacob J-P et al. (1996). *Gouvernance, imputation et redondance*, op.cit. p.45
- Jean B. (2003). *Réussir le développement des communautés rurales : dix conditions gagnantes*. Dans Organisation et territoires. Vol. 12, n°2. 1930 p.
- Kanhonou A. R. (2012). *Gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Ze*. Université d'Abomey, Mémoire de maîtrise 67 p.
- Ki F. et al. (2013). *Capitalisation du processus de mise en place*, 38 p.
- Koudamiloro O. (2011). *Gestion endogène de l'eau de consommation et problèmes sanitaires dans l'arrondissement de Challa-Ogoï*, Mémoire de maîtrise, Bénin, 79 p.
- Kpohonsito F. (2007). *La gestion communale des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin : cas de la commune de Bopa*. Mémoire de maîtrise, UAC, Bénin. 94 p.
- Lahaye N. (2008). *Évaluation de la participation et graphe d'influence pour une gouvernance participative en écotourisme. Le projet éco-touristique Taonaba en Guadeloupe*. Communication présentée au XIV colloque.
- Latour B. et Le Bourhis J.-P. (1995). *Donnez-moi de la bonne politique et je vous donnerai de la bonne eau... Rapport sur la mise en place des Commissions locales de l'Eau*, Paris : École nationale supérieure des mines, 79 p.
- Lebarbe et al. (1993). *Les ressources en eau superficielles au Bénin*, Paris : Edition
- McGinnis M. (1999). *Polycentric governance and development: Readings from the workshop in political theory and policy analysis*. Michigan Press, pp. 1-28.
- Moscovici, cité par Choukir J. (1999). *Le partenariat : une pratique et une notion en définition*, Les cahiers de l'ERGE n°6, FSEG Sfax, p. 123
- N'do A. (2014). *La gouvernance de l'eau à l'échelle du sous-bassin versant au Burkina Faso : cas du comité local de l'eau Kou*. 56 p.
- Niang A. (1999). *La société civile : une réalité sociale en question*, in Revue Sénégalaise de Sociologie, n°213, 215 p.
- Niang A. (2001). *L'implication associative au développement local et ses enjeux sociaux : le cas de l'Association pour le Développement de Diamaguene* In Revue Sénégalaise de Sociologie, n°4/5, Saint-louis, Xamal, 475 p.
- OCDE. (1996). *Développement territorial et capital humain dans l'économie de la connaissance : un cadre d'action*, Paris OCDE, collection Monographies, n°10, 504 p.

- OCDE. (2015). *Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau*, Paris
- Olson M. (1978). *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 215 p.
- Ouattara C. (2008). *Les enjeux de la décentralisation*, 12 p.
- PADEAR. (2008). *Intermédiation sociale aux adductions d'eau villageoise/ Guide à l'usage des communes*, Version 3, Novembre 2008, 56 p.
- Paradis M-M. (2012). *La gouvernance participative au service de la mission des parcs nationaux du Québec*. Essai de maîtrise. Université de Sherbrooke, 81 p.
- Petrella R. (2008). *L'eau, la question sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle*, le Monde diplomatique, [Consulté le 20 janvier 2017]
- PNUD. (2004). *Rapport mondial sur le développement humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié*, Economica, Paris, p. 4.
- PPEA. (2010). *Intermédiation sociale pour les ouvrages simples/Guide à l'usage des communes*, Version 1, décembre 2008, Bénin, 62 p.
- Quivy R. et Campenhout L.V. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 2<sup>ème</sup> Edition, Dunod, Paris, 287 p.
- Rapport du Diagnostic Conjoint du CLE Mouhoun Tâ (2012)
- Rey-Valette H. et Antona M. (2009). *Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises*, Vertig O, revue électronique en sciences de l'environnement. 8455 p.[Consulté le 18 octobre 2016]
- Rodrigue K. (2012). *Gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Zè au Bénin*, 79 p.
- Sardan J-P. Olivier. (1995). *Anthropologie et développement*. Essai en socio-anthropologie du changement social, Paris, Karthala, 221 p.
- Sardan J-P. Olivier. (1995). *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*. Dans *Afrique : pouvoir et politique*, n°4, 56 p. [Consulté le 24 mai 2017]
- Sawadogo R-A. (2001). *L'Etat africain face à la décentralisation*, 278 p.
- Sawadogo R-A. (2003). *Etat, pouvoir et citoyenneté en Afrique*, In *Décentralisation en Afrique de l'ouest : Entre politique et développement*, 96 p.
- Scheuchzer P et al. (2012). *Gestion durable de l'eau soutenu par le Fonds national suisse Science régionale de langue française (ASRDLF) : Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*. Rimouski. Québec.
- Schneider H. (1999). *Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté*, Paris : Coll. Cahier de politique économique, p. 87.

- Sophie R, et Rieu T. (2009). *Vers une gouvernance locale de l'eau en France : analyse d'une recomposition de l'action publique à partir de l'expérience du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Drôme en France*, Vertigo Vol. 9 N°1, DOI : 10.4000/vertigo.8306
- Strosser P. et al. (2011). *Analyse de la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Tille, France*, 32 p.
- Syll O. (2005). *Les échanges entre collectivités décentralisées d'Afrique subsaharienne et l'Union Européenne : une réussite si la condition de la réciprocité est respectée*. Mémoire de master, 105 p.
- TEC. (2005). *Catalyser le changement : manuel de développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des stratégies d'efficience de l'eau*. Global Water Partnership. Stockholm, Suède. 48 p.
- UICN. (2004). *Plan d'action de Durban*. In UICN. Site de l'UICN- Publications. [Consulté le 27 mai 2017]
- UICN. (2013). *Guide juridique de gestion des ressources en eau au Burkina Faso*. Ouagadougou, 44 p.
- UNESCO. (2006). *Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau dans le monde*, 47 p.
- UNESCO. (1982). *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*. Mexico. [Consulté le 20 mai 2017]
- Vidal F. (1999). *L'entreprise et la cité : Partenaires ou adversaires*, Inter Editions, p. 382.
- Webler T. et Tuler S. (2000). *Fairness and Competence in Citizen Participation: Theoretical Reflection from a Case Study*, *Administration and Society* Vol. 32, n°5, p. 566-595.
- Wilcox D. (2003). *The Guide of Effective Participation*. In David Wilcox. *Partnerships and Participation*. [Consulté le 27 mai 2017]
- Yelouassi X.N.A. (2011). *Eau potable et gestion des équipements hydrauliques de la commune d'Athiéme (Sud-Bénin)*. Mémoire de maîtrise, UAC, Bénin, 77p.



branchement privé)  7. Autres

Quelles sont vos sources d'approvisionnement en eau en saison sèche ? 1. Rivière  2. Lac  3. Marigot  4. Bas-fonds  5. Puits traditionnel du village  6. Pompe (borne-fontaine, branchement privé)  7. Autres

Laquelle utilisez-vous le plus fréquemment ? .....

Qui sont les usagers de ces point d'eau ? .....

Quelle est leur provenance ? .....

Quels sont les usages que vous faites de l'eau? .....

Avez-vous de l'eau disponible en toute saison ?  Oui  Non

Si non, pendant combien de temps en manquez-vous ? .....

Quelle distance faites-vous pour aller à la source d'eau ? 1. Moins de 1 km  2. 1 à 5 km  3. Plus de 5 km

L'eau couvre-t-elle tous vos besoins ?  Oui  Non

Comment la conservez-vous ? .....

### **EFFICACITE DES MODES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

La conservation de l'eau est-t-elle efficace selon vous ? Oui  Non

Existe-t-il des structures de gestion de la ressource en eau ? Oui  Non

Si oui, quelles sont-elles ? .....

Comment les structures de gestion gèrent-elles les ressources en eau ? .....

La manière dont elles gèrent l'eau est-elle efficace ? Oui  Non

Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans la gestion de vos sources d'approvisionnement en eau ? .....

Existe-t-il des structures locales de résolution de ces problèmes ? 1. Oui  2. Non

Qui les a mises en place ?  1. Etat  2. ONG  3. Autorités locales

Les structures sont-elles efficaces ?  1. Oui  2. Non

Comment fonctionnent-elles ? .....

### **LES MESURES POUR AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

Quel est le rôle des ménages et des usagers de l'eau dans la gouvernance locale des ressources en eau ?..

Que pensez-vous de la gouvernance locale de la ressource en eau ? .....

Permet-elle une gestion efficace et rationnelle de l'eau? .....

Suggérez-vous des solutions pour la gestion des ressources d'eau disponibles ?

### **QUESTIONNAIRES ADRESSES AUX MEMBRES DU COMITE LOCAL DE L'EAU**

Identification

Date de l'enquête

Province de : .....

Commune de : .....

Nom et prénoms de l'enquêté : .....

Âge

Profession : .....

Poste occupé : .....

Connaissance de la GIRE/CLE

- Qu'entendez-vous par GIRE ?.....
- Que pensez-vous de son application dans votre localité ?.....
- Quelles sont les contraintes relatives à la mise en œuvre de la GIRE dans votre localité ?.....
- Quels rôles jouez-vous dans sa mise en œuvre ? .....
- Que préconisez-vous pour une meilleure application de la GIRE ? :.....
- Qui sont les membres du CLE ?.....
- Comment le CLE a-t-il été mis en place ?:.....
- Comment est-il structuré ? : .....
- Quels sont les objectifs du CLE ? : .....
- Comment le CLE organise-t-il ses activités ? : .....
- Etes-vous impliqué dans la mise en œuvre des activités du CLE ? Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si oui, à quel titre ? Comment ? .....
- Si non, pourquoi ? .....
- Qui est chargé de quoi ? .....
- Qu'a-t-il fait comme réalisation depuis sa mise en place ?.....
- A quels résultats est-il parvenu aujourd'hui ? .....
- Gère-t-il les conflits entre usagers ? Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si oui, comment ? .....
- Si non, pourquoi ? .....
- Qui finance le CLE ?.....
- Êtes-vous satisfait du budget alloué ? Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si oui, comment ? .....
- Si non, pourquoi ? .....
- Comment le mécanisme de financement se présente-t-il ?.....
- Les activités du CLE sont-elles conformes :.....
- à ses objectifs ? Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si non, pourquoi ? .....
- A ses textes réglementaires ? Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si non, pourquoi ?.....
- Comment la mobilisation des acteurs s'effectue-t-elle pour la mise en œuvre des activités ?.....
- Existe-t-il un dispositif de motivation (appréciation, motivation, formation) des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités ? Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si oui, lesquels ? .....
- Si non, pourquoi ? .....

**IMPLICATION DES ACTEURS**

- Les usagers non membres sont-ils impliqués dans le fonctionnement du CLE ?
- Oui /\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_/
- Si oui, comment ?.....
- Si non, pourquoi ?.....
- Quels peuvent être leurs apports au CLE ? .....
- Existe-t-il des points de divergence entre le CLE et les usagers de l'eau ? Oui /\_\_\_\_/ Non/\_\_\_\_/
- Si oui, quelles en sont les causes ? .....
- Si non, pourquoi ? .....
- Avec quels organisations/structures et acteurs le CLE collabore-t-il ?.....
- Êtes-vous satisfait de cette collaboration ? Oui /\_\_\_\_/ Non/\_\_\_\_/
- Si oui, comment ?.....
- Si non, pourquoi ?.....
- La collaboration entre le CLE et les autres acteurs est-elle nécessaire à l'heure actuelle ?



Comment ?.....  
Si non, pourquoi ?.....  
Quel rôle y jouez-vous ? .....  
Quels ont été les apports du CLE dans vos activités ? .....  
Quelles sont vos attentes du CLE ?.....  
2-Les types d'usages et les modes de gestion des ressources en eau  
Qui sont les gestionnaires d'ouvrages d'eau dans la commune ?.....  
Quel est votre rôle dans la gestion de l'eau ?.....  
Comment gérez-vous les ressources en eau dont vous disposez ?.....  
Quels sont les modes de gestion en eau que vous utilisez ?.....  
A quelles fins utilisez-vous l'eau ?.....  
Quelles techniques utilisez-vous dans la gestion des ressources en eau ?.....  
Comment se fait la distribution de l'eau ?.....  
Quel est le rôle des AUE ?.....  
Arrivez-vous à subvenir aux besoins en eau de la population ?  1.Oui  2.Non  
Si non, pourquoi ?.....  
Efficacité des modes de gestion des ressources en eau  
L'eau est-elle vendue dans la commune ?  Oui  Non  
Si oui, à quel prix ?.....  
Y a-t-il des politiques de réduction du prix de l'eau dans la commune ?  1.Oui  2.Non  
Si oui, citez-les :.....  
Quelles sont les structures qui interviennent dans le domaine de gestion de l'eau dans la commune ?.....  
Les structures sont-elles efficaces ?  Oui  Non  
Comment ?.....  
Etes-vous satisfait des prestations des structures de gestion de la ressource en eau ?  
Oui  Non   
Si non, pourquoi ?.....  
Entretenez-vous des rapports avec ces structures ?  Oui  Non  
Si oui,  
comment ?.....  
Quels sont les différents secteurs dans lesquels vous intervenez ?.....  
Comment la gestion des ressources en eau dans chaque secteur se fait-elle ?  
Comment arrivez-vous à faire participer la population et faire en sorte qu'elle se sente impliquée dans la gestion des ressources en eau ?.....  
Qui entretient et maintient les installations d'eau ?.....  
Selon vous, la gestion de l'eau est-elle efficace ?  Oui  Non  
Si non, pourquoi ?.....  
Quels problèmes de gestion rencontrez-vous ?.....

#### **LES MESURES POUR AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

Arrivez-vous au bout de ces problèmes ?.....  
D'où vos sources de financement pour l'entretien des sources d'eau et ouvrages d'eau proviennent-elles ?.....  
.....  
Y a-t-il des habitants de la commune qui n'ont pas accès à l'eau ?  Oui  Non  
Si oui, pourquoi ?.....  
Comment éviter cela ?.....  
Quelles solutions envisagez-vous ?.....  
Quels sont les partenaires financiers qui vous accompagnent dans la réalisation de vos actions ?.....  
Quelles sont les actions et mesures à prendre pour mieux gérer les ressources en eau ?.....

Quelles sont les actions de la commune en vue d'une meilleure gestion des ressources en eau ?.....

Obtenez-vous des conseils ou de l'aide ?  Oui  Non

Si oui, auprès de qui ou de quelle structure ?.....

Comment comptez-vous atteindre vos objectifs ?.....

Quel rôle la mairie joue-t-elle dans la gestion des ressources en eau ?.....

Quel est le rôle des ménages et des usagers de l'eau dans la gouvernance locale des ressources en eau ?....

Que pensez-vous de la gouvernance locale de la ressource en eau ?.....

Permet-elle une gestion efficace et rationnelle de l'eau ?.....

Suggérez-vous des solutions sur la manière dont on doit gérer les ressources d'eau disponibles ?.....

Quelles sont, selon vous, les procédures à suivre pour assurer une meilleure gestion des ressources en eau ?.....

## ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRES ADRESSES AUX SERVICES TECHNIQUES

### Identification

Date de l'enquête

Province de : .....

Commune : .....

Nom et prénoms de l'enquêté : .....

Âge : 1. >20ans  2. <40ans  3. <50ans  4. >60ans

Genre : 1. Homme  2. Femme

Nom de la structure.....

Domaine d'intervention.....

Poste occupé : .....

### CONNAISSANCE DE LA GIRE/CLE

Qu'entendez-vous par GIRE ?.....

Que pensez-vous de son application dans votre localité ?.....

Quelles sont les contraintes relatives à la mise en œuvre de la GIRE dans votre localité ?.....

Quels rôles jouez-vous dans sa mise en œuvre ?.....

Que préconisez-vous pour une meilleure application de la GIRE ?.....

Connaissez-vous le CLE ? Oui /  / Non / .

Aviez-vous été impliqué dans sa mise en œuvre ? Oui /  / Non /  /

Si oui, à quel titre ? Comment ?.....

Si non, pourquoi ?.....

Quel rôle y jouez-vous ?.....

Quels ont été les apports du CLE dans vos activités ? .....

Quelles sont vos attentes du CLE ?.....

Comment appréciez-vous le processus de mise en place du CLE ? .....

Voyez-vous le CLE comme cadre de concertation et de dialogue sur la gestion des ressources en eau ?

Comment jugez-vous les activités des CLE ?.....

Quels sont vos rôles et responsabilités dans le CLE ?.....

Y a-t-il des contraintes pour promouvoir des relations de travail : .....

Entre les CLE et les communes ? Oui /  / Non /  /

Si oui, sont-elles :

- d'ordre technique ? Oui /  / Non /  /
- Si oui, lesquelles ?.....
- d'ordre institutionnel ? Oui /  / Non /  /

- si oui, lesquelles ?.....
  - d'ordre législatif ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non/\_\_\_\_\_/
  - si oui, lesquelles ? .....
  - Entre les CLE et les STD ? Oui/\_\_\_\_\_/ Non/\_\_\_\_\_/ Si oui sont-elles :
  - d'ordre technique ? Oui/\_\_\_\_\_/ Non/\_\_\_\_\_/
  - si oui, lesquelles ?.....
  - d'ordre institutionnel ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/
  - si oui, lesquelles ?.....
  - d'ordre législatif ? Oui/\_\_\_\_\_/ Non/\_\_\_\_\_/
  - si oui, lesquelles ? .....
  - .....
- Quel type de relations le service technique de l'État peut-il avoir avec le CLE ? .....

### LES MESURES POUR AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

- Quel est le rôle des STD/PPD dans la gouvernance locale des ressources en eau ? .....
- Que pensez-vous de la gouvernance locale des ressources en eau ?.....
- Permet-elle une gestion efficace et rationnelle de l'eau ?.....
- Suggérez-vous des solutions sur la manière dont on doit gérer les ressources d'eau disponibles ?.....

### ANNEXE 3 : FOCUS GROUP

- Date du focus : /.../.../2017
- Commune : .....
- Ville/Village : .....
- Nombre de personnes présentes : H/\_\_\_\_\_/F. /\_\_\_\_\_/Total /\_\_\_\_\_/
- Composition ethnique du groupe : .....
- Contexte : urbain /\_\_\_\_\_/ périurbain /\_\_\_\_\_/ rural/\_\_\_\_\_/
- Activités : élevage /\_\_\_\_\_/agriculture /\_\_\_\_\_/ autres (à préciser).....
- Quels types de ressources en eau utilisez-vous ? .....
- Quels sont les différents usages de l'eau dans la localité ?.....
- Avez-vous de l'eau en abondance ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/
- Si non, pourquoi ? .....
- Existe-t-il des sources de pollution de l'eau (latrines, ordures, animaux, engrais, fosses septiques, exploitation minière ou autres) ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/
- Quels sont les ouvrages de mobilisation de l'eau (puits, forages, barrages) dont dispose le village ?.....
- Existe-t-il des périmètres de protection autour des ouvrages ? .....
- Quelles sont contraintes liées à la disponibilité en eau ? .....
- Comment la gestion de la ressource en eau s'organise-t-elle dans votre localité ?.....
- Existe-t-il des cas de conflits sur l'utilisation de la ressource en eau ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/
- Sont-ils réglés à l'amiable ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/
- Si oui, combien de cas ? .....
- Si non, pourquoi ? .....
- Quelles en sont les causes ? .....
- Quelles ont été les conséquences ?.....
- Quel rôle la femme joue-t-elle dans la gestion de l'eau dans votre localité ?.....
- Quel rôle les communes jouent-t-elles dans la gestion de l'eau ? .....
- .....
- Que savez-vous sur la GIRE ? .....
- L'eau est-elle vendue dans votre localité ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/

Si oui, comment ? .....

Comment trouvez-vous les prix ? .....

Comment les revenus issus de la vente de l'eau sont-ils gérés ? .....

Comment sont-ils répartis ? .....

Les communes interviennent-elles dans la gestion de l'eau ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/

Si oui, comment ? .....

Connaissez-vous le CLE ? Oui /\_\_\_\_\_/ Non /\_\_\_\_\_/

Parlez-nous de votre implication dans le CLE, ce qu'il a fait comme réalisation dans votre localité et vos attentes à son égard. ....

Quelles propositions faites-vous pour une amélioration des activités du CLE ?

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE .....	i
REMERCIEMENTS .....	1
RESUME .....	2
<b>ABSTRACT</b> .....	3
SOMMAIRE .....	4
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES .....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	6
INTRODUCTION .....	9
<b>CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE</b> .....	<b>13</b>
<b>1. CADRE THEORIQUE</b> .....	<b>13</b>
1.1. REVUE DE LITTERATURE .....	13
1.1.1. Cadre institutionnel et juridique de la gestion de l'eau au Burkina Faso .....	13
1.1.2. Stratégie de gestion des ressources en eau et processus GIRE au Burkina Faso .....	15
1.1.3. Textes règlementant la gestion des ressources en eau au Burkina Faso.....	17
1.1.4. Le CLE comme acteur de développement local.....	18
1.1.5. Gouvernance locale des ressources en eau.....	19
1.1.6. Gouvernance locale et participation communautaire .....	21
1.1.7. Acteurs de la gouvernance locale des ressources en eau.....	23
1.1.8. Décentralisation et gouvernance des ressources en eau .....	25
1.1.9. Gestion participative des ressources en eau .....	26
1.2. PROBLEMATIQUE .....	28
1.2.1. Objectifs de la recherche .....	31
1.2.2. Hypothèses de la recherche .....	31
1.2.3. Identification des variables et choix des indicateurs .....	32
1.3. DEFINITION DES CONCEPTS .....	33
1.3.1. Gouvernance .....	33
1.3.2. Gouvernance locale.....	35
1.3.3. Gouvernance de l'eau.....	36
1.3.4. Décentralisation.....	37
1.3.5. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) .....	38
1.3.6. Comité Local de l'Eau (CLE) .....	39
1.3.7. Participation .....	39
1.3.8. Partenariat .....	40
<b>2. CADRE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>41</b>
2.1. JUSTIFICATION DU CHOIX DU MILIEU DE L'ETUDE .....	41

2.2.	POPULATION D'ETUDE .....	42
2.3.	RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....	42
2.4.	ENTRETIENS EXPLORATOIRES .....	42
2.5.	TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE .....	43
2.6.	TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES .....	44
2.7.	DEROULEMENT DE LA COLLECTE DE DONNEES .....	45
2.8.	TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES .....	45
2.9.	METHODE ET MODELE D'ANALYSE .....	45
2.9.1.	Méthode d'analyse des données.....	45
2.9.2.	Modèle d'analyse .....	46
2.10.	DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE .....	47
2.10.1.	Difficultés rencontrées lors de l'enquête de terrain.....	47
2.10.2.	Limites de l'étude.....	48
<b>CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....</b>		<b>49</b>
<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DE L'ESPACE DE GESTION DU CLE.....</b>	<b>49</b>
<b>2.</b>	<b>CADRE BIOPHYSIQUE .....</b>	<b>50</b>
2.1.	CLIMAT.....	50
2.2.	GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE ET SOLS .....	51
2.2.1.	Géologie.....	51
2.2.2.	Géomorphologie .....	52
2.2.3.	Sols.....	53
2.3.	RESSOURCES EN EAU .....	53
2.3.1.	Eau de surface .....	53
2.3.2.	Eau souterraine .....	54
2.4.	VEGETATION ET FAUNE.....	55
2.4.1.	Couverture végétale .....	55
2.4.2.	Aires protégées .....	55
2.4.3.	Faune terrestre et aquatique .....	55
<b>3.</b>	<b>MILIEU HUMAIN .....</b>	<b>56</b>
3.1.	DEMOGRAPHIE .....	56
3.2.	OCCUPATION DES SOLS.....	57
3.3.	ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES.....	59
3.3.1.	Agriculture .....	59
3.3.2.	Elevage.....	60
<b>4.</b>	<b>MISE EN PLACE DU COMITE LOCAL DE L'EAU MOUHOUN TA.....</b>	<b>61</b>
4.1.	STRUCTURATION DU CLE MOUHOUN TA .....	61
4.2.	QUELQUES REALISATIONS DU CLE MOUHOUN TA .....	63
<b>CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS .....</b>		<b>65</b>
<b>1.</b>	<b>ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>65</b>

1.1.	EAUX DE PLUIE.....	65
1.2.	EAUX DE SURFACE.....	66
1.3.	EAUX SOUTERRAINES .....	66
1.3.1.	Puits traditionnels.....	66
1.3.2.	Puits à grand diamètre ou puits busés .....	67
1.3.3.	Forages équipés de pompes à motricité humaine.....	68
1.3.4.	Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS) .....	69
<b>2.</b>	<b>MODE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>69</b>
2.1.	GESTION TRADITIONNELLE INDIVIDUELLE.....	70
2.2.	GESTION TRADITIONNELLE PARTICIPATIVE .....	70
<b>3.</b>	<b>GESTION DES CONFLITS DANS L'ESPACE DU CLE .....</b>	<b>71</b>
<b>4.</b>	<b>GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>73</b>
<b>5.</b>	<b>DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU.....</b>	<b>75</b>
5.1.	FACTEURS INTERNES.....	75
5.1.1.	Forces .....	75
5.1.2.	Faiblesses .....	76
5.2.	FACTEURS EXTERNES.....	76
5.2.1.	Opportunités.....	76
5.2.2.	Menaces .....	77
<b>6.</b>	<b>GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU.....</b>	<b>78</b>
6.1.	IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE.....	78
6.2.	IMPLICATION DES ACTEURS DANS LE CLE .....	79
6.3.	ATTENTES DES ACTEURS DE L'ESPACE DU CLE.....	80
6.3.1.	Attentes des communes.....	80
6.3.2.	Attentes des services techniques déconcentrés de l'Etat.....	81
6.3.3.	Attentes des usagers .....	82
<b>7.</b>	<b>DIAGNOSTIC DU CLE MOUHOUN TA .....</b>	<b>82</b>
7.1.	STRUCTURATION DU CLE MOUHOUN TA .....	82
7.2.	FONCTIONNEMENT DU CLE MOUHOUN TA.....	85
<b>8.</b>	<b>PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....</b>	<b>89</b>
8.1.	SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU .....	89
8.2.	SOLUTIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTEURS .....	89
<b>9.</b>	<b>CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>90</b>
9.1.	Recommandations à l'endroit du CLE .....	90
9.2.	Recommandations à l'endroit de l'AEM .....	91
9.3.	Recommandations à l'endroit des autorités communales .....	91
9.4.	Recommandations à l'endroit des populations .....	92
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>94</b>
	<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>96</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>x</b>